

**CONSEIL GENERAL DU DOUBS**

**Séance du 27 janvier 2014**

**PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS**

# SOMMAIRE



<b>ALLOCUTION DE M. CLAUDE JEANNEROT, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL .....</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION PAR M. LE PREFET DU PROJET DE REVISION DE LA CARTE CANTONALE POUR LE DEPARTEMENT DU DOUBS .....</b>	<b>7</b>
N° 501 .....	19
AVIS DU CONSEIL GENERAL SUR LE PROJET DE REVISION DE LA CARTE CANTONALE POUR LE DEPARTEMENT DU DOUBS.....	19
<i>Amendement n°1 : Rattachement de la commune de Bavans au canton n°13 (Montbéliard).....</i>	<i>78</i>
<i>Amendement n°2 : Rattachement de la Communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche au canton n° 12 (Mâche) .....</i>	<i>79</i>
<i>Amendement n°3 : Rattachement de la commune de Serre-les-Sapins au canton n°4 (Besançon-1) .....</i>	<i>79</i>
<i>Amendement n°4 : Rattachement de la commune de Grandfontaine au canton n°9 (Besançon-6).....</i>	<i>80</i>
<i>Projet de révision de la carte cantonale proposé par le groupe Territoire Comtois 25.....</i>	<i>80</i>
N° 502 .....	81
FINANCEMENT DES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE – MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE CONFIANCE ET DE RESPONSABILITE DU 16 JUILLET 2013 .....	81

**CONSEIL GENERAL DU DOUBS**

**Séance du 27 janvier 2014**

**Procès-verbaux des délibérations**

La séance est ouverte à 9 h 05, sous la présidence de M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil général.

**Etaient présents :**

M. FUSTER, Mme NEVERS, Mme VOIDEY, M. NAPPEY, M. BREUIL, M. BARBIER, M. BOUDAY, M. GIRARD, M. GAUTHIER (*matin*), M. ROBERT, Vice-présidents,

M. ALAUZET, M. BART, M. BELUCHE, M. BESSOT, Mme BIGUINET, Mme BOUQUIN, M. CARTIER, M. COIZET, M. DAHOU, M. DALLAVALLE, M. GALLIOT (*de 9 h 05 à 11 h et de 12 h à 13 h, après-midi*), M. GURTNER, M. HELIAS, Mme JACQUEMET, M. LONGEOT, M. MARGUET, M. PETREMENT, M. POBELLE, M. ROGNON, M. RONDOT, M. RONOT, M. SAID, M. SAILLARD, Conseillers généraux.

**Etaient excusés (représentés) :**

M. GAUTHIER, Vice-président (*après-midi*),

M. CAGNON (*journée*), M. GALLIOT (*de 11 h à 12 h*), Conseillers généraux.

\*

\*\*\*

**Allocution de M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil général**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous prie d'excuser ces quelques minutes de retard, elles sont inhabituelles par rapport à l'organisation de nos travaux. Cela tient sans doute peut-être au caractère extraordinaire de cette réunion.

M. le Préfet, mes chers collègues, je suis évidemment très heureux de vous souhaiter la bienvenue, je l'évoquais à l'instant, pour cette session extraordinaire, ce mot devant être pris dans toute son acception.

D'abord extraordinaire sur le plan juridique, parce que cette séance en effet s'ajoute à notre calendrier ordinaire. Exceptionnelle aussi, ou extraordinaire, par la qualité et la diversité du public qui aujourd'hui nous accompagne. Je crois que la dernière fois que nous avons compté autant de public dans l'Assemblée, c'était au moment de l'alternance où vous m'avez fait l'honneur, le 1<sup>er</sup> avril 2004, de me désigner comme Président.

Exceptionnelle et extraordinaire sans doute aussi, liée à la nature de l'ordre du jour d'aujourd'hui, puisque dans quelques instants je vais céder la parole à M. le Préfet pour un moment, sinon historique, en tout cas important dans la vie de notre collectivité puisqu'il va vous incomber, M. le Préfet, de nous présenter le projet de décret du Premier Ministre portant révision de la carte cantonale de notre département. Notre collectivité aura ensuite, à la lumière de votre présentation, à tenir un débat pour émettre à l'issue un avis qui, je le rappelle, est consultatif.

Permettez-moi simplement, M. le Préfet, mes chers collègues, de dire quelques mots avant de céder la parole à M. le Préfet, pour situer dans une sorte de travelling rapide quelques points de repères factuels et historiques. Je le disais, il y a eu une grande Assemblée historique, sûrement plus importante que celle-là, c'était le 24 mars 1982, lorsque le pouvoir exécutif a été transféré du Préfet au Président du Conseil général. Trente deux ans après cette grande loi de décentralisation, voilà un rendez-vous important qui souligne le fait qu'il devenait indispensable de corriger une double singularité qu'il n'était plus possible d'accepter. Cette double singularité, je la rappelle : la première est l'absence, ou presque, de femmes au sein de nos Assemblées ; et puis, deuxième anomalie, c'est le déséquilibre démographique devenu déséquilibre démocratique entre nos cantons. Donc il était nécessaire de corriger les choses.

Alors, sur la parité, je voudrais là aussi rappeler ce qu'a été notre histoire. Notre Assemblée - et ce n'est pas il y a deux siècles, de 1988 à 1992 - ne comptait aucune femme, une seule de 1982 à 1988, et de 1992 à 1998. Et évolution spectaculaire, voilà qu'elles étaient 4 à partir de 2001 et 5 aujourd'hui, soit moins de 15 % de notre Assemblée. A l'évidence, ce rythme en total décalage avec les évolutions de la société, chacun en convient, nécessitait de forcer le destin et je veux dire ici que c'est bien l'ambition première de cette réforme, c'est instaurer enfin la parité dans les Conseils généraux.

Mes chers collègues, cet objectif, on aurait pu aussi l'atteindre en mettant en place ce que nous connaissons bien par ailleurs dans d'autres Assemblées, je pense aux Assemblées régionales, un scrutin de liste. Et précisément, le législateur a souhaité conserver ce qui faisait l'acquis de nos Assemblées départementales, c'est ce lien personnel entre un élu et son territoire. Il fallait donc, à la fois pour intégrer cette dimension de la parité, mais aussi pour maintenir ce lien personnel au territoire, inventer un nouveau mode de scrutin. D'où la création de ce binôme qui peut paraître à certains quelque peu baroque, parce qu'il est en effet totalement premier dans l'histoire de nos institutions, mais qui va nous permettre précisément de tenir cette double dimension. Et puis, c'est un progrès aussi cette double caractéristique, parce que le scrutin qui résulte de cela s'adosse désormais à un renouvellement intégral de l'Assemblée départementale, ce que tous ici nous appelions de nos vœux.

Vous l'aurez compris donc, et nous en venons au sujet qui va nous occuper, si la définition d'une nouvelle carte cantonale a focalisé l'attention, et on en comprend bien les raisons, c'est 200 ans d'histoire dans tous les territoires français, cette carte cantonale n'est que la conséquence et non le motif initial de cette réforme. Il me paraît utile de le souligner, tout en rappelant, je l'ai dit à maintes reprises mais je veux le redire avec force, que même en l'absence de cette loi, un nouveau découpage était inexorable, inéluctable puisque de toute façon, vous le savez, et le Conseil d'Etat, et le Conseil constitutionnel avaient rappelé qu'il n'était plus possible d'organiser des élections cantonales sur la base d'un tel découpage devenu injuste, inéquitable et antidémocratique.

Alors puisqu'on évoque les écarts, pourquoi les écarts se sont-ils accrus dans des proportions qui constituent précisément aujourd'hui une anomalie démocratique ? Tout simplement parce que la carte départementale n'a subi aucune modification, entendez bien, depuis 32 ans, alors qu'avant elle tenait compte régulièrement des évolutions démographiques, environ tous les 10 ans. Là aussi, il faut se rappeler quelles ont été les grandes étapes pour bien comprendre là où nous sommes aujourd'hui.

Souvenez-vous, notre Département comptait 27 cantons jusqu'en 1973 - quand je dis souvenez-vous, je m'adresse aux vénérables, aux très anciens - 31 de 1973 à 1982, et 35 depuis 1982. En 1973, un décret instaure 4 cantons supplémentaires, rappelons-nous l'histoire. Le canton de Besançon-nord est divisé en trois : nord, est et ouest. Le canton de Montbéliard en deux : est et ouest. Donc, cela ne date pas de si longtemps. Le canton de Sochaux/Grand-Charmont est créé. En 1982, ce sont à nouveau 4 cantons qui sont créés, rappelez-vous : le canton d'Etupes, le canton de Valentigney, le canton de Besançon-nord est divisé en deux : Besançon nord-est et nord-ouest, le canton de Besançon-ouest en deux : Besançon ouest et Planoise. A chaque fois, vous l'aurez noté, ce sont des cantons urbains qui ont été créés, 8 cantons en l'espace de 9 ans. Et vous en conviendrez avec moi, cela constitue à l'évidence un bouleversement, je crois que c'est pour cela qu'il faut se rappeler de l'histoire, au moins aussi important que ce qui nous est proposé aujourd'hui. Les territoires ruraux à l'époque auraient pu légitimement s'en montrer inquiets.

Et si les exécutifs qui se sont succédés depuis 1982 ont sans doute mieux intégré le fait urbain dans leur politique, ils n'ont pour autant nullement, vous le savez bien, délaissé la ruralité maintenue, au contraire, au coeur de leur engagement. Et ma fierté ici, et vous le savez, c'est de mettre au coeur de notre projet cet équilibre rural/urbain. Et vous êtes les témoins au quotidien de la mise en œuvre de cette politique, le dernier exemple étant naturellement la mise en œuvre du très haut-débit. Car au fond ce qui est en question, et c'est bien un acte démocratique, c'est d'accorder la même attention appropriée, adaptée bien entendu à nos territoires et à nos concitoyens qu'ils soient des villes ou des habitants des champs. Et je n'aime pas ce clivage qui est entretenu aujourd'hui entre les ruraux et les urbains. Nous voyons que nous pouvons mener une politique harmonieuse et puis soucieuse de chacune des composantes.

Mes chers collègues, j'ai sans doute été trop long, pardon, M. le Préfet. Mais il me paraissait utile de vous rappeler ces quelques éléments avant d'entendre d'abord M. le Préfet sur l'exposé des motifs qui éclaireront la carte qui vous est présentée, et d'engager ensuite un débat pour nous permettre de tenir un avis aussi éclairé que possible.

M. le Préfet.

**PRESENTATION PAR M. LE PREFET DU PROJET DE REVISION DE LA CARTE  
CANTONALE POUR LE DEPARTEMENT DU DOUBS**

**M. le PREFET.** – M. le Président du Conseil général, MM. les Députés, Mmes et MM. les Vice-présidents, Mmes et MM. les Conseillers généraux, ce n'est que la deuxième fois qu'il m'est donné de prendre la parole devant votre Assemblée et, en vous remerciant de l'invitation qui m'a été faite, j'ai bien conscience, à mon tour, de l'importance de cette session du Conseil général du Doubs en raison de l'objet principal de votre ordre du jour. Je salue à cette occasion tous les Conseillers généraux que j'ai eu souvent l'opportunité de rencontrer et dont j'apprécie à chaque fois, l'expérience, la qualité des réflexions et le souci du bien commun dans notre département.

C'est aujourd'hui un moment marquant, un moment solennel dans la vie de votre Assemblée puisque vous allez être amenés à vous prononcer à l'issue de cette session extraordinaire, vous l'avez dit M. le Président, sur un projet de révision générale de la carte cantonale établie par le Ministère de l'Intérieur, projet que j'ai l'honneur de venir vous présenter.

L'article L.3113-2 du Code général des collectivités territoriales dispose, dans sa rédaction issue de la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers départementaux, des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, je cite : « Les modifications des limites territoriales des cantons, les créations et suppressions de cantons et le transfert du siège de leur chef-lieu sont décidés par décret en Conseil d'Etat après consultation du Conseil départemental... ». C'est cette consultation qui est l'objet de votre session de ce jour, et elle est naturellement la raison de ma présence parmi vous aujourd'hui.

Avant de vous présenter les principes directeurs de cette révision de la carte cantonale et leur application dans notre département, je souhaite rappeler à titre liminaire que le projet de décret qui vous est présenté s'inscrit lui-même dans une procédure bien établie, en insistant sur quatre points.

En premier lieu, la révision de la carte électorale concerne tous les départements français, le Gouvernement ayant souhaité une refonte d'ensemble pour répondre aux critiques ou questions récurrentes, vous les avez rappelées M. le Président, portant sur la carte cantonale et l'application du principe d'égalité. C'est évidemment, pour cette raison, un exercice inédit depuis deux siècles en ce qui concerne simultanément l'ensemble des cantons. Dans ce cadre, j'ai du reste mené au printemps dernier pour éclairer la préparation de cette révision de la carte cantonale et conformément aux préconisations du Ministère de l'Intérieur, des rencontres avec les parlementaires, les Maires des plus grandes agglomérations et les associations d'élus afin de recueillir leurs attentes, leurs préoccupations et leurs appréciations dans la perspective d'un nouveau découpage cantonal, et j'ai transmis les opinions ainsi recueillies au Ministère.

En deuxième lieu, je rappelle que la loi a expressément prévu la consultation des Conseils généraux sur les projets de révision de carte cantonale de chaque département, selon les termes de l'article du Code général des collectivités territoriales que j'ai mentionné. L'avis rendu par les Conseils généraux a une portée consultative, c'est-à-dire que cet avis ne lie pas le Gouvernement, mais après votre vote sur le projet de décret vous avez aussi la faculté, j'y reviendrai, d'émettre des suggestions.

Enfin, au moment où vous êtes amenés à vous prononcer sur ce projet de décret, je crois également devoir vous indiquer que la démarche conduite au niveau national est très avancée puisque tous les Conseils généraux ont été saisis des projets de révision de la carte cantonale. A ce jour, près de 70 d'entre eux ont émis un avis. Le Conseil d'Etat en a examiné ou est sur le point d'en examiner près d'une soixantaine. Et d'ici les prochains jours, plus de 90 Conseils généraux devraient s'être prononcés.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers départementaux, constitue une étape majeure dans l'évolution de l'Assemblée départementale, et ce à trois titres.

La création du binôme de candidats, tout d'abord. A compter du renouvellement prochain des Conseillers départementaux, au printemps 2015, renouvellement général vous l'avez dit aussi M. le Président, les électeurs de chaque canton du département éliront au Conseil départemental deux membres de sexes différents qui se présenteront en binôme de candidatures.

Ensuite, la loi a prévu que le canton, en tant que circonscription électorale des Conseillers départementaux, sera maintenu. Cela permet de conserver un lien étroit entre le Conseiller départemental et la population dont il est l'élu.

Enfin, et pour ne pas augmenter l'effectif des Conseillers départementaux, vous le savez également, le nombre des cantons actuellement existant sera divisé par deux. Ainsi, pour notre département du Doubs, le nombre de cantons dans lequel seront élus les Conseillers départementaux sera, à compter du prochain renouvellement général, de 19.

Avant d'évoquer plus précisément le projet de décret en Conseil d'Etat portant révision de la carte cantonale dans le département du Doubs, il est nécessaire de le resituer dans son contexte historique, je vais y revenir à mon tour, et de faire rappel du cadre législatif à travers les grands principes posés par la loi du 17 mai 2013.

Le cadre et le contexte historique, tout d'abord. Créés, je souhaite le rappeler, par la loi du 22 décembre 1789, les Départements sont une des toutes premières institutions d'inspiration démocratique qui ont été créées dans notre pays. Avec une Assemblée délibérante - le Conseil général de Département - le Département est également doté, terme d'alors, d'un directoire exécutif permanent et d'un Président. La précision « de Département » a disparu par la suite des textes législatifs et n'est pas réapparue même après la création des Conseils régionaux. En retrouvant, après son renouvellement intégral de 2015, le nom de Conseil départemental que lui redonne la loi du 17 mai 2013, votre Assemblée renouera finalement avec cette appellation qu'avait choisie l'Assemblée Constituante.

La Constitution du 3 septembre 1791 inscrit dans ses dispositions la distribution du territoire en 83 départements dont le chef-lieu devait, on le sait, pouvoir être atteint à cheval en une journée au point le plus éloigné du territoire départemental afin d'assurer -déjà- l'égalité d'accès des citoyens devant l'administration départementale. La même Constitution consacrait la création du canton comme subdivision du Département.

En 1790, le Département du Doubs, à sa création, possédait 51 cantons. On peut citer les anciens cantons de Mercey-le-Grand, de Bonnay dans l'arrondissement de Besançon ; Landresse ou Passavant dans ce qui sera, jusqu'en 1926, l'arrondissement de Baume-les-Dames ; Villers-sous-Chalamont dans l'arrondissement de Pontarlier. A cette époque, l'essentiel de l'arrondissement de Montbéliard actuel n'appartenait pas au territoire national et ne faisait donc pas partie du Département du Doubs.

Dix ans plus tard, la loi du 8 Pluviôse An IX portant réduction des justices de paix - c'est son titre - a réduit le nombre des cantons. Cette réforme législative instaura donc dans le Doubs 25 cantons en 1801, ceux que nous connaissons encore dans les zones rurales du Département à quelques adaptations près.

Après la chute de l'Empire, après 1814, sont créés les cantons de Montbéliard et Audincourt, après le rattachement d'une partie de la Principauté de Montbéliard, l'équivalent de l'arrondissement de Montbéliard, au Département du Doubs.

Enfin, les importantes évolutions démographiques des agglomérations de Besançon et de Montbéliard ont nécessité à nouveau par deux fois une modification de la carte cantonale que vous avez évoquée, M. le Président, dans votre propos introductif. Le décret du 16 août 1973 portant création de cantons dans le département du Doubs : création des cantons de Besançon est, ouest, et nord et de Montbéliard est et ouest, et de Sochaux/Grand-Charmont.

Puis, en dernier lieu, il y a 30 ans, le décret du 20 janvier 1982 portant création et modification de cantons dans le département du Doubs : création des cantons de Besançon nord-est, nord-ouest, ouest et Planoise, Audincourt, Valentigney, Sochaux/Grand-Charmont, Etupes et Pont-de-Roide.

Soit, au total, les 35 cantons actuels du département du Doubs.

Néanmoins, au niveau national et depuis 1801, près de trois cinquièmes des cantons n'ont pas connu de modification de leur limite géographique et des phénomènes démographiques - pour rester sobre - intervenus aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. Ainsi, les écarts démographiques et les inégalités entre cantons au sein d'un même département se sont en réalité creusés. Le rapport entre le canton le plus peuplé et le moins peuplé au sein d'un même département atteint 1 pour 47, c'est dans le département de l'Hérault. Dans notre département, le Doubs, c'est un ratio de 1 pour 9. Telle est la situation, largement héritée de l'histoire, à laquelle répond la réforme mise en œuvre par la loi du 17 mai 2013, en mettant l'institution départementale en phase avec les exigences constitutionnelles d'aujourd'hui, au triple plan de la parité, de la proximité et de l'égalité.

Les trois grands principes dont la réforme posée par la loi de 2013 fait application sont en effet l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux mandats électoraux, l'égalité devant le suffrage et la proximité en maintenant l'ancrage territorial dans une circonscription cantonale.

La parité et la mise en œuvre de l'égalité femmes/hommes, en premier lieu. Le Parlement a souhaité poursuivre l'objectif d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux, introduit il y a plus de 10 ans par le Constituant au rang des fondements de notre République. Depuis, en effet, la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui a modifié l'article premier de la Constitution, celui-ci prévoit, je cite : « que la loi favorise l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ».

L'entrée en vigueur de la loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'accès égal des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, a conforté et a amélioré sensiblement la parité dans la vie politique. Toutefois, les Conseils généraux sont restés en marge de cette évolution, en dépit de l'introduction par la loi du 31 janvier 2007 de la règle selon laquelle chaque Conseiller général est accompagné d'un suppléant de sexe opposé.

Aujourd'hui, les femmes ne représentent que 13,8 % des élus dans les Conseils généraux. Dans le Doubs, votre Assemblée compte 5 Conseillères sur 35, soit un pourcentage de 14,20 %, un peu supérieur à la moyenne nationale.

La loi prévoit donc l'élection de deux Conseillers départementaux par canton. Les candidats se présentent devant le suffrage dans chaque canton, constitués en binôme, chaque binôme étant composé d'une femme et d'un homme, eux-mêmes accompagnés de deux suppléants femmes et hommes. Une fois élus, les deux membres du Conseil départemental exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre. Le choix de ce mode binominal qui est totalement novateur et constitue une variante du scrutin majoritaire de liste, permet de respecter l'objectif constitutionnel de l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux. Ainsi, après le renouvellement général de 2015, votre Assemblée comptera-t-elle 19 femmes, soit 14 de plus qu'aujourd'hui.

Deuxième principe, l'égalité devant le suffrage. En matière de délimitation des circonscriptions électorales, une jurisprudence bien établie du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel veille scrupuleusement, strictement devrais-je dire, à l'application d'un principe constitutionnel essentiel qui prime sur tout autre critère : le principe d'égalité devant le suffrage apprécié sur des bases qualifiées d'essentiellement démographiques.

Cette jurisprudence impose que toute opération de délimitation ou de découpage de circonscriptions se fasse sur le fondement du nombre d'habitants, ce que l'on appelle le critère de population, en prenant appui sur les opérations de recensement les plus récentes. Et cette jurisprudence veille scrupuleusement à ce que le résultat de la nouvelle délimitation permette effectivement de corriger, de respecter au mieux l'égalité devant le suffrage.

Ces principes ont d'abord été posés par le Conseil d'Etat, notamment dans un Arrêt du 18 novembre 1977 « Commune de Fontenay-sous-Bois », et répétés régulièrement depuis.

Le Conseil constitutionnel a consacré lui-même cette règle au nom des principes de valeur constitutionnelle en se fondant sur l'article 3 de la Constitution qui rappelle que « le suffrage est universel, égal et secret » ; sur son article 2, qui pose « l'égalité devant la loi de tous les citoyens » ; et sur l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, également « l'égalité devant la loi ». Et il l'a fait dès sa décision n° 85 196 du 8 août 1985, à propos de l'élection des membres du Congrès du territoire de la Nouvelle Calédonie.

Dans sa décision n° 2010-618 du 9 décembre 2010 relative à l'élection des Conseillers territoriaux, le Conseil constitutionnel en a très précisément explicité le contenu, qu'il a d'ailleurs confirmé dans sa décision n° 2013-667 du 16 mai 2013, celle-là même qui portait sur ce qui est devenu la loi du 17 mai 2013. Je cite le considérant, le principe du Conseil constitutionnel : « Il résulte des articles 1<sup>er</sup>, 24 et 72 de la Constitution que l'organe délibérant - d'un département ou d'une région de la République - doit être élu sur des bases essentiellement démographiques, selon une répartition des sièges et une délimitation des circonscriptions respectant au mieux l'égalité devant le suffrage, que s'il ne s'ensuit pas que la répartition des sièges doive être nécessairement proportionnelle à la population de chaque département ou région, ni qu'il puisse être tenu compte d'autres impératifs d'intérêt général, ces considérations - les autres - ne peuvent toutefois intervenir que dans une mesure limitée ».

Selon cette jurisprudence, la population d'un canton ne peut s'écarter de la population moyenne des cantons du département que de plus ou moins 20 %. C'est ce qui ressort explicitement de la décision du 9 décembre 2010 que j'ai citée.

C'est en application de ces principes que les règles qui prévalent pour la délimitation des circonscriptions électorales pour l'élection des Assemblées locales, ont donc été fixées par la loi, le Conseil constitutionnel rappelant que ces règles de délimitation constituent des composantes du régime électoral de celles-ci, les Assemblées locales. Tel est l'objet des dispositions de l'article L.3113-2 du Code général des collectivités territoriales, qui est issu précisément de la loi 2013-403 du 17 mai 2013, dont les paragraphes 3 et 4 posent, je cite : « la modification des limites territoriales des cantons est conforme aux règles suivantes :

- a) le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques,
  - b) le territoire de chaque canton est continu,
  - c) est entièrement comprise dans le même canton toute commune de moins de 3 500 habitants ».
- Paragraphe 4 de la loi : « il n'est apporté aux règles énoncées - paragraphe 3 - que des exceptions de portée limitée, spécialement justifiées au cas par cas par des considérations géographiques ou par d'autres impératifs de portée d'intérêt général ».

Si je résume, la loi prévoit donc de manière très claire que le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques. Elle prévoit que le territoire de chaque canton doit être continu. Elle prévoit enfin qu'est entièrement comprise dans un même canton toute commune de moins de 3 500 habitants. Et il n'est apporté à ces règles que des exceptions de portée limitée, justifiées par des considérations géographiques ou des motifs d'intérêt général.

Vous noterez qu'il n'est fait aucune référence aux limites d'arrondissement, ni à celles des circonscriptions législatives. C'est bien le critère démographique qui est essentiel pour ces opérations.

Troisième principe, la proximité et l'ancrage territorial. Le maintien du canton comme circonscription électorale permet de conserver un lien étroit entre le Conseiller départemental et la population dont il est l'élu. Le scrutin majoritaire à deux tours dans le cadre du canton, a toujours eu le mérite de créer un lien fort entre l'élu, le territoire et la population. Ce scrutin n'est pas remis en cause. En outre, s'il est vrai que le mode binominal a pour effet de diviser par deux le nombre des cantons pour inscrire dans la stabilité le nombre des élus, en revanche, il faut souligner que le nombre total d'élus augmente légèrement dans le Doubs : 38 contre 35, du fait des dispositions de l'article L.191-1 du Code électoral qui fixe la règle de définition du nombre de cantons par département, c'est-à-dire que pour notre département, il y aura 19 cantons donc 38 Conseillers.

Certes, il est exact que certains nouveaux cantons auront un territoire et une superficie bien plus grands que les cantons conçus en 1801 dont je vous rappelais l'origine. Pour autant, nous pouvons aussi convenir en termes de proximité que les modes de communication et de déplacement d'aujourd'hui, comparés à ceux qui avaient inspiré pour les mêmes raisons d'égalité et de proximité le législateur constituant de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, ne sont plus précisément ceux d'il y a deux siècles.

La mise en œuvre de ces principes directeurs dans le projet de décret délimitant les nouveaux cantons dans le département du Doubs, se traduit par une réduction des distorsions démographiques d'une part, et par une prise en compte des cohérences territoriales d'autre part, c'est ce que je vais vous présenter.

Au sein de l'Assemblée départementale actuelle, on ne peut que constater que le principe d'égalité représentative des populations au sein des cantons est mal respecté. La carte cantonale actuelle montre une inégalité démographique importante entre les différents cantons. L'écart existant entre le canton le moins peuplé qui est celui d'Amancey (3 797 habitants) et le plus peuplé, celui de Pontarlier (34 216 habitants), est aujourd'hui, je le rappelais, de 1 à 9. Sur les 35 cantons actuels, la population moyenne cantonale s'établissait à 15 079 habitants. Sept cantons seulement respectaient le principe d'égalité démographique posé par la jurisprudence constitutionnelle, 14 cantons étaient en dessous de la limite inférieure de variation de moins 20 % par rapport à la population moyenne départementale, tandis que 14 dépassaient la limite supérieure de 20 %.

A l'issue de la révision de la carte cantonale que j'ai l'honneur de vous présenter, 18 des 19 cantons s'inscriront dans la fourchette garantissant l'égalité démographique d'un écart maximal de 20 % à la moyenne départementale qui, par construction, s'établit à 27 777 habitants. Ainsi, le canton le moins peuplé sera celui de Frasné (19 306 habitants) et le plus peuplé, celui d'Audincourt (31 257 habitants). Seul le canton de Frasné est défini par dérogation au principe d'égalité démographique pour tenir compte, comme la loi le permet, de la topographie montagnaise du Haut-Doubs.

L'écart entre le canton le moins peuplé et le canton le plus peuplé, ne sera plus alors que de 1 à 1,62.

Cinq cantons seront très proches de la moyenne, avec un écart inférieur à 5 %. Je citerai les cantons d'Ornans (27 577 habitants, - 0,72 % par rapport à la moyenne) dont le territoire aura un périmètre correspondant aux communautés de communes du Pays d'Ornans, d'Amancey-Loue-Lison, d'Altitude 800 et du canton de Montbenoît. Le canton de Baume-les-Dames (28 332 habitants, + 2 % par rapport à la moyenne) dont le périmètre sera celui des Communautés de communes du Pays Baumois, du Pays de Rougemont, de Vaîte-Aigremont, du Val de la Dame Blanche et de la Bussière. Le canton de Pontarlier (27 017 habitants, - 2,74 % par rapport à la moyenne) dont le périmètre sera identique à celui de la Communauté de communes du Larmont. Le canton de Besançon 5 (28 791 habitants, + 3,65 % par rapport à la moyenne) et de Besançon 2 (29 145 habitants, + 4,92 % par rapport à la moyenne départementale).

Huit cantons auront un écart à la moyenne supérieur à 5 % mais inférieur à 10 %. Je citerai le canton de Besançon 3 (29 366 habitants, 5,72 % au dessus de la moyenne) ; Besançon 1 (29 424 habitants, + 5,93 %) ; Besançon 4 (29 707 habitants, + 6,95 %) ; Besançon 6 (30 471 habitants, + 9,70 %). Le canton de Bethoncourt (30 387 habitants, + 9,39 %), regroupant 11 communes situées sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard. Le canton de Montbéliard (30 413 habitants, + 9,49 %) regroupant 4 communes. Celui de Morteau (25 077 habitants, - 9,72 %) regroupant 25 communes : 6 sur les périmètres des Communautés de communes du Val de Morteau et du Plateau du Russey. Enfin, le canton de Valentigney (30 015 habitants, + 8,06 %) dont le périmètre regroupe quatre communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et 11 communes de la Communauté de communes du Pays de Pont-de-Roide.

Cinq cantons auront un écart à la moyenne compris entre 10 % et 20 %. Le canton d'Audincourt (31 257 habitants, + 12,53 %) dont les 9 communes sont situées sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard. Le canton de Bavans (31 234 habitants, + 12,44 %) dont le périmètre sera celui des Communautés de communes de la Vallée du Rupt, des Trois cantons, des Isles du Doubs, du Pays de Clerval et du Vallon de Sancey. Le canton de Maïche (23 550 habitants, - 15,22 %) dont le périmètre sera celui des Communautés de communes du Pays de Maïche, de Saint-Hippolyte et des Balcons du Lomont. Le canton de Valdahon (23 424 habitants, - 15,67 %) dont le périmètre sera celui des Communautés de communes des Premiers Sapins, du Pays de Pierrefontaine/Vercel et d'Entre Dessoubre et Barbèche. Enfin, le canton de Saint-Vit (23 277 habitants, - 16,20 %), dont le périmètre sera celui des Communautés de communes du Pays de Quingey, du Val Saint-Vitois et du Val Marnaysien, la partie de cette Communauté de communes située dans le Doubs naturellement.

Je vous l'ai dit, seul le canton de Frasne (19 306 habitants) dont le périmètre sera celui des Communautés de communes des Hauts du Doubs, du Mont d'Or et des Deux Lacs et du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon présentera un écart de moins 30,50 % par rapport à la moyenne départementale, s'écartant ainsi de la limite de 20 %. Cette dérogation démographique est proposée au regard de trois critères : la situation de montagne avec une topographie très marquée, un enclavement de l'actuel canton de Mouthe et une situation en limite du département.

Ce projet corrige donc les distorsions démographiques importantes qui existent aujourd'hui.

Le rééquilibrage démographique des cantons redonne plus de poids aux agglomérations dans l'Assemblée départementale et assure un équilibre de représentativité plus cohérent entre les différents cantons en résorbant les disparités fortes qui existaient entre eux. La représentation des territoires ruraux et de montagne n'est pour autant pas remise en cause. Il en a été tenu compte, ainsi que je viens de vous le préciser, pour déroger au principe de l'égalité démographique pour le futur canton de Frasne.

Pour mettre en œuvre le critère démographique ensuite, deux orientations essentielles ont guidé le projet de remodelage de la carte cantonale.

La prise en compte de la carte des intercommunalités, tout d'abord. Le projet s'appuie sur la carte intercommunale issue du Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 22 décembre 2011, en tenant compte naturellement de la contrainte du critère démographique que je vous ai rappelé. Tous les EPCI dont la population est inférieure au plafond démographique, s'inscrivent strictement désormais dans le cadre d'un même canton. Les deux EPCI dont la population dépasse ce plafond, les Communautés d'agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard sont elles fractionnées entre des cantons strictement inscrits dans le périmètre de ces EPCI, sauf pour une commune de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, Bavans, qui doit s'inscrire dans le canton voisin pour de strictes raisons démographiques, et pour un canton par ailleurs qui associe une fraction de la Communauté d'agglomération avec un autre EPCI.

Au total, tous les cantons, sauf le canton de Bavans pour cette seule commune, sont composés d'un ou plusieurs EPCI, strictement additionnés, ou d'une stricte fraction d'un EPCI à l'exception d'un canton, je le citais, Valentigney, qui additionne une fraction de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et un EPCI, celui de la Communauté de communes du Pays de Pont-de-Roide, dans son intégralité. En effet, la commune de Bavans, je le souligne, ne peut s'inscrire ni dans le canton de Montbéliard, ni dans le canton de Valentigney sans faire dépasser le plafond démographique au canton concerné.

Le projet a également cherché à préserver l'unité communale au sein de chaque canton, lorsque la population de la commune est inférieure au plafond démographique cantonal. C'est la deuxième orientation. Seule la commune de Besançon reste ainsi fractionnée, la commune de Montbéliard voyant ses fractions réunies au sein d'un canton unique.

Les communes en continuité urbaine avec Montbéliard, Bethoncourt, Grand-Charmont, Sochaux et Exincourt constituent ainsi l'ossature du canton de Bethoncourt ; Arbouans et Audincourt, celle du canton d'Audincourt.

La répartition communale de la population au sein de l'Agglomération contraint la définition des cantons et ne permet pas, je l'ai rappelé, d'y intégrer Bavans, qui doit donc s'inscrire dans le canton voisin, réunissant 5 EPCI : Vallée du Rupt, Trois Cantons, Isles du Doubs, Pays de Clerval et Vallon de Sancey.

A Besançon, les 6 fractions actuelles sont conservées, mais plus aucun canton n'est défini intra-muros, contre 4 actuellement. Ces 6 cantons couvrent exactement le périmètre de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon.

Ce projet de découpage a cherché également à respecter globalement l'équilibre entre cantons urbains, qui sont désormais au nombre de 10 (pour l'unité urbaine de Besançon 6 cantons, et pour Montbéliard 4 cantons), et les cantons ruraux qui sont au nombre de 9.

Je souhaite, pour conclure, donner quelques indications finales pour éclairer le cadre de vos délibérations. Je viens de vous présenter le projet de décret portant délimitation des cantons dans le département du Doubs. Vous aurez, conformément aux termes de l'article L.3113-2 du Code général des collectivités territoriales, à exprimer, à l'issue de cette session, votre avis sur ce même projet. Il s'agit d'un avis simple rendu au terme d'une consultation obligatoire. Cet avis doit strictement porter sur le projet qui vous est soumis. Cependant, à l'issue du vote sur le projet de décret, votre Assemblée départementale peut, si elle le souhaite, adopter une motion de suggestions, ou de modifications.

Concernant la dénomination des cantons, il a été retenu comme critère objectif de leur appliquer le nom de la commune la plus peuplée. Juridiquement, ce point relève de l'appréciation du pouvoir réglementaire et ne peut en lui-même faire l'objet d'une discussion contentieuse ultérieure. Toutefois, l'histoire et la géographie locale peuvent conduire à retenir un autre nom. C'est pourquoi il peut être envisagé qu'à l'issue du vote de l'Assemblée départementale sur un projet de redécoupage, celle-ci adopte une motion complémentaire sur l'appellation de certains cantons.

Il convient enfin de rappeler que la qualité de chef lieu de canton est maintenue par la loi du 17 mai 2013 aux communes qui la possèdent actuellement jusqu'au renouvellement général des Assemblées départementales en mars 2015. Pour l'avenir, le projet de décret définit pour chaque canton un bureau centralisateur et il s'agit de la seule obligation posée par le code électoral.

Tels sont, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux, les éléments de présentation que je souhaitais apporter à votre Assemblée sur le projet de décret portant révision de la carte cantonale du Doubs pour, du moins je l'espère, éclairer ses débats.

Lorsque l'avis de votre Assemblée, M. le Président, m'aura officiellement été communiqué par vos soins, il me reviendra de le transmettre au Ministre de l'Intérieur. Le Conseil d'Etat sera ultérieurement saisi et statuera en toute impartialité sur le projet de décret concernant notre département comme il le fait, et il l'a fait, pour chacun des autres décrets concernant chacun des autres départements.

Je n'assisterai pas à la discussion qui va s'engager au sein de votre Assemblée, pour laisser toute sa place au débat interne, interne au Conseil général, et à l'élaboration de votre avis en toute indépendance. Je ne doute pas que votre débat sera riche, objectif et constructif.

Je vous remercie de votre attention.

**Rapports****N° 501****DGS/CAB****Avis du Conseil général sur le projet de révision de la carte cantonale pour  
le département du Doubs****M. JEANNEROT, Rapporteur**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci M. le Préfet pour cette présentation très complète de l'exposé des motifs, vous conduisant à nous présenter au nom du Gouvernement cette nouvelle carte cantonale. Je vous remercie encore une fois, et je remercie votre équipe.

Il n'y a que M. le Préfet, M. le Secrétaire général qui sortent de cette salle, et son équipe. Vous tous, bien entendu, vous restez. Nous allons conduire le débat pour aboutir à la fin de cette séance à l'élaboration d'un avis.

Mes chers collègues, garant à la fois de la bonne tenue du débat et surtout de sa bonne fin, je rappelle que nous devons effectivement émettre un avis, et il conviendrait que cet avis soit aussi éclairé que possible, à l'issue de la séance, je vais faire en sorte bien entendu que la parole puisse circuler largement pour permettre l'expression de tous. Je sais que c'est un sujet majeur, et par définition, c'est un sujet qui vous passionne. J'en appelle néanmoins au sens de la responsabilité de chacun pour faire en sorte que la sobriété dans vos propos et le respect de vos interlocuteurs soient effectivement au rendez-vous au cours de cette matinée, c'est la condition nécessaire à la sérénité de ce débat.

Je voudrais néanmoins, dans la suite de l'exposé très complet de M. le Préfet, si vous voulez bien, éclairer le débat autour de trois éléments de réflexion assez brefs, mais personne ne comprendrait qu'à ce point du débat, le Président de la collectivité ne s'engage pas. Et je voudrais le faire autour de trois questions qui sont évidemment de nature moins juridique que ne l'a fait dans son rôle, bien légitimement, M. le Préfet. Première question : ce découpage qui nous est proposé est-il idéal ? Deuxième question : quelle est la place aujourd'hui et le rôle des cantons dans une France décentralisée, de plus en plus organisée autour des intercommunalités ? Nous l'avons tous vérifié à la faveur des dernières CDCI [Commission départementale de coopération intercommunale] qui ont bien mobilisé l'ensemble des élus. Troisième question, et je veux m'engager avant même que le débat ne s'instaure : dans ces conditions, que penser du projet de carte qui nous est présenté ?

Alors, première question : ce découpage qui nous est proposé est-il idéal ? A cette question, je réponds clairement non. Par exemple, et du point de vue de la cohérence territoriale, on aurait pu imaginer les choses autrement, en intégrant mieux par exemple, sur le Pays de Montbéliard les exigences du SCoT, avec l'objectif aussi de mieux maintenir le Doubs central dans sa réalité actuelle. Mais, soyons conscients, en même temps, s'engager ainsi aurait entraîné d'autres choix avec d'autres conséquences sur l'ensemble du territoire départemental, ces conséquences n'étant pas par ailleurs forcément optimales.

En d'autres termes et je veux insister là-dessus, il n'y a pas de carte électorale idéale, ne la cherchez pas, elle n'existe pas. Seul un compromis est possible et cette carte est l'expression d'un compromis.

Cette situation, je pense, résulte de trois facteurs que nous devons vraiment intégrer. J'ai beaucoup lu les réactions des élus locaux ici représentés, au cours des derniers jours.

La première raison est qu'une carte électorale ne peut intégrer l'ensemble des paramètres. Chacun a sa vision naturellement du découpage idéal. J'ai entendu un Président de Communauté de communes du Haut-Doubs nous expliquer que ce découpage, pour être cohérent, devait intégrer tout à la fois les Communautés de communes, le respect des Communautés de communes, il devait aussi intégrer les limites de l'arrondissement, il devait aussi intégrer les limites de la circonscription législative et il devait aussi respecter les limites du SCoT et puis aussi, parce que ne l'oublions pas, c'est l'attendu même de ce texte, l'équilibre démographique, par surcroît. Je mets au défi quiconque de réaliser une carte électorale qui intègre naturellement l'ensemble de ces paramètres. Chacun le comprend, c'est impossible. Et d'ailleurs, le Préfet vous l'a dit, je crois qu'il faut que nous gardions en tête cet élément essentiel : ce qui est décisif dans cette affaire, c'est l'équilibre démographique. C'est le seul critère, vous l'avez entendu, que le Conseil d'Etat intègre et met par-dessus tout le reste en tout cas.

Deuxième raison pour laquelle il n'y a pas de carte idéale, c'est qu'une carte départementale, et le Président a au moins cette position un peu privilégiée, lui, d'avoir une vision d'ensemble de son territoire, et je peux vous dire qu'une carte départementale, pour y réfléchir depuis de nombreux mois, ne peut pas être l'addition d'entités indépendantes. Car vous l'aurez compris, dès qu'on touche à une partie de la construction, c'est le principe des dominos, il faut que vous l'intégriez là... Moi, j'entends ceux qui nous donnent des explications absolument lumineuses sur : telle partie du territoire, il aurait fallu faire ainsi, sans qu'ils ne prennent en compte l'intégralité du territoire départemental. Or, nous avons un travail à faire et un avis à donner sur l'ensemble du territoire départemental, et non pas sur tel ou tel ancien canton fut-il important dans notre territoire, je ne mettrai pas de nom, chacun pensera à ce que je veux désigner.

Un exemple concret : Jean-Pierre GURTNER, avec l'humour qui le caractérise vous le savez, a beaucoup agité les médias ces temps derniers, et il l'a fait, je le dis sans flagornerie à son égard, non seulement avec humour mais avec intelligence. Mais quand il propose que sa Communauté de communes « Altitude 800 » soit rattachée à Frasnay, qui ici, dans cette Assemblée, peut être contre une telle suggestion ? Vous ne trouverez que des supporters, cher collègue. Sauf qu'elle crée une discontinuité géographique avec le canton de Montbenoit et que, alors, par voie de conséquence, le canton d'Ornans n'a plus que 15 000 habitants, donc très largement en dessous du seuil démographique requis, et donc par avance refusé, vous l'avez compris, par le Conseil d'Etat et donc par le Ministre de l'Intérieur. Donc, vous mesurez bien la complexité de la tâche à laquelle s'est attelé le Ministère de l'Intérieur, aggravée par la règle des plus ou moins 20 %, qui est très contraignante reconnaissons-le, dans nos territoires, et qui vient percuter toute notre histoire. Je vous demande de l'entendre. Et cette règle n'a autorisé le Ministère de l'Intérieur, qui ne fait qu'appliquer la loi, qu'à très peu de latitude.

Mais en même temps, ce que je voudrais vous dire mes chers collègues, il faut l'entendre, c'est que ce principe d'égalité républicaine mérite d'être soutenu, celui qui prend racine dans l'équité démographique, à condition bien entendu de ne pas tomber dans l'écueil d'une stricte uniformisation démographique qui aurait négligé la ruralité, j'ai le sentiment que ce n'est pas le cas.

Deuxième question : quels sont aujourd'hui la place et le rôle des cantons dans une France décentralisée ? Moi je comprends effectivement l'attachement qui est le vôtre, et qui est le nôtre aux cantons, j'en suis heureux parce que cela témoigne tout simplement de votre attachement pas seulement à votre territoire, mais à votre Département comme collectivité locale de plein exercice. Et puisque j'évoquais Levier, j'étais il y a quelque temps à l'invitation de son Conseiller général dans son canton, dans le Val d'Usiers, j'ai pu mesurer combien la vie cantonale, là, était une réalité.

Mais, reconnaissons-le, mes chers collègues, aujourd'hui qu'est-ce qu'un canton, et surtout au terme de cette loi ? Il faut faire un changement, comme disent les savants, un changement de paradigme un peu dans nos têtes. Ce n'est pas une entité juridique où chaque Conseiller général disposerait d'une enveloppe budgétaire lui permettant d'agir sur son territoire. Ça, c'était avant. Et d'ailleurs, il y a bien longtemps qu'il n'en est plus ainsi puisque d'ailleurs la dernière survivance de ces pratiques, je m'adresse aux plus anciens, cela touchait à la question des routes. C'est terminé, nous l'avons intégrée, cette question, dans une vision départementale.

Est-ce que le canton est encore un espace de projets ? Vous savez bien que non. Ce sont les intercommunalités qui ont pris ce relais, et ce sont elles, vous l'avez mesuré aux dernières CDCI, qui constituent désormais les bassins de vie et qui constituent des espaces géographiques cohérents. C'est en tout cas vrai et juste dans notre Département. C'est la raison pour laquelle, dans la réalité aussi, je veux insister sur ce point, ce sont les intercommunalités qui sont devenues les partenaires privilégiés du Département. Regardez, c'est avec elles que nous travaillons pour accompagner les projets, pour bâtir les politiques. Un bel exemple, je me tourne vers mon collègue et ami Vincent FUSTER, le très haut débit : avec qui avons-nous travaillé, avec qui travaillons-nous ? Les intercommunalités. La réalité cantonale n'intervient pas du tout.

Alors, est-ce que nous pouvons au moins ensemble partager un même constat ?

La réforme prend tout simplement acte de ce qu'est devenu depuis déjà bien longtemps, sans doute depuis 1982, le canton, c'est-à-dire une circonscription électorale destinée à élire des Conseillers généraux qui siègent au sein de l'Assemblée départementale, là où est définie la politique départementale qui sera déclinée, avec équité, sur l'ensemble du territoire départemental. J'insiste là-dessus. Je me rends compte que cette carte cantonale donne lieu à beaucoup de malentendus qui ne résistent pas, quand on veut bien accepter d'y réfléchir, à l'analyse.

J'ai toujours en mémoire mes chers collègues, je m'adresse naturellement aux anciens, une déclaration de mon prédécesseur - puisque cela fait bientôt 10 ans que je préside aux destinées de cette Assemblée - Claude GIRARD qui, déjà dans les années où il était Président ici, souhaitait, je le cite, vous l'avez en mémoire : « des élus qui s'attellent aux dossiers départementaux et dépassent une étroite vision de cantonnier ». Alors, figurez-vous qu'aujourd'hui c'est bien la réalité qui est la nôtre, vous le savez bien. Chacun de vous, certes élus par une partie du territoire départemental, est d'abord Conseiller général du Doubs. Et je crois qu'il faut savoir raison garder et qu'on ne va pas construire la muraille de Chine entre les nouveaux cantons, c'est absurde de le présenter ainsi. Et je réaffirme que pour moi, les collaborations et le partenariat entretenus par le Département s'adressent d'abord aux Communautés de communes, par exemple sur les SCoT, l'organisation des actions en commun, etc. Tout cela, naturellement, non seulement sera poursuivi mais renforcé.

Je vais prendre un exemple : est-ce que nos collègues n'accueillent que des élèves issus des communes d'un seul canton ? C'est absurde, il y a longtemps que nous n'en sommes plus là. Est-ce que les maisons de retraite ne sont faites que pour les personnes âgées habitant sur le canton d'implantation ? Vous savez bien que non, et ce serait absurde de défendre cette réalité. Je le dis, et je le redis, pour le Département, notre interlocuteur n'est pas le canton mais bien la commune et l'intercommunalité.

Dans ces conditions, mes chers collègues, et je vais en terminer, mais je me dois de vous annoncer la couleur : que penser du projet de carte qui nous est présenté ? Face aux contraintes qui devaient impérativement être respectées et que vous a rappelées M. le Préfet, je vous invite à émettre un avis favorable sur ce projet de carte parce que je considère que ce découpage dont on peut dénoncer les aspects insatisfaisants, encore une fois il n'y a pas de découpage idéal, il est respectueux de la loi et il est respectueux des exigences démocratiques, et en particulier, je veux insister sur quelques points et là aussi pour vous aider à orienter le débat dans la bonne direction.

Vous savez, il y a un adage qui dit : « Lorsque je me regarde, je me désole. Mais lorsque je me compare, je me console ». Et bien moi, je considère, en me comparant à d'autres territoires en France, que cette carte constitue pour nous un compromis plus qu'acceptable. Pourquoi ? Elle répond à trois exigences que j'ai portées devant le Ministre de l'Intérieur et que le Ministre de l'Intérieur a prises en compte.

La première exigence, et vous ne serez pas étonnés, c'est cohérent avec ce que j'ai dit tout à l'heure, elle respecte intégralement et partout sur le territoire, sauf un cas d'exception j'y reviendrai, le découpage des Communautés de communes et des Communautés d'agglomération. Et je pense que cette exigence-là est décisive dans l'avis favorable que nous pouvons donner.

Deuxièmement, elle respecte, le plus qu'il est possible, les cantons ruraux actuels et nous avons essayé, j'ai essayé, dans la défense de nos exigences, de mon territoire, en votre nom, de faire en sorte que les cantons ruraux actuels, dans la mesure du possible, n'exploient pas.

Troisièmement, et j'attire votre attention là-dessus et cela va à l'encontre d'un certain nombre de discours ambiants, qui ne sont pas honnêtes intellectuellement de ce point de vue-là, je le dis clairement : elle ne sacrifie pas les cantons ruraux qui sont maintenus en dessous de la moyenne démographique départementale, tandis qu'à contrario, les cantons urbains sont plus peuplés. Je pense que cela est un élément contenu dans l'esprit de la loi que nous avons réussi à faire entendre.

Et puis, n'oublions pas que ce découpage répond pleinement aux trois enjeux qu'a rappelés M. le Préfet : le maintien du lien au territoire pour l'élection de l'Assemblée départementale, la parité des élus et l'impossibilité de toute évolution de la carte depuis près de 10 ans qui, je l'ai dit, imposait cette évolution.

Donc, je vous invite à émettre un avis favorable. Néanmoins, je vous proposerai trois amendements, et je vous inviterai à les voter. Un premier, pour que soit réintégrée la commune de Bavans sur la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, autrement dit sur le canton correspondant. Cela nécessitera, pour que le Ministère de l'Intérieur le prenne en compte, qu'il déroge naturellement, vous l'avez compris, à la règle de l'équilibre démographique puisque cette hypothèse nous met au-dessus du seuil autorisé.

Deuxièmement, je vous proposerai un amendement pour que la Communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche soit plutôt réintégrée sur le Pays de Maïche, cela me semble plus conforme là aussi à la cohérence territoriale de cette partie de notre territoire. Et, là aussi, cela crée un déficit de population sur le canton du Valdahon, le nouveau canton du Valdahon, et cela crée une surcharge démographique sur le Pays de Maïche. Donc, rien n'indique que cette demande de dérogation sera prise en compte.

Et puis, un troisième amendement qui vise à remettre, vous en aurez le détail tout à l'heure, dans un même canton, les communes de Franois et Serre-les-Sapins, qui historiquement travaillent ensemble depuis toujours, et qui là dans le jeu des découpages cantonaux se trouvent séparées. Je demande qu'elles soient remises sur le même canton, le canton numéro 4, mais là aussi sans dérogation à l'équilibre démographique puisque nous restons dans la fourchette autorisée.

Enfin, dernier point et je vous laisse la parole, il y a la question de la dénomination des cantons qui n'a pas été abordée. Vous savez que la loi nous autorise, autorise l'Assemblée départementale à proposer des intitulés de cantons qui peuvent être plus expressifs ou plus parlants que le bureau centralisateur puisqu'il s'agit de cela, on n'est plus sur la notion de chef-lieu de canton. Je pense que ce qui est remonté aujourd'hui ne nous permet pas de passer à cet exercice dès à présent. Donc, je vous propose que nous écartions, pour notre Assemblée aujourd'hui, la question de l'intitulé des cantons et que nous en restions à ce qui nous est proposé aujourd'hui par le Ministère de l'Intérieur.

Je vous laisse la parole. Jean-François LONGEOT.

**M. LONGEOT**.- Merci M. le Président.

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, mes chers collègues...

M. le Président, vous nous avez conviés à une session extraordinaire de notre Assemblée départementale pour évoquer deux rapports, parce que je crois qu'on a beaucoup parlé effectivement du rapport 501, mais on évite de parler du rapport 502. Donc, deux rapports : le rapport 501, qui est lié au projet de révision de la carte cantonale pour notre département, carte cantonale qui nous a été présentée par M. le Préfet de Région, il y a quelques minutes ; et le rapport 502 qui a pour but, et par une méthode déguisée, d'augmenter la fiscalité en faisant adopter le taux des DMTO [droits de mutation à titre onéreux] de 3,8 % à 4,5 % dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité, pour la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité. Pacte de confiance, voilà un bien grand mot, qui consiste à dire aux habitants de notre département : « faites nous confiance, nous maîtrisons la hausse de la fiscalité ». Nous aurons l'occasion d'en débattre dans quelques minutes.

Avant de commenter le rapport 501, je souhaiterais revenir un instant sur la réforme des collectivités locales - ce processus qui vise normalement à simplifier les structures territoriales, Communes, Intercommunalités, Départements, Régions, par la réduction du nombre d'échelons territoriaux et la clarification de leurs compétences et des financements, vous connaissez, et ça c'est à titre personnel, depuis longtemps ma position sur ce sujet. Bien avant mon élection au Conseil général, j'expliquais qu'il fallait supprimer les Départements et je vous ai bien écouté dans votre proposition numéro deux, vous avez sur ce point-là fait une magnifique démonstration s'il en était possible, de limiter les Départements en renforçant l'intercommunalité, ce qui me paraît important, voire la suppression, voire au minimum regrouper ceux-ci avec les Régions. Je constate, mais sans étonnement, que le projet qui nous est présenté aujourd'hui n'a rien à voir avec cela. Mais, il est loin de correspondre au souhait d'un pourcentage important de nos concitoyens.

Je vous propose, M. le Président, de lire *L'Est Républicain* du 6 janvier dernier dans la rubrique « dialogue ». La personne qui a évoqué ce sujet, je ne la connais pas, elle est de Haute-Saône. Cette personne dit : « Les tentatives pour simplifier se heurtent à l'existant, aux avantages acquis, aux résistances des principaux intéressés attachés à leur fonction et cela empire au fil du temps. Cela vient de sortir. On regroupe les cantons, on double leurs représentants. Je vous le dis, l'imagination en la matière n'a pas de limites ». Ce n'est pas écrit Jean-François LONGEOT.

Certains d'entre eux nous donnent leur avis sur la question. Sommes-nous devenus totalement autistes ou incapables d'écouter et de mettre en place les politiques du bon sens qui nous sont dictées ? Sommes-nous effectivement devenus à la fois incapables d'écouter et à la fois incapables de proposer ? Vous savez, moi, il y a quelque chose qui me frustre dans ce dossier, c'est qu'on nous demande de nous prononcer sur une carte où aucun élu n'a travaillé. Alors, on peut aujourd'hui dire aux élus : « vous n'avez pas le choix. Puis, il faut accepter celle-là. Et puis, effectivement, les avis que vous donnez ne sont pas judicieux, ils ne sont pas ceci, ils ne sont pas cela... ».

Mais il y a eu une Commission départementale de coopération intercommunale, et je sais M. le Président que vous n'y êtes pour rien, mais c'est sur la manière et le principe. Il y a une Commission départementale de coopération intercommunale qui a été créée. On nous a fait tout un tas de débats, et je ne reviendrai pas sur l'enclave qui a fait beaucoup de bruits entre Amathay et Longeville. On nous a fait tout un tas de débats, on nous a fait prendre tout un tas de décisions, on a fait créer des problèmes énormes entre les collectivités. Puis là, aujourd'hui, on révolutionne un territoire de 594 communes, et puis on attend que tout cela nous vienne du Ministère de l'Intérieur et que nous ayons une part importante au débat : c'est de simplement donner un avis et peut-être, un nom aux nouvelles structures.

Je pense, M. le Président, que tout cela est un peu léger. Et je crois que, effectivement, aujourd'hui, et ce ne serait pas arrivé si ce dossier avait été présenté en Commission départementale de coopération intercommunale, bon nombre d'élus qui considèrent indigeste le millefeuille institutionnel de notre pays, bon nombre d'élus de ce Département qui représentent nos populations auraient pu s'exprimer à travers cette Commission départementale.

M. le Président, sur un deuxième sujet, c'est que dans un contexte fort de crise économique, fort de déficit de nos comptes publics et fort des difficultés que nous aurons et nous l'avons bien vu lors de l'élaboration du budget primitif, des difficultés que nous aurons, toutes et tous, à boucler nos budgets, il apparaît qu'au lieu d'essayer de faire des économies, au lieu de mettre en place une politique importante, une politique qui permettrait effectivement, comme on le demande aux concitoyens, nous sommes en total décalage avec les efforts que nous demandons aux Français.

La France détient le record européen du nombre de collectivités, près de 60 000 entités. C'est indécent. Indécent, lorsqu'on demande à tous les concitoyens quels qu'ils soient, qu'ils soient riches ou moins riches, ou très modestes, ou retraités, ou sans emploi, de faire des efforts pour participer au redressement de notre pays. Comment ne pas être révolté, et moi je le suis, par la création de ces 168 postes supplémentaires de Conseillers départementaux à l'échelon national ? Rien que 3 pour le Département du Doubs, engendrés par cette nouvelle réforme. Vous me direz, M. le Président, comme je l'ai entendu dans cette enceinte, que cela n'aura qu'une faible incidence en matière de dépenses puisque le coût estimé de ces 3 Conseillers départementaux s'élève à 75 000 €. Somme qui me paraît faible... enfin... cela fait tout de même une somme car il s'agit d'euros et non pas de francs, ni d'anciens francs.

La réforme qui est remise en cause et qui est issue des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 relative aux Conseillers territoriaux, prévoyait de réduire le nombre d'élus siégeant dans nos collectivités, Département et Région, si elle avait été appliquée, prévoyait effectivement la suppression de 13 sièges d'élus. Donc, tout simplement, la réforme actuelle portée par le Gouvernement va créer 3 postes supplémentaires à l'échelon départemental, et l'ancienne loi prévoyait la diminution de 13, ce qui fait une différence de 16. Si je prends le chiffre de 75 000 € pour 3, le Département à lui seul aurait pu, uniquement sur les salaires et les charges de l'élu, faire une économie de 400 000 €. Et vous voyez qu'à travers cette démonstration, nous ne sommes pas cantonniers. Nous avons bien une vision départementale, et nous avons aussi une vision qui va même plus loin que le département. Est-ce que l'on peut aujourd'hui, et je l'ai souvent dit dans cette enceinte M. le Président, considérer que des départements d'Outre-mer comme la Guadeloupe ou la Martinique qui ont à peu près 500 000 habitants chacun, soient encore aujourd'hui un Département et encore aujourd'hui, sur le même territoire, une Région ?

Donc, je pense que cela ne fonctionne plus. Cela, effectivement, fait partie des choses que l'on dit réformées. Mais je crois que ce n'est pas tout à fait une réforme. Cette réforme c'est, et d'ailleurs c'est effectivement évoqué dans le deuxième paragraphe du rapport 501 qui nous est proposé : rétablir la fonction de Conseiller général. Cette réforme, c'était simplement, et avec une idée qui est celle mise en place depuis le changement de Gouvernement, le changement de Président de la République, c'est de se dire : « que l'on aille où on veut, ce qu'il faut que l'on fasse c'est qu'on supprime tout ce qu'avait fait et tout ce qu'avait mis en place l'ancien Président de la République, Nicolas SARKOZY ».

Ce projet de décret des nouvelles délimitations cantonales du département, présenté pour avis devant notre Assemblée par M. le Préfet, nous révolte je vous l'ai dit, nous indigné et les mots sont faibles pour exprimer notre déception, notre mécontentement face à cette proposition. Ces sentiments sont partagés par bon nombre d'élus, toutes tendances confondues, de notre département. Vous avez, je le sais, M. le Président, pu le remarquer. Comment peut-on adhérer à ce projet ? Comment peut-on soutenir cette mise à mort programmée du tissu rural ? Où est l'équité dans cette proposition ? En effet, si ce projet est appliqué dans l'état, c'est la mort annoncée de nos territoires ruraux. Cette réforme menée à la hussarde porte une atteinte grave aux libertés locales. Elle est contraire aux traditions républicaines de transparence et de concertation. Ce projet de découpage est bâti sans échange préalable, ni travail local, et je vous l'ai dit, seulement sur les critères retenus et livrés brutalement.

Aujourd'hui, on nous demande de donner un avis sur un découpage qui n'a aucune logique de territoire, qui met à mal les communes rurales, le monde rural et ses habitants, et qui met à mal le rôle du Conseiller général. Je le répète haut et fort. J'étais effectivement pour la suppression du Conseil général. Le seul argument qui aurait pu éventuellement me permettre de reconsidérer ma position était celui de la proximité. En effet, le Conseiller général, à mes yeux, est un élu de proximité. Malheureusement, cela ne sera certainement plus le cas si cette proposition de carte est retenue.

Comment sérieusement gérons-nous ce que vous appelez le canton d'Ornans, le canton d'Ornans qui ira de Mérey-sous-Montrond aux Alliés, en passant à proximité de Rémonot et de sa source ? Peut-être que ce découpage a été inspiré par les miracles que provoque cette eau ? Je pense que celui qui a élaboré ce projet n'a pas recouvert la vue du bon sens. Vous allez me répondre que nous serons deux élus pour couvrir ce territoire. Oui, c'est un fait. Mais deux élus pour soutenir 70 communes distantes de 70 kilomètres pour certaines. Ça, c'est le traitement réservé aux habitants de nos territoires ruraux. En ce qui concerne les cantons urbains, c'est plus compliqué. En effet, si je prends l'exemple de Besançon, 6 divisé par 2 égal 6 : 6 cantons hier, 6 dans la nouvelle proposition. 12 élus sur 38 qui composeront la nouvelle Assemblée départementale, seront issus de la mégapole bisontine. Quel non sens ! Les Maires de ce département, notamment ceux issus des communes rurales, ne comprennent pas cette stratégie et cette volonté d'opposer le milieu rural et le milieu urbain. Il était possible de faire autrement.

Nous vous avons remis, ainsi qu'à M. le Préfet, une proposition dans laquelle l'intercommunalité était respectée ainsi que les bassins de vie. Nous avons, et on vous en remercie encore, présenté cette carte à l'issue des Orientations budgétaires et vous avez trouvé que cette carte avait un certain nombre d'intérêts. Et aujourd'hui, les propositions ne sont pas respectées. Et d'ailleurs vous l'avez dit puisque vous allez nous proposer plusieurs amendements. Mais amendements, et vous l'avez tout de suite précisé, dont vous n'êtes pas sûr qu'ils seront pris en compte par les services du Ministère de l'Intérieur. Et, effectivement, les bassins de vie n'étaient pas respectés puisque les limites des Communautés de communes et celles des Communautés d'agglomération ne sont pas respectées, ou sont respectées sauf pour Bavans. Pourquoi cette exception ?

Je sais, M. le Président, et je vous le répète, que vous n'avez pas effectivement élaboré cette nouvelle carte de découpage électoral, mais que c'est bien le Ministère de l'Intérieur. Alors, malgré que vous ayez déjà annoncé et demandé de voter ce texte, je vous demande solennellement M. le Président puisque ce n'est pas vous, je suis persuadé qu'avec le groupe Territoire Comtois 25, vous rejetterez ce projet et vous renverrez à ses chères études l'énarque ou les énarques qui ont inventé comme le disait le Général de Gaulle « ce machin ».

Pourquoi nous proposer un tel découpage ? Et c'est là aussi un point pour moi essentiel. Pourquoi nous proposer un tel découpage - et ce n'est pas au parlementaire que vous êtes que je vais me permettre de donner des leçons - mais avant que l'acte III de décentralisation ne soit voté ? En effet, si nous lisons avec attention les propos de Marylise LEBRANCHU, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique qui plaide pour les Départements, la compétence de solidarité territoriale, croyez-vous, M. le Président, qu'il soit judicieux que nous nous lancions dans une telle réforme si demain nous n'avons plus que comme seule et véritable compétence l'action sociale ? Sera-t-il judicieux que nous soyons 38 pour exercer cette mission, au lieu de 35 aujourd'hui, avec des missions qui sont beaucoup plus importantes ? Je pense, M. le Président, que là, nous avons mis la charrue avant les bœufs.

Et de plus, M. le Président, je suis persuadé que vous avez, avec beaucoup d'attention et d'intérêt, écouté les propos du Président de la République, le 14 janvier. Il a expliqué aux Français, lors de sa conférence de presse, qu'il ferait réduire le nombre de Régions et regrouper les collectivités. Vivons-nous dans la même France ? Ne sommes-nous pas dans un monde virtuel où l'irréel l'emporte sur le bon sens ?

Voilà, M. le Président, sans aucune polémique, les quelques réflexions que je souhaitais vous livrer. Je laisserai le soin à mes collègues du groupe Territoire Comtois 25 d'intervenir plus précisément sur leur canton.

J'espère très sincèrement que vous comprendrez qu'il est nécessaire d'émettre un avis défavorable à ce projet. Oh, je sais, bien entendu, M. le Président, que dans votre majorité, et c'est bien légitime, le devoir de solidarité l'emportera, mais que nombreux, M. le Président, sont vos collègues de la majorité qui ne voient pas d'un bon œil ce projet de découpage.

Pour en terminer, M. le Président, j'ai bien entendu M. le Préfet qui parle d'un ratio de 1 à 9 entre le canton d'Amancey et celui de Pontarlier. Mais doit-on toujours sacrifier le plus petit afin de rétablir une soi-disante égalité ? M. le Président, puisqu'on veut l'égalité partout, y a-t-il égalité entre le département du Territoire de Belfort et celui des Hauts-de-Seine ? Le département du Territoire de Belfort fait 137 000 habitants et le département des Hauts-de-Seine, 1 500 000 habitants. Je vous laisse le soin de calculer le ratio, et vous remercie de m'avoir écouté.

**M. le PRÉSIDENT.** – Merci, mon cher collègue. Eric ALAUZET.

**M. ALAUZET.** – Oui merci, M. le Président. Je ne dirai rien du débat sur la place, l'avenir du Département. C'est un sujet, mais ce n'est pas le sujet, même si j'avais beaucoup de choses à dire sur cette question. Je veux revenir simplement sur les trois points qui ont été évoqués comme les points structurants du projet, à savoir la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, la question de l'égalité territoriale et celle de la proximité.

Sur la question de la parité, ce projet sonne la fin d'une anomalie, de la sous-représentation évidente et aberrante des femmes. Mais elle sonne la fin aussi d'une hypocrisie avec la notion de suppléance qui avait été instaurée il y a quelques années, qui fait que finalement on pouvait décliner le mode de scrutin comme un titulaire, une suppléante. Et je crois qu'à la veille du vote, puisque c'est demain qu'à l'Assemblée nationale sera votée la loi qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, je pense que de ce point de vue l'avis que nous allons rendre aujourd'hui porte une symbolique extrêmement forte. J'observe d'ailleurs que dans le propos de Jean-François LONGEOT, qui a sa cohérence mais qui a une cohérence, mais qui par exemple oublie totalement cette question de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Sur le deuxième point de l'égalité territoriale, il s'agit bien et le rappel historique que vous avez fait M. le Président ainsi que celui de M. le Préfet, montre bien qu'il s'agit là d'un mouvement de fond, bien loin d'un opportunisme électoral que certains affichent, ou au minimum sous-entendent, et que cette évolution prend racine depuis de nombreuses années, et notamment les références juridiques que M. le Préfet a bien voulu rappeler de 2010, donc il ne peut mettre nullement en cause la majorité gouvernementale actuelle, fixaient un écart maximum de 20 %. J'observe que là encore, dans le discours de Jean-François LONGEOT, qui je le répète a sa cohérence, mais oublie totalement cette question-là. Et il me semble que dans la réforme territoriale qui était prévue de plus ou moins fusion des Départements et des Régions, cette question-là n'était absolument pas traitée. Et, vous le savez bien, chers collègues, que c'était intenable la différence de représentation des différents cantons.

Enfin, sur le troisième point qui est celui de la proximité, je crois qu'il faut prendre garde de ne pas, sans cesse, céder à la tentation de cliver sur la question urbain/rural. C'est extrêmement dangereux. Je pense que les propos de mise à mort des territoires ruraux sont totalement outranciers, que les propos de volonté qui serait celle du Gouvernement ou de cette majorité d'opposer le milieu rural et urbain sont totalement déplacés et dangereux, je le répète. Cela fait des années que ça dure, cela reste un discours dominant, je vous incite à faire très, très attention.

D'autant que les choses sont beaucoup plus compliquées aujourd'hui. Il n'y a pas que l'urbain et le rural. Il y a le périurbain. Il faut prendre en compte le périurbain, qui est une mutation d'une partie anciennement rurale vers une tendance urbaine, et que de ce point de vue-là le découpage tel qu'il est proposé présente un grand intérêt. Et notamment sur la partie bisontine puisque vous dites, cher collègue... [*Protestations du public*]. Vous m'expliquerez ce que vous voulez dire par ces réactions, je ne vois pas bien. Il n'y a pas 6 cantons urbains qui restent 6 cantons urbains, c'est absolument faux, vous le savez très bien. Ce sont 6 cantons urbains qui deviennent 6 cantons urbains périurbains, voire ruraux. Et ça c'est extrêmement important. [*Protestations du public*]. Il y a toute une partie rurale, ou alors c'est que vous ne connaissez pas bien le territoire, qui se situe dans ces nouveaux cantons urbains, périurbains et ruraux. Donc, il ne s'agit absolument pas des 6 mêmes cantons.

Et enfin, mais je ne vais pas insister là-dessus parce que cela a été largement dit, la ruralité trouve à s'exprimer aujourd'hui, et dans ses projets, et dans la définition de sa projection pour l'avenir, vous le savez tous, dans les Communautés de communes. C'est là le territoire d'avenir et de projet. Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.** – Merci mon cher collègue. Alors nous allons passer à Marc PETREMENT.

**M. PETREMENT.** – M. le Président, chers collègues, cette journée effectivement est une journée importante pour notre démocratie. En effet, à l'heure où les dépenses publiques sont à l'ordre du jour, voir le rapport choc de la Cour des comptes de juin 2013 que j'ai retrouvé, on augmente comme l'a dit Jean-François [LONGEOT] les dépenses publiques. De plus, à l'heure où le Président de la République annonce à chaque mesure des négociations, des conciliations, il n'en est rien quant à cette réforme alors que la carte éditée par le Ministre est connue de longue date.

De cette carte, parlons-en et notamment pour le canton de Baume-les-Dames que je connais depuis longtemps.

Premièrement, on ne peut comprendre la création de cette branche qui s'échappe du tronc pour aller jusqu'à Cussey-sur-l'Ognon. Vous avez vu la carte tout à l'heure ? Cette branche verte qui s'allonge là... je le répète... cette branche qui s'échappe du tronc pour aller jusqu'à Cussey sur l'Ognon, avec l'enclave de ces communes de Cussey et de Geneuille. Dans *L'Est Républicain* du 23 janvier, sous la rubrique Devecey d'ailleurs, il est indiqué en gros titre, ici même : « les élus rejettent leur attachement de la commune au canton de Baume-les-Dames ». Il y a tout le détail, je ne vais pas vous lire tout ce qui est mentionné, mais cela correspond à un rejet de cette disposition.

Deuxièmement, retrait du canton de Clerval. De ce fait, l'entité du Doubs central est ainsi éclatée, alors qu'elle est indispensable à l'équilibre départemental entre les deux agglomérations de Besançon et de Montbéliard. Oui, ce Syndicat créé par notre équipe il y a 20 ans, en synergie avec les élus des secteurs de Rougemont, de Clerval, de l'Isle-sur-le-Doubs est porteur de projets très importants, que ce soit le SCoT, que ce soit en matière économique, en matière de tourisme, de santé... La liste serait très longue. Quel devenir alors pour ce grand Syndicat du Doubs central, je le répète ? Alors, créer un nouveau Pays ? Qu'est-ce qu'on fait là ? On va recréer un nouveau Pays, de nouveaux Syndicats ? Franchement, réfléchissez bien à cela.

Enfin, c'est une réforme qui met je pense, malgré ce qui est dit, la ruralité en danger. Les campagnes sont sous représentées en nombre. Un Pays, c'est une population et un territoire. Là, on ne prend en compte que la population, vous l'avez dit, dans sa valeur numérique. Un territoire doit être respecté.

Dans un journal bien connu, vous êtes interpellé M. le Président, ainsi que mon collègue Gilles ROBERT et moi-même. Vous savez de quel journal je parle. D'ailleurs, cela s'est passé téléphoniquement, n'est-ce pas ?

**M. le PRESIDENT.** - Quel journal ? Il y a beaucoup de journaux.

**M. PETREMENT.** - *La Terre de chez nous* ! Vous êtes comme ça, et moi ils ont trouvé une photo qui n'est pas mal d'ailleurs, puis Gilles [ROBERT] aussi ! C'était en page 2. C'était un article d'ailleurs qui n'était pas mal.

**M. le PRESIDENT.** - Ça prouve la qualité des relations que nous avons avec le monde paysan.

**M. PETREMENT.** - Tout à fait. On l'a vu au congrès d'ailleurs à Baume-les-Dames vendredi, n'est-ce pas. Donc, vous indiquez en titre : on va réécrire une nouvelle histoire. En fait, si vous le permettez, on ne réécrit pas l'histoire, mais on l'écrit. Et CHATEAUBRIAND disait : « je vous fais voir l'envers des événements que l'histoire ne montre pas ».

Pour ma part, j'évoque aussi un autre sujet, la parité, qui a été détourné de son objectif initial. Permettez-moi quand même, quel cinéma on ne fait pas, excusez-moi, sur cette parité ! Parce que, je vous répète quand même que tout citoyen, toute citoyenne peut se présenter depuis des années et des années au suffrage universel pour être élu Conseillère générale ou Conseiller général !

**M. le PRESIDENT.** - C'est vrai.

**M. PETREMENT.** - Je l'ai connu ! J'ai eu une candidate, mon deuxième mandat en 1988, vous savez très bien, je pourrais vous donner le nom, vous le savez bien, qui franchement, et là il y en a qui s'en souviennent, était extrêmement compétente etc. et qui faisait une campagne formidable. A tel point qu'on m'a dit : « attention Marc, cette fois-ci attention ! ». Franchement... Donc, elle pouvait très bien être élue. Et donc, combien de fois, dans combien de cantons elle pouvait se présenter et être élue quand même !

**M. le PRESIDENT.** - Oui !

**M. PETREMENT.** - Ben alors, ne mettez pas en cause... cette histoire d'imposer. D'elles-mêmes, on voit que cela progresse et c'est bien, qu'elles prennent leur place dans la société, dans beaucoup de domaines. Mais pourquoi, comme cela... ? On voit bien, en toute honnêteté... Même pour mon mandat de Maire aussi, je n'ai pas attendu. J'ai contacté de nombreuses femmes compétentes qui, in fine, au bout de trois, quatre entretiens disaient : « je suis très honorée etc., mais je regrette pour ceci, pour cela... ». Et tout le monde sait bien que je dis vrai là, dans cette Assemblée. On sait bien qu'il y a des problèmes pour constituer les listes actuellement, bloquées avec...

**M. le PRÉSIDENT.** - Cher collègue, j'ai appelé à la sobriété des propos. Est-ce que l'on peut avancer ?

**M. PETREMENT.** - J'arrive au bout, M. le Président. Franchement, cet argument est un non sens. Donc, je ne pense pas qu'il fallait l'utiliser pour ce découpage qui ne correspond pas donc, à mon avis, aux réalités du terrain que je connais bien.

Il n'y a, vous le savez, que les réalités qui vailent disait le Général de Gaulle. Alors, sincèrement, M. le Président, et vous voyez, j'ai raccourci, j'avais encore quelques pages mais vous m'avez dit qu'il vaut mieux arrêter.

**M. le PRÉSIDENT.** – Oui, parce qu'il y a d'autres orateurs.

**M. PETREMENT.** - Mais c'est intéressant qu'il y ait beaucoup d'intervenants ... Alors, je le fais extrêmement solennellement [*M. PETREMENT se levant*] : au nom de la démocratie, je vous demande, M. le Président, solennellement de retirer ce projet de révision de carte cantonale. Je vous remercie. C'est solennel.

**M. le PRÉSIDENT.** – Très bien, alors ensuite, Christine BOUQUIN.

**Mme BOUQUIN.** – M. le Président, mes chers collègues, merci de laisser un peu de place à la parité ! C'est une boutade, bien entendu.

M. le Président, je suis un peu gênée dans mon propos parce que j'aurais voulu, bien entendu, interpellé M. le Préfet, et je vais le faire, pardonnez-moi, par l'intermédiaire de notre séance notamment concernant les Maires et les Présidents d'EPCI de ce département. Il y a une grande tourmente par rapport aux élus locaux que nous sommes, et je pense que nous avons été plus que malmenés, mais ignorés. Je vous le dis comme je le pense, je n'ai pas pour habitude d'avoir des propos excessifs. Mais nous sommes sollicités les uns et les autres, que ce soit par M. le Préfet de Région, que ce soit par vous, M. le Président, par rapport à des domaines de compétences que nous devons gérer ensemble et essayer d'amender le mieux que possible, et là sur un sujet tel que celui-ci, le découpage de notre territoire départemental, quid ? Silence de tous ?

J'ai bien été reçue me semble-t-il au mois de septembre par M. le Préfet au nom de l'Association des Maires du Doubs, où il fallait ne pas faire vraiment de projets, dire ce que nous ne voulions pas qui soit ôté et faire des propositions. Faire des propositions quand, et on le voit encore ce matin, on l'entend surtout, critères des définitions : le nombre d'habitants, la population. Quelle est la marge de manœuvre par rapport à tout cela ? Très peu. Alors, au nom des élus, moi, je pensais qu'après des mois et des mois en CDCI où on nous a exposé longuement qu'il fallait nous rejoindre entre intercommunalités, qu'il fallait supprimer les cantons, qu'il fallait travailler ensemble pour l'ensemble du département, nous n'ayons pas pris le temps, et M. le Préfet, et vous-même M. le Président, de nous réunir ; je le regrette fermement.

Nous allons évoquer ensemble ce sujet qui je le rappelle aujourd'hui, est le projet de révision de la carte cantonale pour le département du Doubs. Alors, je pense que si Jean-François LONGEOT n'a pas évoqué ni la parité, ni les territoires c'est parce qu'aujourd'hui nous parlons de la révision de la carte cantonale. Alors, pardonnez-moi d'avoir un mot sur la parité si vous m'y autorisez. J'apprécie plus ou moins, si vous voulez, la façon dont on veut mettre en avant les femmes en politique. Je vous le dis très franchement. Je suis élue depuis 1989, vous imaginez bien qu'à cette époque-là, la parité on n'en parlait pas. J'ai commencé par un mandat de Conseil municipal. On en parlait, mais très peu, ou entre vous Messieurs, pardonnez-moi, puisque nous n'étions pas présentes. Et ce que je trouve regrettable, c'est qu'il faille une loi, un décret pour que les femmes aient accès à la politique. Alors, vous êtes pour bon nombre d'entre vous dans des formations politiques, je l'ai été. Et je crois que c'est dans ces instances-là qu'on doit permettre aux femmes de faire de la politique et de rayonner dans un espace public sans qu'il n'y ait quelque sorte de loi.

Pardonnez-moi, je ne m'exprime pas souvent sur la parité, mais on entend tellement de choses en ce moment, je pense que les femmes ont besoin d'être traitées autrement que par un quota. Pour moi, les quotas, c'est dans d'autres assemblées et pour d'autres individus, j'appellerais cela bestiales - même si j'entends bien le Président de la Chambre derrière moi, qui me dit que c'est fini. Mais pendant de nombreuses années, la référence des quotas était bien pour les animaux et pas pour les hommes. Je voudrais clore mon propos par rapport à cela.

Concernant cette proposition de révision de la carte, nous avons fait, le groupe Territoire Comtois 25, une proposition qui vous a été soumise, M. le Président, proposée, une information, le terme est plus juste. J'aurais aimé pour ma part que, ensemble, l'ensemble des Conseillers généraux, nous ayons une approche globale sur notre territoire, pas l'opposition, la majorité, mais une réflexion globale que nous aurions pu mener bien en amont des décisions qui s'imposent à nous aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui la marge de manœuvre est faible.

On parle d'amendements, et je reviendrai sur les amendements que vous avez proposés Président. On parle surtout, le seul registre qui nous incombe aujourd'hui, hormis le fait d'adopter ou de ne pas adopter ce projet de révision, c'est de donner un nom. Pardonnez-moi, on ne le fera pas aujourd'hui mais c'est la possibilité qui nous était donnée et qu'a rappelée M. le Préfet. Quelle importance, au moment où nos territoires sont éclatés de part et d'autre, d'un nom ? Il ne pourra jamais correspondre à l'entité complète. Donc, est-ce que ce sera la source encore une fois de désaccords entre nous pour un nom ? Je crois que l'objet n'est pas là.

L'objet, et vous l'avez rappelé et je voudrais venir sur ce sujet... Première question : le découpage est-il idéal ? Non. Pour vous comme pour nous, il n'est pas idéal. Avons-nous la possibilité aujourd'hui par des amendements que vous allez proposer, et par des amendements que nous allons proposer, de changer la donne ? C'est la première question. J'ai l'impression, d'après ce que je lis depuis des mois et des mois et les propos qui se sont tenus aujourd'hui, qu'il n'y a pas grande chance. Mais il faut quand même que nous discutions.

M. le Président, vous avez parlé des intercommunalités, intercommunalités partenaires privilégiés du Conseil général. Alors, si les intercommunalités sont les interlocuteurs privilégiés du Conseil général, bien entendu, j'y associe les communes puisque l'émanation des Communautés de communes sont les communes.

**M. le PRÉSIDENT.** - Je l'ai dit d'ailleurs.

**Mme BOUQUIN.** - C'est pour cela que je le précise, je veux que mon propos soit très réel par rapport au vôtre. Alors, considérons l'espace des intercommunalités sereinement. Je vais parler d'un territoire que je connais bien et je ne pense pas faire le cantonnier en m'exprimant sur ce territoire qui va de Maîche, je vais associer le canton du Russey si mon collègue m'y autorise, à Saint-Hippolyte. Nous sommes dans cet espace du Pays horloger avec actuellement trois cantons : canton du Russey, canton de Maîche, canton de Saint-Hippolyte et le canton de Morteau que je n'inclus pas dans mon propos puisque le canton de Morteau est tourné un peu plus de l'autre côté et l'excédent de population serait trop important si nous avons travaillé sur les quatre cantons.

Nous avons pour habitude de travailler ensemble Dessoubre et Barbèche, Communauté de communes du Russey et Communauté de communes du Pays de Maïche ainsi que celle de Saint-Hippolyte. Je vois que la Communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche s'est largement exprimée. Nous avons échangé bien sûr entre nous puisque cette Communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche qui est une très petite Communauté de communes, nous avons essayé à un moment donné dans ce canton de fédérer l'ensemble des communes, et nous y sommes parvenus, avec des difficultés certes, mais l'intercommunalité est bien présente sur ce canton. Donc, on sort cette intercommunalité de la nouvelle entité et on propose à la place les Balcons du Lomont. Alors, les Balcons du Lomont, j'aime beaucoup son Président, Claude PERROT, avec qui j'ai d'excellentes relations. Mais tout comme moi, il parle d'incohérence territoriale. Il parle même, je reprends l'article du 17 janvier 2014 : « une construction artificielle vouée à l'échec ».

Alors, pourquoi s'enfermer dans un découpage tel que celui qui est proposé aujourd'hui ? L'amendement que je voterai, M. le Président, concernant Dessoubre et Barbèche, vous l'entendez bien, puisque ce sont mes propres propos et le projet que je souhaite soutenir. Mais je voudrais aller au-delà de cette Communauté de communes. Alors même que nous avons mis en place des Syndicats avec ces Communautés de communes, alors même que nous sommes en train de travailler suite au déficit des services de l'Etat, et je ne fais pas de polémique ici, je parle de l'ATESAT [assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire], je parle de toute la partie urbanisme qui va incomber aux Communautés de communes parce que nous y réfléchissons, alors nous travaillons ensemble, dans un espace qui me semble-t-il est cohérent, qui me semble-t-il respectait à plus ou moins 20 le critère de population puisque c'est le critère essentiel pour cette réforme, je pense qu'il pourrait y en avoir bien d'autres aujourd'hui, pourquoi ne pas tenir compte de ces réalités de proximité de territoire, de projet, de bassin de vie ?

Nous sommes en train de constituer un parc régional naturel, il me semble que c'est une belle entité. Nous avons, avec vous, Président, la montée en haut débit qui est dans un Espace. Nous travaillons pour le nouveau SCoT périmètre Pays horloger. Alors même que nous sommes en train de construire le demain, nous sommes en train d'extraire des communes qui sont dans cet Espace. Alors, je vous parle plus précisément de ce périmètre-là, mais je pourrais parler aussi d'autres cantons et d'autres périmètres.

Je voulais simplement vous dire, Président, qu'au-delà des clivages qui peuvent être les nôtres, je souhaite vivement aujourd'hui, et je vous le dis sincèrement, avec beaucoup d'émotion, que nous puissions remettre les choses là où elles doivent être. Alors, pour vous le projet est bon Président, même s'il n'est pas idéal, je reprends vos propos. Pour nous, il n'est pas satisfaisant et je souhaite qu'ensemble, dans cette Assemblée, nous puissions construire ensemble. Je vous remercie.

**M. le PRESIDENT.** - Mes chers collègues, je vous avais indiqué en début de propos qu'il était bien légitime que chacun s'exprime, précisément pour que chacun puisse s'exprimer, il faut que délibérément vous ramassiez vos propos. Vraiment, je vous y invite parce que je rappelle, nous avons aussi un deuxième point à l'ordre du jour et qui n'est pas complètement mineur, et je souhaiterais que nous ne l'escamotions pas. Nous prendrons le temps nécessaire, mais en même temps, je pense que si nous passons en revue chacun des cantons, nous serons sûrement amenés à évoquer les mêmes arguments.

Je donne la parole à Paul COIZET.

**M. COIZET.** - Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer la qualité des débats jusqu'à maintenant et je pense que ça honore notre Assemblée.

Nous avons tous nos contradictions, évidemment. Vous me permettrez d'en relever quand même une. Il faudra m'expliquer comment avec 13 Conseillers de moins dans la précédente modification des Conseillers territoriaux qui nous était proposée, on favorisait et le milieu rural, et la proximité. C'est un petit sourire au passage. Je le répète, nous avons tous nos contradictions.

Les arguments... je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été largement développés et qui aboutissent à la carte qui nous est présentée, avec l'exigence constitutionnelle, démographique, les continuités territoriales, etc. Il est bien évident qu'aucun découpage ne peut être satisfaisant. Excusez-moi, j'ai en tête un découpage qui à l'époque, on avait appelé découpage PASQUA, qui nous, nous avait beaucoup irrités aussi. Il a été adopté aussi et « es autorité » par le Ministre concerné. Il y a de telles pesanteurs que très rapidement on atteint les limites des concertations.

Je voudrais, peut-être à l'image d'ailleurs de Jean-François LONGEOT, passer au-dessus de nos simples cantons et nos simples Conseils généraux. Vous avez rappelé des choses, mais qui sans doute, c'est un constat sans doute qui nous rassemble tous : notre pays est confronté à un endettement abyssal de nos finances publiques. On ne peut pas faire comme si ça n'existait pas. Il y a déjà une exigence morale par rapport à nos enfants. Que vont dire nos enfants quand il va falloir qu'ils paient les dettes qu'on a accumulées les uns et les autres ? J'ai rappelé, les 600 Md€ d'accord ! Que vont dire nos enfants quand il va falloir qu'ils honorent les dettes que leurs parents, grands-parents généreusement leur auront léguées ? C'est moralement inacceptable. C'est un premier point.

Deuxième point, combat pour l'emploi, qui est évidemment la priorité des priorités. Quand on reçoit nos concitoyens, qu'ils soient jeunes ou qu'ils soient seniors, et qu'ils sont confrontés au chômage, c'est le problème majeur actuellement y compris qui touche le débat qu'on a aujourd'hui, y compris avec l'incidence qui a été faite par rapport aux DMTO. L'effort d'augmentation de la fiscalité, effectivement, a atteint ses limites et maîtriser nos dépenses globales est devenu une exigence fondamentale. Je rappelle que pour la première fois, 50 Md€ d'économies au niveau des dépenses de l'Etat vont être réalisés. C'est quelque chose qui n'a jamais été fait, il faut quand même ne pas l'oublier. Et oui, on ne peut pas continuer à financer l'ensemble de nos collectivités comme cela se faisait jusqu'à maintenant. Et le Président, dans son intervention du 14 janvier, a appelé à une clarification stricte de nos compétences. C'est incontournable. Alors après, l'application se discute. Mais le principe ne se discute pas. D'ailleurs, ce sera suivi par un Conseil stratégique de la dépense publique.

Notre organisation territoriale bien entendu doit être revue à l'heure de la compétition, d'une compétition mais qui est infernale, économique, sur le plan mondial. Les grandes métropoles s'imposent. Nous, on est là-bas, nord Franche-Comté, à côté d'une ville monde qui s'appelle Bâle, qui a un rayonnement mondial. Et évidemment, ce ne sont pas ni Montbéliard, ni Belfort, ni Besançon qui peuvent tenir la route par rapport à ces grandes métropoles mondiales. Et donc, cela est aussi une exigence absolue dans la compétition dans laquelle nous sommes engagés.

Pareil, idem pour les Régions. Quand on voit la puissance des Länder allemands, considérable, peut-on continuer à avoir une addition de petites Régions ? Ou, au contraire, ne doivent-elles pas mutualiser et renforcer leur compétitivité, leur potentiel dans la compétition dans laquelle on est engagé ?

Pour ce qui concerne les Départements, Eric [ALAUZET] a rapidement évacué cela tout à l'heure, on voit quelle est la force des cantons des Conseils généraux à travers toutes vos expressions sur le plan rural. Mais excusez-moi, quand je suis à Montbéliard et à PMA, je sais que le lieu stratégique au niveau de PMA, c'est l'Agglomération. Voilà. Ça, c'est une réalité. Après, comment on fait pour gérer tout cela ? Mais enfin... voilà. Donc, il y a des réalités différentes, milieu rural, dont il faut évidemment sans doute tenir compte. Mais on ne pourra pas s'éviter, ça c'est dans le devenir, des réflexions à propos du devenir des cantons dans nos zones urbaines, bien évidemment. D'ailleurs, les dotations aux collectivités locales vont être modulées en fonction de leur effort d'intégration.

Je voudrais terminer, pour conclure, parce que le problème majeur c'est l'emploi, c'est notre compétitivité dans la concurrence internationale, et vous me permettez, cela ne vous surprendra pas, de saluer le courage du Président de la République, parce que je ne sais pas si vous imaginez le courage qu'il a fallu pour dire ce qu'il vient de dire pour engager les réformes nécessaires pour établir la compétitivité de nos entreprises, avec une réduction très importante de leurs charges, 30 Md€, la simplification des normes, mais avec des contreparties, un engagement en faveur de la création d'emplois à hauteur de l'effort entrepris, une volonté de dialogue social avec les partenaires sociaux. D'autres, mes chers collègues, en avaient parlé. Nous le faisons, et croyez-moi ce n'est pas nécessairement simple de passer du socialisme de la demande au socialisme de l'offre comme certains disent. Et donc, ce qui est important je pense, c'est notre mobilisation, c'est un impératif moral et citoyen des entreprises, des industriels, des PME pour réussir cette démarche qui est en cours. J'avoue que dans les débats que nous avons actuellement, c'est ce débat-là, moi, qui me paraît le plus important pour créer je ne sais combien, un million d'emplois, et enfin répondre aux attentes de nos concitoyens en matière d'emploi parce que c'est peut-être ce qui est le plus important pour eux.

**M. le PRÉSIDENT.** - Aujourd'hui, nous sommes sur un sujet plus limité qui est l'examen de la carte cantonale, je le rappelle.

Marie-Noëlle BIGUINET.

**Mme BIGUINET.** - Je vous remercie de me donner la parole. Je vais essayer d'être concise et de parler sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, à l'instar de mes collègues, je parlerai de l'absence de concertation, l'absence notoire de concertation. L'importance de ce projet, du projet de redécoupage cantonal méritait effectivement un débat important entre nous, entre la majorité et entre l'opposition. Je comprends les craintes qui étaient attachées à ce débat parce que cela risquait d'entraîner des polémiques qui auraient pu être virulentes et vous mettre peut-être en difficulté. Néanmoins, nous aurions pu imaginer un débat entre nous, en interne qui faisait que l'on faisait un vrai débat, pas un déballage, mais un débat entre nous et qui aurait gagné en clarté et en échanges entre nous.

La deuxième chose, c'est que la forme rejoint très rapidement le fond parce que comme l'a dit M. le Préfet, le Conseil général, le Conseiller général est un des anciens, des plus anciens élus de France après le Maire, et son existence date de la Révolution française, et l'importance du découpage actuel méritait une vraie prise en compte de la forme et du fond.

Je reprendrai les trois points qu'il a évoqués, qui sont la parité, la proximité et l'égalité.

La parité, je serais plus nuancée dans mes propos que certains de mes collègues. Pourquoi ? C'est parce que tout simplement en construisant une liste pour les municipales à Montbéliard, je trouve que la loi sur la parité est un mal pour un bien parce que cette loi me permet d'imposer pour constituer la liste, un certain nombre de femmes qui ne pourraient pas être sur la liste en raison des pressions de certains messieurs, de certains hommes qui ont toutes les compétences nécessaires, toute l'expérience c'est vrai, mais c'est difficile. Je comprends qu'ils puissent être ennuyés peut-être de céder leur place ou de ne pas accéder à ce qu'ils aimeraient. Mais voilà, la loi est là et moi je dis merci à la loi. Maintenant, je répondrai à Eric ALAUZET, c'est très bien de parler de parité, c'est très bien de l'intégrer dans le redécoupage cantonal, mais il faut aller jusqu'au bout alors, c'est-à-dire qu'il faut faire la même chose pour les Sénateurs et surtout il faudra faire la même chose pour les Députés et ça, c'est autre chose. Voilà.

**M. le PRESIDENT.** – Très bien, merci.

**Mme BIGUINET.** – Je n'ai pas fini.

**M. le PRESIDENT.** – Excusez-moi, il y avait deux autres points. Vous essayer de ...

**Mme BIGUINET.** – Je me dépêche. J'essaye d'être concise. La proximité, de quelle proximité parle-t-on ? Parce que très rapidement, la proximité se heurte à la démographie dont nous avons beaucoup, beaucoup entendu parler, parce que si pour obtenir le chiffre en nombre numérique nécessaire à la création d'un nouveau canton, on est obligé d'étendre le canton, on perd de la proximité. Donc l'un ne va pas avec l'autre.

Troisième argument, l'égalité. L'égalité, ça veut dire qu'on a tous exactement la même chose. Alors, c'est un très beau principe l'égalité, mais il est différent de l'équité parce que les territoires ne sont pas égaux entre eux. Dans le domaine rural, dans le monde rural il y a le problème de distance, il y a le problème de moyens financiers, il y a le problème d'équipements qui sont moins nombreux, ou de services moins nombreux que dans les villes. Vous allez dire que je me tire une balle dans le pied en disant cela, mais si on veut vraiment être égalitaire ou équitable, il faut peut-être un peu plus donner aux territoires ruraux qu'aux villes parce que les villes sont déjà extrêmement bien outillées en nombre d'élus et en services qui existent. Et là, l'équité consisterait à donner peut-être un peu plus ou un peu moins selon les territoires.

Maintenant, j'en finis avec deux cantons sur les cinq du Pays de Montbéliard, les cinq nouveaux cantons, deux qui sortent largement du territoire de la Communauté d'agglomération, vous en avez parlé tout à l'heure, Bavans et Valentigney, et je ne comprends pas bien. Je ne comprends pas bien parce que là il y a des différences complètes de traitement, que ce soit pour les ordures ménagères, pour l'assainissement, pour l'eau, pour les établissements scolaires qui font qu'on va se heurter à de véritables problèmes ultérieurs. Mais je me demande si ça ne préfigure pas l'inclusion de ces nouveaux cantons dans les fameuses métropoles qu'on souhaite installer sur le Pays de Montbéliard, enfin sur, on va dire, le nord Franche-Comté et le sud Franche-Comté avec une délimitation de cette façon-là. Ce serait, pour moi, une façon déguisée d'absorber ces nouveaux cantons dans les métropoles.

**M. le PRESIDENT.** - On n'en est pas là. A mon avis, la métropole, il y a un effet de taille que ne remplit pas le Pays de Montbéliard. Donc, personne, aucun de nos territoires ne remplit les conditions d'une métropole. Ce n'est pas à confondre, je le dis au passage, avec un pôle métropolitain qui est une autre réalité et qui n'a pas vocation, en principe, à aspirer les compétences du Département. C'est un point important. D'ailleurs, j'entends évoquer des hypothèses de fusion du Département entre le Territoire de Belfort et une partie de l'Aire urbaine, moi j'aimerais aussi qu'on regarde nos amis agriculteurs qui sont parfois en avance sur nous, je salue le Président de la Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort. Voilà un regroupement réussi. On pourrait peut-être s'en inspirer ?

Jean-Pierre GURTNER.

**M. GURTNER.** – Merci Président. Donc je ne serai pas très original en rappelant ce qui m'est essentiel, c'est-à-dire que cette Communauté de communes à laquelle j'appartiens soit rattachée au Pays du Haut Doubs. Je dirais maintenant, c'est une délocalisation. On rouspète beaucoup après les délocalisations, mais là il y a deux Communautés de communes, Montbenoît et Altitude 800 qui subissent une délocalisation et c'est inadmissible. Je vais quand même prendre un peu de hauteur par rapport à cela, en trois points.

Le premier, je reconnais que je suis un élu départemental, et chez moi de la petite enfance au collège, de l'accompagnement musical aux associations sportives, du maintien à domicile à l'accueil en maison de retraite, des plates-formes d'entreprises aux prêts d'honneur, de la qualité des routes au développement de l'économie, de la fibre optique au désenclavement des villages, de la montbéliarde aux produits AOC, les déchets, je continuerais comme ça, tout dans ce canton rural est subordonné à la politique départementale du Conseil général et à la réalisation du programme Doubs 2017 et j'ai bien entendu, Président, votre discours liminaire.

Mais je suis aussi un élu départemental. La vie d'un canton, c'est aussi respirer collégalement avec ses voisins, en intercommunalité, et entre autres ceux du Pays du Haut Doubs. Vivre sur un canton, c'est aussi jouer un esprit collectif : Levier-Pontarlier, Levier-Frasne, Frasne-Mouthe, Mouthe-Mont d'Or et ainsi de suite. Vivre sur un canton, c'est aussi, moi je crois à cela, l'expression de gènes partagés par une société d'hommes et de femmes. Et je vous l'ai fait un peu goûté ou partagé lorsque vous êtes venu sur le Val d'Usiers. Au même titre, mes chers collègues, que vous savez le faire également sur vos cantons. Alors, je me pose cette question : pourquoi ce découpage ne tient-il pas compte, au-delà des périmètres des Communautés de communes, des entités à la fois économiques, patrimoniales et bassins de vie ?

Je le dis franchement, cette carte déracine l'histoire, et quand on déracine l'histoire c'est d'autres qui vont l'écrire. Et vous l'avez dit, je cherchais la réponse, ce sont les Communautés de communes, et je pense que demain l'Assemblée départementale va finir par une Assemblée de Communautés de communes.

C'est le premier point.

Deuxième point, je trouve quand même dépassé qu'à l'heure de la mondialisation, de la globalisation, de la complexification des relations humaines, des enjeux environnementaux multifactoriels, regardez le problème de la Loue, et des problématiques, on ne dit pas une mais des problématiques de développement durable, c'est tout ce que j'enseigne, qu'on ne prenne qu'un seul facteur en dehors de tout contexte, celui de la démographie. Alors oui, le Préfet l'a dit, c'est la loi, l'égalité devant le suffrage. Mais il a rappelé que cela datait de la Révolution française, et je trouve le paradoxe. On fait bouger les choses sans arrêt, mais de ce côté-là, on en reste sur la Révolution.

Troisième point, je ne suis pas opposé à une modification des cantons. C'est vrai que cela s'appuie sur la parité. On a eu une bonne discussion en 5<sup>ème</sup> Commission avec Frédéric [BARBIER], et après avec mon collègue, Jean-Marie POBELLE, on s'est dit cette parité, aujourd'hui, c'est un dogme politique. Et comme on est un certain nombre à avoir des bases un peu spirituelles dans cette maison, on sait qu'un dogme, Président, on n'en discute pas. Et c'est vrai qu'avec la profusion d'élus, il allait y avoir réduction du nombre de cantons. Donc, il fallait diminuer le nombre de cantons. Et puis, il y a un deuxième dogme quand même, c'est la démocratie participative. Je crois quand même elle a été inventée politiquement aussi. Et là, je trouve insolent que cette carte, en dehors des Communautés de communes, sacrifie l'histoire et les aspirations des élus responsables.

Alors, et c'est mon quatrième point, le principe est dicté par la loi qui corrige les inégalités démographiques entre cantons, afin de garantir l'application de représentation d'équilibre démographique. C'est ce qu'on lit. Je dis oui, ce principe va engendrer un nouveau concept. Moi, je l'appelle la proximité relative ou la distanciation parce qu'il y aura un manque de cohérence géographique et sociétale. Or, la proximité tangible reste encore dans la démocratie la richesse de base du Conseiller général et la garantie que vos électeurs vont se mobiliser au moment du vote. Regardez quand même les dernières élections ! Où est-ce que cela va voter : c'est dans le milieu rural ou dans les villes ? Je crois quand même, la réponse on l'a.

Et puis, je dis aussi, je m'étais au début présenté en divers droite, quelle est la place pour les divers droite ou les divers gauche qui sont ici dans cette Assemblée ? On va sentir le poids des partis politiques. Sauf, Président, si les cantons sont redécoupés en interne par les binômes hommes-femmes, avec des sous-cantons qui feront office de cantons parce qu'ils auront une identité et un visage sur nos territoires concernés. Alors, c'est vrai que c'est ma deuxième question... La première était le poids des Communautés de communes dans l'Assemblée. La deuxième est qu'est-ce qu'on fait de la contextualisation ? J'ai relu, parce qu'on enseigne cela, tout ce que les sociologues disent c'est que la contextualisation est la condition essentielle à l'efficacité. Et bien si celle-là n'y est plus, quel poids aura notre future Assemblée ?

Et puis, je ne voulais pas le sortir mais quand j'ai entendu, je ne critique pas M. le Préfet, mais le discours de M. le Préfet, je me suis souvenu qu'Edgar MORIN avait écrit, dans *Les Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur* : « le XX<sup>ème</sup> siècle fut celui de l'alliance de deux barbaries : la première vient du fond des âges, elle apporte guerre, massacre, déportation, fanatisme ; la deuxième est glacée, anonyme, elle vient d'une rationalisation qui ne connaît que le calcul et ignore les individus, leur chair, leur sentiment, elle multiplie l'asservissement technocratique ». Ecoutez, le discours de M. le Préfet était, quand même, dans son descriptif un peu dans ce registre-là.

Je me dis, rationalisation technocratique, j'en reviens au futur canton d'Ornans, il y aura deux SCoT, vous croyez, les services de l'Etat... On a eu les vœux ces derniers temps, j'ai pu discuter avec les services de l'Etat, cela les inquiète. Il y aura deux SCoT sur ce canton d'Ornans, il y aura deux territoires de santé, ce n'est pas prévu par les textes.

Et puis, on en a parlé, rationalisation technocratique, 6 divisés par 2 ça fait 6 pour Besançon, et 4 divisés par 2 cela fait 1 pour Ornans et puis pour Baume-les-Dames. Alors, c'est vrai que, là Eric [ALAUZET] en a parlé, mais ce n'est pas un clivage entre la ville et la campagne. Le rééquilibrage démographique, moi je dis, rétablit un poids proportionnel, c'est vrai. Mais c'est vrai que c'est facile de scinder l'histoire de la ville en deux, en trois. Surtout que cette carte phagocyte les bourgs périphériques : Dannemarie, Franois, Audeux, Marchaux, qui étaient des cantons, tous avalés. La ville va renforcer aussi sa présence physique, aux Présidents, Vice-présidents, Maires, Adjoints, de l'agglomération, des communes, et de la région, vous rajoutez 12 Conseillers départementaux. Ecoutez, on va dire : « messieurs, la Cour », la nouvelle cour. Vous voyez le poids du millefeuille dans des assemblées, comme dans les préséances, quand vous aurez une inauguration à faire ? Puis, en plus, si vous voulez prendre aussi vos suppléants parce que vous n'allez pas les laisser sur la touche, vous voyez ce que cela fait ce cortège d'élus, de notables en ville ?

C'est un thème qu'on travaille depuis plusieurs années. Puis, moi, je travaille en agriculture. Demain, la parole de la ville, et j'aurais fini, sera majoritaire je crois quand même dans la politique départementale. C'est vrai qu'elle va pouvoir financer des enjeux sociétaux, surtout en matière de solidarités. On va pouvoir renforcer les circuits courts, avec des nouvelles structures satellites. C'est vrai que, Président, vous êtes très honnête. Ce que vous faites pour la ville, vous le faites aussi pour le milieu rural, nous en sommes témoins. Mais demain, qu'est-ce qu'il en sera ? Vous voyez que, déjà pour les rythmes scolaires, cette réforme, on n'arrive pas à la suivre, à la mettre en place parce qu'on n'a pas les moyens humains et les moyens techniques dans notre milieu rural.

Et puis, je continue, quand la ville étouffera la tentation du département, elle sera encore plus grande peut-être d'investir dans des cantons ruraux plus écolos, plus musées nature, parcs de loisirs. C'est ma dernière question : et demain, jusqu'où ira le pouvoir de la ville ? Et j'en réponds à Eric [ALAUZET] parce que les urbanistes, je vais plus loin, cela s'enseigne aujourd'hui, je l'ai dans mes bouquins, on ne parle plus du milieu rural aujourd'hui. On dit que, et c'est pour cela qu'il n'y a plus de clivage ville et campagne, le rural est comme un espace interstitiel entre agglomérations, trame verte, trame bleue que nous avons depuis 2000, trame environnementaliste. Je crois que, aujourd'hui, cela s'enseigne. Alors, quand j'ai vu les 94 communes du canton de Baume-les-Dames, j'ai dit : « il n'y a pas photo, c'est essentiellement cela aujourd'hui qui a été découpé ». Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.** - Merci mon cher collègue. D'abord, je veux vous donner acte, mais j'y reviendrai tout à l'heure, de la qualité et de la hauteur de vue de vos réflexions. Néanmoins, pour autant, je n'en partage pas les conclusions. Je vous en expliquerai les raisons, revenant d'ailleurs sur quelques aspects que j'ai déjà abordés.

Les orateurs sont très nombreux, je crains que nous soyons conduits à prolonger cet après-midi cet intéressant échange.

Je vais laisser la parole au Conseiller général d'Amancey.

**M. RONOT.** – Merci M. le Président. M. le Président, Mmes, MM. les Conseillers généraux, chers collègues, vous comprendrez qu'aujourd'hui mes propos sont empreints d'une certaine gravité, de colère, assortie d'un sentiment de tristesse, d'abandon de la part des pouvoirs publics, de la part des Députés, des Sénateurs, un sentiment de laissé-pour-compte, mais aussi avec une forte volonté de faire infléchir cette nouvelle orientation et ce nouveau découpage qui se font, et je regrette de le dire, au détriment des territoires ruraux.

Quand je parle de territoire rural, quand j'évoque le canton d'Amancey, j'espère que je ne dis pas de gros mots et que cela ne choque personne.

**M. le PRESIDENT.** - Non. Nous aimons Amancey.

**M. RONOT.** - Vous aimez, M. le Président, le canton d'Amancey.

Quand je parle de territoire rural, nous sommes mis devant le fait accompli. Même s'il est précisé que ces modifications sont décidées par décret en Conseil d'Etat, après consultation du Conseil général qui se prononce dans un délai de 6 semaines à compter de la saisine par le Préfet. D'ailleurs, je regrette, et je le comprends en même temps, que M. le Préfet n'assiste pas à nos débats. Il aurait pu transmettre à l'Élysée, à Matignon, Place Beauvau, nos doléances, les incompréhensions des élus de notre Assemblée et des élus de notre département. Mais je ne doute pas que le Sénateur que vous êtes, que les Députés présents sauront s'acquitter de cette tâche. Comment voulez-vous ouvrir un débat, et mes collègues l'ont déjà rappelé, un vrai débat dans un délai aussi court ? Surtout qu'il y a déjà des cartes du futur découpage qui circulaient au cours du premier semestre 2013.

A cette occasion, le 6 mai 2013, j'avais invité les Maires du canton d'Amancey à débattre sur ce projet qui était, pour notre secteur, celui imposé aujourd'hui. D'ailleurs, il y a des Maires qui sont présents ici du canton d'Amancey. Après avoir fait une synthèse de ces échanges, j'avais envoyé un courrier au Président de la République, au Ministre de l'Intérieur et à tous les parlementaires de notre département. Il faisait part du mécontentement, de la colère des 19 Maires du canton d'Amancey. Même si cela peut faire sourire certains, se crisper d'autres, notre volonté était de laisser la représentation du monde rural en l'état, avec peut-être quelques modifications à la marge. Certains Maires du canton et du département en général vous ont fait parvenir des courriers, d'autres ont délibéré, d'autres vont le faire. En 9 mois donc, depuis le mois de mai de l'année dernière, il aurait pu y avoir un vrai débat démocratique.

Aujourd'hui, 27 janvier, c'est un débat politico-politicien, ce genre de débat qui irrite de plus en plus nos concitoyens. Nous aurions aimé un vrai débat d'aménagement du territoire. Il n'y en a pas eu. Il n'y en aura pas. C'est peut-être le nouveau mode de concertation à la sauce mai 2012 ? On décide et on consulte après pour se donner bonne conscience.

Le Ministre de l'Intérieur d'il y a quelques années, Charles PASQUA, et M. COIZET en faisait état tout à l'heure, pour moi, fait figure un peu de premier communiant par rapport à son homologue d'aujourd'hui. Depuis de nombreuses années, les cantons ruraux sont mis en avant pour une soi-disante sur-représentativité dans les instances départementales. Dès mon arrivée ici dans cette Assemblée, en mars 2001, lors de la réunion du 23 mars, j'entendais ces propos, je cite : « le canton d'Amancey bénéficie d'un Conseiller général pour 3 275 habitants. Et dans le même temps, celui de Pontarlier n'a qu'un Conseiller pour 30 993 habitants, soit un rapport de 1 à 10 ». Fin de citation. A noter, aujourd'hui, par contre, ce n'est plus 3 275 habitants, mais on est plus près des 4 000. Cette phrase, c'est vous qui la prononcez, M. le Président, en tant que responsable du groupe socialiste. Je sentais déjà le vent venir.

Depuis quelques mois, à chaque session du Conseil général du Doubs, quels sont les propos introductifs du représentant de la majorité ? Hormis le discours de politique générale, on a l'impression parfois d'être à l'Assemblée nationale. Il commence par pilonner les propos de Jean-François LONGEOT qui est intervenu avant lui. Ensuite, il fustige les responsables politiques, Président, Gouvernement d'avant 2012. Maintenant, tout va bien ! Quoique j'ai entendu un autre son de cloche tout à l'heure. Ensuite, il parle longuement du nord Franche-Comté, de l'industrie, de l'emploi qui se développe. Mais le département du Doubs ne se limite pas à ce secteur, même s'il est d'une importance capitale pour notre département, j'en conviens, et je l'évoque souvent. Evoque-t-il souvent la ruralité, sa place dans notre département, son rôle, et le rôle de chaque filière, le rôle des élus de nos petits territoires ? Non, jamais. Et je comprends mieux aujourd'hui, je comprends mieux maintenant ce besoin de vouloir mettre à l'écart ce milieu, de le sous-représenter, de le laisser de côté, de le marginaliser. Ça y est, la longue descente va pouvoir commencer. Mais nous nous battons et la présence aujourd'hui de certains élus en témoigne.

Alors, à tous ceux qui sont irrités, qui sont énervés par notre représentativité d'aujourd'hui, je leur demande : pourquoi ne pas calquer le nombre d'élus, pourquoi ne pas calquer la représentativité en fonction du taux de participation à chaque élection, quelles que soient les élections, municipales, cantonales, régionales, législatives, présidentielles et même européennes ?

Election cantonale, mars 2008, sur le canton d'Amancey : 2 677 votants au premier tour, soit 86,16 %. Au deuxième tour, 2 617 votants, soit 84,25 %. Le Conseiller général est élu avec 1 324 voix. Election cantonale, mars 2011, sur un canton bisontin, 2 862 votants au premier tour, soit 32,65 %. 3 070 votants au deuxième tour, soit 35,02 %. Le Conseiller général est élu avec 1 913 voix. Je n'ai pas besoin de rajouter de commentaires.

Je crains qu'avec ce nouveau découpage, les taux de participation subissent une chute importante pour se rapprocher de celui du milieu urbain. Et je vous donne rendez-vous lors des prochaines élections, lors des prochaines élections cantonales.

M. le Président, la crainte des élus, toutes tendances confondues est que vont devenir les services publics sur nos territoires ? Demain, une gendarmerie par canton, une trésorerie par canton, un bureau de poste par canton, un centre technique Conseil général par canton. Vous rendez-vous compte de l'immensité de certains cantons que vous proposez ? Ce sont de réelles circonscriptions législatives. Les communes situées, les Alliés, Mérey-sous-Montrond, les extrémités, 60/70 kilomètres. Aujourd'hui, le Maire de chaque chef-lieu de canton se motive, se bat avec le Conseil général pour développer sa commune au service des autres villages. Ces Maires, demain, auront-ils la même foi ? Pourquoi ne pas tenir compte, si vraiment vous voulez cette réforme, des Pays par exemple ? Lors de notre débat entre élus du canton d'Amancey au mois de mai dernier, les Maires avaient proposé cela. Le moins mal serait de respecter les chefs du pays, à savoir les 3 Communautés de communes : Amancey-Loue-Lison, Pays d'Ornans, canton de Quingey. Nous avons fait une proposition, notre groupe Territoire Comtois 25 a fait également une proposition sur tout le territoire départemental. Pas une once de proposition n'a été retenue.

Vous savez, M. le Président, mes chers collègues, le découpage imposé est surtout un découpage politique. Et les propos tenus depuis l'ouverture, ce matin, ne nous font pas du tout changer d'avis. Mais attention, cela se retourne souvent contre son initiateur.

Et je finirai par une petite plaisanterie. Il y a quelques semaines, Cristiano RONALDO a été élu ballon d'or. Moi, aujourd'hui, j'ai envie de décerner à M. Manuel VALLS, le ciseau d'or.

**M. le PRÉSIDENT.** - Très bien. Merci. On lui dira.

Ensuite, Jean-Marie POBELLE.

**M. POBELLE.** – M. le Président, M. le Sénateur, Messieurs les parlementaires, mes chers collègues, au moment même où dans chaque département, depuis un mois, est présenté le nouveau découpage des cantons, le Président de la République et son Premier Ministre invitaient récemment au regroupement des Régions, appelaient à l'intelligence collective pour réduire le millefeuille et à clarifier les compétences offertes aux différents échelons de l'administration.

Cette semaine, l'un des nôtres qui vient de s'exprimer, élu du Pays de Montbéliard et de la majorité départementale suggérait, dans la presse, que son canton se rapproche de Belfort. Les Belfortains semblaient regretter de ne pas être rapprochés de leurs voisins de Mulhouse, qui eux avaient été consultés récemment par un vote sur un éventuel regroupement alsacien. Tout cela fait désordre. Vous mettez la charrue avant les bœufs, formule paysanne et de bon sens tout simplement. Vous n'en attendiez pas moins de ma part, du seul paysan élu de la collectivité.

Alors que les Français doutent de plus en plus de leur Europe, alors que les candidats aux municipales peinent à constituer des listes dans nos cantons ruraux pour assurer l'administration des communes, le projet de découpage des cantons signe l'avis de décès de la représentation des ruraux au sein de leur seule collectivité qui depuis 200 ans réunissait urbains et ruraux.

Oui, le millefeuille est insupportable, onéreux en fonctionnement, contre-productif. De plus en plus, il prive les collectivités d'une capacité d'investissement nécessaire à la relance de l'investissement productif.

Les Départements qui ont hérité des compétences sociales sont à bout de souffle. Ainsi, nos budgets d'investissement passent en 5 ans de 180 M€ à moins de 90 M€ 35 cantons assuraient la proximité politique, il n'en restera que 19 qui seront représentés par deux personnes, cela fera 38 selon la règle établie par le seul critère de la population.

Quelle est notre histoire locale ? Besançon, ville capitale, capitale de la Franche-Comté, ville universitaire, ville de tous les services, a connu une désindustrialisation qu'elle n'a jamais reconquise. De plus, elle se renforce avec la Communauté d'agglomération. L'épargne nette dégagée par cette nouvelle structure est désormais supérieure à celle dégagée par le Conseil général. Quand on parle de moyens, on comprend.

Les cantons agricoles, découpés sur la base du temps à prévoir pour se rendre au chef-lieu du pays qui apparaissait comme la capitale des services, des rencontres et du commerce local recevaient tous les mois, marchands de bestiaux, marchands de bois, marchands du temple, marchands commerçants, avec toutes espèces nécessaires à la consommation humaine et des cheptels. L'esprit de convivialité était fort. Le lien social n'était pas distendu, foires et comices se finissaient autour du verre de l'amitié dans des commerces de proximité.

Le grand Pays de Montbéliard, à l'époque de sa gloire industrielle, occupait jusqu'à 45 000 salariés mobilisant les paysans de toutes nos campagnes. Qu'importe ! « La PEUG' » embauchait, les zones du pays ne suffisaient plus. On venait de partout pour travailler à Montbéliard. C'est le fruit du travail et du génie de ces protestants industriels et partageux, désintéressés pour eux-mêmes. Pendant ce temps, la France rurale et agricole perdait ses hommes et ses femmes ainsi que leurs terres qui servaient à l'urbanisation et au développement des infrastructures. Aujourd'hui, en France, on consomme la valeur d'un département agricole. L'agriculture, quant à elle, sur les petits espaces qui lui restent à cultiver et après avoir planté sur les terres incultes les sapins, jusqu'au lit de nos belles rivières, ce qui aujourd'hui est reconnu comme une erreur qui sera dure à réparer, le Syndicat mixte Reverotte et Dessoubre travaille sur le sujet.

Riches de l'agriculture, héritiers de Proudhon et Fourier, les agriculteurs, les éleveurs qui se sont organisés dans leur coopérative ont eu raison des groupes intégrateurs. Les fruitières à Comté sont le socle de la transformation respectueuse du cahier des charges et qui font les AOC, les AOP et les IGP. Elles représentent aujourd'hui encore un rempart contre l'industrialisation forcée par la loi du capital. Je note que cette organisation exemplaire nous a évité à l'automne la révolution des bérets rouges. Je note aussi que toutes les décisions qui se prennent en commission du CODERST, [Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques] ou à la commission « sites et paysages », se prennent aujourd'hui dans une quasi unanimité, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ans, car la protection de l'environnement était à cette époque incompatible avec une activité agricole. On a beaucoup progressé dans la concertation.

Pendant cette longue période de 40 ans, les services de l'Etat n'ont pas négligé l'approche territoriale. Alors que les documents d'urbanisme deviennent des instruments de travail et d'anticipation, je m'étonne que dans ce découpage, il ne soit tenu aucun compte des SCoT qui se mettent en place sur la région frontalière de Delle à Chapelle-des-Bois, le coeur du département ne peut s'en passer. On peut alors s'interroger dans ce nouveau découpage tel que le boucher technocrate qui relie le village des Alliés au futur canton d'Ornans, proche du SCoT de Besançon.

Enfin, pour l'histoire locale, on peut s'interroger sur la désintégration de la République du Saugeais, riche de son hymne national et de ses coutumes.

M. le Président du Conseil général, Sénateur du Doubs, MM. les parlementaires, mes chers collègues, vous n'êtes pas parlementaires, sommes-nous une collectivité délibérative ? Nos amendements peuvent-ils être pris en compte ? Si ce n'est pas le cas, nous en appellerons à la sagesse de ceux et celles qui siègent dans les Assemblées. Je pense particulièrement à l'instant présent au Sénat, qui reste le creuset du débat et des propositions pleines de sens qui concernent nos territoires ruraux.

**M. le PRESIDENT.** – Bien, merci. Vous avez raison, le Sénat est la Haute Assemblée et défend bien les territoires ruraux.

Ensuite, Frédéric CARTIER.

**M. CARTIER.** – Merci Président. Nous avons reçu cette carte de découpage durant la période des vœux, ce qui nous a permis d'échanger avec bon nombre d'habitants de mon canton. Une des premières réactions que j'ai reçues, je vous la cite : « M. JEANNEROT ne connaît pas le département pour le découper ainsi ». J'ai répondu à ce Monsieur, que sûrement vous le connaissiez mieux que lui et moi réunis. Il m'a rétorqué alors : « alors, on a dû lui imposer ». En effet, je ne peux croire que vous puissiez cautionner cette carte.

Si nous nous attardons sur le secteur que je connais le mieux, le Doubs central, nous sommes et Marc PETREMENT l'a rappelé à juste titre tout à l'heure, nous sommes depuis plus d'une décennie quatre cantons réunis, et depuis quelques années un cinquième nous a rejoints. Je ne ferai pas un bilan exhaustif de nos actions, mais nous n'avons pas à rougir de nos réalisations et j'en veux pour témoins mes collègues Danièle NEVERS, Rémy NAPPEY, Marc PETREMENT et Claude DALLAVALLE. Nous avons créé un syndicat de SCoT. Quid de ce SCoT et de notre appartenance au Pays Doubs central ? En effet, ce découpage, et même sans Bavans, nous rattache à Pays de Montbéliard Agglomération. Quid du droit du sol sur nos petits secteurs ruraux ? Cette réforme supprime obligatoirement le lien fort entre la population et le Conseiller général.

Vous faites état de la parité. Etre contre votre proposition de découpage n'est pas être contre la parité. Ne vous trompez pas sur nos propos. Ne croyez pas que la minorité est un regroupement d'hommes rétrogrades et misogynes. La preuve en est, les femmes sont plus représentées dans notre groupe proportionnellement et même en nombre. Je vous remercie de votre attention.

**M. le PRESIDENT.** - Voilà. C'est bref et c'est limpide. Vous dites l'essentiel.

Alors, Albert ROGNON.

**M. ROGNON.** – M. le Président, mes chers collègues, je vous prie d'excuser un peu ma voix, on habite un canton où il fait froid, il faisait moins 13 hier matin, alors tout ça pour vous dire que ça ne réchauffe pas toujours les esprits. Je voudrais être pragmatique et court à la fois, je pense que beaucoup de choses ont été dites dans l'harmonie, humainement et politiquement correctes.

Je voudrais revenir sur le binôme, le binôme qui sera chez nous mais qui est également le premier réflexe qui va se faire au vote dans nos communes. J'habite un canton qui fait un peu plus de 20 000 habitants au tout dernier recensement. Sur 7 communes, 5 Maires sont partis. C'est leur problème. Sauf que les 5 communes en question n'arrivent pas depuis le mois de juin, et ils le savent, à recréer une liste. Ils n'y arrivent pas du tout. A Montlebon, pour écouter, parce que je n'irai pas en tant qu'ancien Maire, je n'irai pas du tout à la commune, ma liste serait déjà faite mais ce n'est pas le souci, depuis le mois de juin ils sont 11 sur 19. Il y a quand même un peu plus de 2 000 habitants. Aux Fins, 3 500 habitants, ils n'arrivent pas à faire de liste. Aux Gras, ils n'y arrivent pas, et dans d'autres endroits... Cela ne fonctionne pas terriblement. A Morteau, il n'y aura peut-être qu'une liste ? Je ne sais pas, mais à mon avis oui. Ce que je voudrais dire, c'est qu'on ne peut pas décréter la parité. Ça ne peut pas se décréter. Imaginez qu'on décrète la parité ici - pour ne pas aller trop loin. Vous imaginez ? Mais ce ne serait pas possible ! Je parle au niveau emploi.

**M. le PRESIDENT.** - C'est juste ce qu'on est en train de faire !

**M. ROGNON.** - Tant mieux ! Ce que je veux vous dire, si demain, on décrète la parité dans un hôpital, ça ne va pas être possible puisque c'est contre nature. Vous voyez ce que je veux dire ? Simplement, je voulais insister là-dessus. Les femmes... Il y a plus de femmes qui travaillent dans les hôpitaux. Si demain vous allez décréter, il va y avoir un de ces cirques, cela ne va pas être possible. Donc, à un moment donné... Et dans les entreprises, si on le faisait, ce ne serait pas possible non plus ! Donc, on ne décrète pas. Cela ne se fait pas. C'est mon point de vue. C'est tout ce que je voulais dire là-dessus, mais ça va être très compliqué. On verra en 2015, mais alors en 2021, il y en a quelques-uns qui vont être déçus !

J'ai eu l'impression ce matin qu'on était plus près aujourd'hui des Communautés de communes que du Département. C'est le sentiment que j'ai eu ce matin. Il me semble que je retiens cela. C'est très géopolitique ce qui a été fait. Géo... pour les contours, politique... pour l'intérieur. Le contenant, pour les contours et le contenu pour la politique intérieure. C'est ce que j'ai retenu.

On a 6 femmes élues ici, alors je ne voudrais pas que l'on nous prenne pour des machos, ça en est loin. Alors s'il y en a un qui n'est pas macho, c'est bien moi. Je commence, Mesdames, Messieurs, par vos mères, vos mamans. Quand on respecte nos mamans, on ne peut pas être macho parce que, que ce soit les larmes de quelqu'un de gauche ou de quelqu'un de droite, elles ont toutes le même goût salé. Et c'est toutes les mêmes. Donc, on ne peut pas être macho. Ce n'est pas possible. Et quand les 6 femmes qui ont été élues chez nous... peut-être qu'on a eu l'élite, les meilleures de ce département. On a même une élue chez nous qui est Présidente des Maires. Je veux dire par là, peut-être qu'on a eu les plus brillantes ? Mais Messieurs, et tant mieux si elles viennent et qu'on aura cet ensemble, mais on ne peut pas créer une parité pour avancer. Cela a été dit par la Présidente des Maires. C'est comme quand on parle d'égalité à l'école etc. Non, c'est la chance qu'on peut laisser aux gens, des femmes et des hommes, d'avancer. Aujourd'hui, c'est Saïd [LOTFI] qui remplace Barbara [ROMAGNAN] et j'ai une certaine relation de complicité très amicale avec lui, et j'en suis fort heureux. Mais, en même temps, vous verrez l'avenir. Je pense que vous aurez des soucis à vous faire Messieurs dans quelques années et j'en serai très heureux. Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT**.- Merci, juste un correctif, mais je pense que votre langue a fourché : nous n'avons pas 6 femmes dans l'Assemblée, nous en avons 5.

**M. ROGNON**. - Je l'ai dit. J'ai dit Barbara est partie, et c'est Saïd qui la remplace, avec lequel j'entretiens une relation de complicité très amicale.

**M. le PRÉSIDENT**.- Très bien, merci. Alors, Rémy NAPPEY.

**M. NAPPEY**. – Très rapidement, Président. Moi, je voudrais dire que je me sens avant tout un élu départemental et pas un élu cantonal. Je crois qu'il est évident qu'ici nous sommes là pour travailler pour l'intérêt du département, et je crois que nous le faisons avant toute chose.

Le mode de désignation, je me réjouis qu'il amène la parité. Je pense qu'il n'y avait pas beaucoup d'autres formules. La seule formule qu'il y avait, c'était celle un peu du Conseiller territorial qui proposait des listes bloquées. Nous aurions eu avant tout les gens des appareils des partis et ça ne me convient pas du tout. Donc, je pense que ceci est une très bonne formule. Et je vais reprendre celle de Marie-Noëlle [BIGUINET], c'est un mal pour un bien. Donc, cette parité, il me tarde qu'elle soit effective au Conseil général.

Je me réjouis également qu'il y ait une égalité territoriale. Je pense que deux Conseillers généraux ensemble qui représenteront une trentaine de milliers d'habitants, cela me paraît quelque chose de pas mal.

La proximité, certes, 75 communes dans le futur canton de Bavans, ça me paraît beaucoup.

Je voudrais dire à Marc [PETREMENT] que, comme lui et comme Frédéric [CARTIER], je suis très attaché au Doubs central, mais qu'aujourd'hui le Doubs central c'est malheureusement, 130 communes et c'est 40 000 habitants. Il n'était plus possible d'avoir un seul canton. Il fallait forcément le découper. Ce découpage, peut-être, n'est pas celui que nous attendions, mais ma foi il faudra faire avec.

Et puis, simplement dire, puisqu'on parlera tout à l'heure de l'amendement qui prévoit que Bavans puisse être rattachée à Pays de Montbéliard Agglomération, qu'il faudra changer le nom de ce canton puisque ce canton de Bavans pourrait très bien s'appeler le canton de l'Isle-sur-le-Doubs.

**M. le PRESIDENT**.- Bien, merci. Alors j'ai encore beaucoup de demandes de prises de paroles.  
Alain MARGUET.

**M. MARGUET**. - J'attendais avec impatience, Président. J'ai beaucoup de choses à dire mais je vais essayer d'être concis.

**M. le PRESIDENT**.- La file d'attente est longue.

**M. MARGUET**. - Président, vous avez toujours, dans cette salle, prôné l'honnêteté intellectuelle, d'ailleurs vous l'avez dit tout à l'heure, que j'ai d'ailleurs parfois remise en cause et je le ferai une nouvelle fois. Je vous ai interpellé le mardi 17 décembre sur la méthodologie du redécoupage cantonal et pour moi, vos réponses étaient insuffisantes. J'ai posé les mêmes questions à M. le Préfet du Doubs, le lundi 20 janvier, lors des vœux de M. CHARLOT à Pontarlier. Même style de réponse que les vôtres. Il était offusqué parce que je remettais en doute sa probité. Je ne vois pas pourquoi, d'ailleurs, il a quitté cette salle, vous laissant seul fort dépourvu quand les Maires sont venus. A mon avis, c'est l'autorité de tutelle qui représente l'Etat, donc le Ministre de l'Intérieur afin de répondre à nos questions.

Méthodologie, disais-je, purement formelle. Le Préfet n'en a pas parlé. Dans une note du 12 avril, le Ministre a écrit au Préfet. Point 2 : « il vous appartiendra de m'adresser mi-mai un document unique de synthèse et particulièrement des propositions d'attention à des spécificités géographiques dont les élus de votre département estimeraient nécessaires de tenir compte dans le cadre du redécoupage ». Alors, désolé mais je pense que cela n'a pas été fait.

Point 4 : « une fois le projet du Ministère de l'Intérieur formalisé, il vous sera transmis pour recueillir vos observations. Vous pourrez transmettre votre analyse qui pourra s'appuyer sur votre connaissance du territoire ». Quelles observations ont été faites ? Je m'interroge.

Alors, bien sûr, je vais personnaliser sur le canton d'Ornans. Mais, comme a dit tout à l'heure la Présidente des Maires, on peut évoquer tous les cantons. Vous connaissez particulièrement le Musée Courbet, Président, la peinture et les expositions. C'est un compliment. Mais moins peut-être la topographie de la vallée de la Loue, la brisure, la cassure, un dénivelé de près de 1 000 mètres entre le village frontalier des Alliés et puis la commune de Mérey-sous-Montrond. Cette vallée date de l'ère jurassique, 170 millions d'années. Et puis, il y avait des dinosaures. J'ajouterai à ce canton, l'éloignement, le cloisonnement des plateaux supérieurs. Quant au Préfet, je me demande s'il a déjà emprunté la départementale 67. Puisque je parle de routes, cette réforme au niveau départemental va nous coûter cher. On devra passer le réseau secondaire de liaison en réseau primaire. Même absurdité, Rémy [NAPPEY], que les rythmes scolaires avec les transports scolaires.

En septembre, on vous a offert sur un plateau, je dirais une séance de rattrapage que vous n'avez pas su exploiter, c'était une carte très cohérente, ce qui vous a démontré que l'on pouvait faire autrement.

En Commission, le Président Vincent FUSTER nous a déclaré qu'il n'y avait plus rien à faire. Aujourd'hui, la messe est dite : « allez dans la paix de François, ite missa est ». La démocratie participative devient, excusez-moi de le dire, le régime totalitaire. Je ne vais pas vous rappeler ici toute l'argumentation que l'on va développer dans le recours au Conseil d'Etat pour le canton d'Ornans. Ce que vous avez fait de ce département, pour moi, c'est honteux et scandaleux. Vous n'avez pas mesuré la solennité de l'instant d'une décision historique qui date des fondements de la République. Vous avez bafoué les règles élémentaires de respect et de considération pour les élus. On dit qu'il y a eu du tripatouillage électoral. Vous avez inventé un système électoral unique au monde, le binôme élu ensemble mais exerçant en indépendant leur mandat.

Expliquez-moi pourquoi, Président, la Saône et Loire avec 550 000 habitants compte 29 cantons et le Doubs, 19 ? Pourquoi l'Allier avec 19 cantons compte 342 000 habitants ? Cherchez l'erreur au niveau national.

Vous allez faire disparaître, vous êtes Sénateur, 2 000 chefs-lieux de cantons ruraux, ainsi, cela a été dit, que toute la vie administrative et associative de ceux-ci. Président, vous êtes l'acteur du déséquilibre des territoires dont vous prôniez l'équilibre dans *Doubs 2017*, 20 % de la population occupant 60 % du territoire. Vous venez de dire que les Communautés de communes vont se substituer aux cantons, alors il valait mieux les supprimer. Le Sénat s'est prononcé contre et vous nous demandez de voter pour.

Et puis, quelque chose que je n'ai pas supporté, c'est que depuis le mois de mai on ait cette réunion, aujourd'hui, le 27 janvier. Vous savez qu'il y a encore un délai de 6 semaines pour retourner à Paris et revenir. Alors là, je crois qu'on se moque de nous.

Pour conclure aussi, je voudrais dire que je n'ai guère apprécié le comportement de notre cher collègue Paul [COIZET] qui a culpabilisé, qui a stigmatisé le canton d'Amancey et ses 3 900 habitants. Le Conseiller général, Patrick RONOT, depuis six mois, en a beaucoup souffert. Il a même fait de la déprime. Et je dénonce cette discrimination. On veut faire disparaître Amancey et ses 700 habitants. C'est inadmissible.

Et puis alors, je vous l'ai déjà dit Président, éliminé de Montbenoît, mais passionné par cette fonction de Conseiller général, j'ai supposé que je pourrais être candidat à Besançon-Ouest. Et j'ai regardé le nombre d'électeurs inscrits dans ce canton. Il y en a 13 000, et au premier tour il n'y en a que 5 000 qui ont voté, soit 60 % d'abstention. Cela rejoint bien ce que disait tout à l'heure le collègue RONOT. Les gens dans les campagnes sont plus citoyens que les gens des villes. Ce n'est pas votre réforme qui va changer quelque chose. Cette réforme est indéfendable et les électeurs sauront s'en rappeler, M. le Président. Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.** - Merci, mon cher collègue. Alors ensuite, Annick JACQUEMET.

**Mme JACQUEMET.** – Merci, Président. M. le Président, mes chers collègues, je reviendrai, moi aussi, sur la forme. Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier cette nouvelle carte cantonale. Mon collègue Alain MARGUET vient de nous le rappeler, la loi a été votée le 17 mai 2013 et ce découpage est seulement examiné aujourd'hui pour avis. Vous nous dites souvent que vous attendez de votre opposition des propositions, vous nous l'avez rappelé encore au moment du budget, quand vous avez certaines difficultés, peut-être, à faire des choix. Et là, je pense que c'était vraiment un dossier sur lequel nous aurions pu nous retrouver, en tout cas nous aurions pu évoquer ensemble l'avenir de notre département.

Nous avons travaillé au sein du groupe Territoire Comtois 25, dès la sortie de cette loi, chacun de nos collègues a donné son avis sur son territoire qu'il connaît bien. Nous vous avons soumis cette carte et nous attendions en retour que vous preniez en compte les spécificités de nos territoires. On peut se demander si cette demande de concertation, que nous souhaitons en dehors de toute étiquette politique, n'a pas été faite uniquement pour des calculs, pour que les Départements restent le plus à gauche possible.

La deuxième question que je me pose, c'est au moment des municipales que sort cette consultation. Or, 60 % des Maires du Doubs ne se représentent plus aux élections. Des listes, on l'a entendu, sont en train de se monter dans les différentes communes et c'est vrai que les élus, les nouveaux élus qui vont se présenter n'ont peut-être pas le temps disponible pour étudier cette nouvelle carte.

Et puis, vos propos de ce matin m'interpellent un peu, vous avez beaucoup parlé d'intercommunalité, un peu des communes. Je me demande finalement si les cantons, vous l'avez dit d'ailleurs, si nous, représentants des cantons, nous ne serons là que pour décider ou vous suivre dans les politiques que vous voulez mettre en place sur le département. On entend en même temps, et M. le Préfet nous l'a dit ce matin, qu'il existe encore un lien fort entre les élus, les territoires et la population de par le mode de scrutin. Mais je ne pense pas que ce soit uniquement le mode de scrutin qui fasse cette proximité mais plus les contacts humains. J'ai bien entendu qu'avec les moyens modernes de déplacement, avec les nouvelles technologies on arrive à se faire entendre et à communiquer. Mais je crois que ce qui nous rapproche, avant tout, de nos territoires, c'est le contact que nous avons pu avoir avec nos élus, avec nos habitants. Et là, je me questionne. Si je prends le cas du canton de Boussières, qui faisait avant 20 communes, qui maintenant se retrouve avec 61 communes, qui va aller de Myon dans le canton de Quingey jusqu'à Moncley dans le canton d'Audeux, 60 kilomètres, une heure en passant par Besançon, je me demande où est la proximité.

Une autre question que je me pose, on a parlé des binômes tout à l'heure. Comment est-ce que nous allons pouvoir fonctionner ? Alors, soit on va se répartir géographiquement les communes et à ce moment-là quelle différence avec les cantons actuels ? On se « partage » les communes de nos cantons, on fera des sous-cantons. Soit les dossiers seront étudiés par affinité, l'un s'occupera plus du social, l'autre plus de l'économie, ou des communes, ou des projets des communes. Que se passera-t-il si une réponse donnée par un Conseiller général ne satisfait pas l'intervenant ? Est-ce qu'il ne va pas aller auprès du deuxième Conseiller général pour essayer d'avoir un avis différent ? M. le Préfet nous a pourtant dit que les élus exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre, mais je ne vois pas comment on peut être indépendant si on doit défendre les mêmes dossiers auprès de notre Assemblée.

Je terminerai par un mot sur la parité. Vous pensez bien qu'en tant que femme, je ne peux pas éviter cette question. Je suis entièrement d'accord quand Christine parle de quota. Je l'ai beaucoup entendu aussi auprès des femmes que j'ai rencontrées puisqu'il y a eu une réunion dans mon canton sur l'avenir des femmes et sur la façon dont on pouvait motiver les femmes à se présenter sur les listes aux municipales. Et un certain nombre d'entre elles ont effectivement fait remonter ce terme de quota qui ne convient pas. Je suis d'accord aussi avec Marie-Noëlle BIGUINET quand elle dit que les hommes ont du mal à nous faire de la place et qu'en cela la loi est bien. Et pour revenir aussi sur les propos d'Albert [ROGNON], je ne pense pas que nous soyons ici parce que nous sommes les plus brillantes comme tu l'as évoqué. Je crois que c'est avant tout une envie que l'on a de donner du temps à nos concitoyens, mais de donner ce temps à condition de le trouver. Je ne vais pas vous rappeler tout ce qui nous incombe. Ce n'est pas une charge, c'est un plaisir pour nous de nous occuper de nos familles, de nos enfants, de nous investir dans nos professions. Mais est-ce que la société met forcément tous les moyens pour que nous puissions exercer en plus une fonction électorale ? J'en viendrai par exemple, aux heures des réunions. Est-ce qu'elles sont toujours compatibles avec l'heure qu'on appelle des enfants ? Parce que jusqu'à preuve du contraire, c'est encore nous qui nous en occupons le plus souvent, même si de plus en plus, les hommes mettent la main à la pâte, j'en conçois. Je pense que pour amener plus de femmes en politique, il faudrait aussi arriver à leur donner les moyens matériels pour ce faire.

Et enfin, je terminerai par me faire l'écho des Maires de mon canton. M. le Président, vous avez proposé un amendement pour les communes de Serre-les-Sapins et Franois. Je vous demande le même amendement pour deux communes du canton de Boussières, que sont Grandfontaine et Montferrand-le-Château, qui depuis très longtemps travaillent ensemble, qui partagent l'église, qui partagent le cimetière, qui ont un lotissement en commun sur leur territoire et qui ne comprennent pas pourquoi elles sont divisées maintenant sur deux cantons et rattachées à deux cantons différents sur Besançon.

Et puis, je vous ferai remonter aussi des délibérations qui ont été prises dans les Conseils municipaux, celui d'Osselle qui dit, par exemple, que : « en dehors des critères démographiques, il n'y a aucune cohérence, absence d'homogénéité territoriale, Grandfontaine appartient au même canton alors que cette commune est distante de 8 kilomètres et un passage obligé pour aller à Besançon. Quelle sera l'organisation future des services publics ? Les collèges, vous en avez parlé ce matin, mais la trésorerie, la gendarmerie, etc. ». Un autre Conseil municipal nous dit que le Conseil municipal, là c'est le conseil de Routelle, se prononce à l'unanimité défavorablement concernant le projet de révision de la carte cantonale pour notre Département : « cette révision ne favorise pas les communes rurales. Il serait souhaitable que le bureau centralisateur de notre canton soit au centre du canton et dans une commune rurale ».

Voilà les éléments que je souhaitais vous faire remonter, M. le Président. Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.** – Merci, ma chère collègue. Je retiens que vous proposez un amendement de rapprochement dans un même canton, de Boussières et de Montferrand-le-Château.

**Mme JACQUEMET.** - Non. Grandfontaine et Montferrand-le-Château.

**M. le PRÉSIDENT.** – Grandfontaine, pardon. Vous voyez, c'était utile que je vous fasse préciser. J'avais compris Boussières.

**Mme JACQUEMET.** – Non, non, Grandfontaine.

**M. le PRÉSIDENT.** - Oui, parce que Boussières et Montferrand-le-Château sont proches, mais il y a d'autres communes entre, et il y a notamment, si ma géographie... J'ai quand même une bonne perception de la géographie départementale, il me semble qu'il y a Thoraize entre les deux. C'est corrigé, merci.

Jean-Marie SAILLARD.

**M. SAILLARD.** – Merci, Président. Président, mes chers collègues, je serai assez court en ce sens que mes propos risquent d'être redondants étant entendu que je dois être le dernier à m'exprimer de notre groupe. Je voulais simplement mettre en exergue le caractère paradoxal de la réforme, en ce sens que le Gouvernement semble très attaché à l'entité départementale, qui est une entité de proximité. Je suis très attaché aux valeurs républicaines. Donc, voilà, c'est un choix qui a été fait. En revanche, je trouve qu'en termes de proximité nous perdons beaucoup avec ce nouveau découpage qui, à mon sens, ne prend pas assez en compte les bassins de vie, les pays. Le caractère démographique, j'en conviens, a de l'importance, personne ne peut le nier. Mais il me semble que nous ne pouvons pas le déconnecter des territoires, et je pense que le Conseiller général ou la Conseillère générale est quand même déjà attaché à un territoire.

Ensuite, je pense qu'il aurait fallu qu'un caractère dérogatoire soit davantage appliqué en tenant compte précisément de la population, et que dans un Département comme le nôtre qui n'est sans doute pas le seul en France, mais qui est marqué quand même par beaucoup de disparités géographiques, son caractère rural et urbain, deux choses qu'il ne faut pas opposer d'une façon simpliste, je crois que tout ceci doit nous conduire à revisiter ce découpage.

Je suis conscient qu'une partie du Haut-Doubs dont je suis actuellement élu, a bénéficié d'une dérogation puisque nous avons 19 000 habitants pour 42 communes, et je crois simplement que le Département aurait pu bénéficier de deux ou trois dérogations de cet ordre-là. Il me semble que cela nous aurait apporté un peu plus de cohérence et, une fois de plus, sans opposer les territoires ruraux aux territoires urbains, un peu plus de complémentarité parce que j'ai bien entendu le rôle des intercommunalités dans l'action publique de demain et je partage assez ce point de vue. Le fait que nos intercommunalités ne soient plus éclatées au sein d'un canton, pour moi c'est un atout. J'ai aujourd'hui trois intercommunalités sur le canton de Mouthe. Sur le futur canton, j'en aurai trois, mais qui seront au complet, et c'est toute la différence. Mais, je pense quand même qu'on ne doit pas occulter la tâche du Conseiller général qui est souvent un élu de proximité pour la population. La population s'adresse souvent à nous pour être mise en relation avec des services du Conseil général, et je pense que ce rôle-là est à mon avis très important. Merci.

**M. le PRESIDENT.** – Bien je vous remercie, cher collègue. Je vais donner la parole à Yves-Michel DAHOUI.

**M. DAHOUI.** – Merci, M. le Président. Dans tout processus de développement complexe d'une situation, d'une chose, d'un phénomène, il y a toujours une série de contradictions dont l'une d'elles est forcément une contradiction principale, les autres étant des contradictions secondaires, c'est ce que disait Mao Tsé Toung. Alors, je ne suis pas un adepte de la pensée de Mao. C'est simplement une construction intellectuelle intéressante parce qu'elle permet de dire, il faut comprendre par contradiction principale et secondaire des enjeux principaux et des enjeux secondaires.

Je crois résolument que cette loi permet de résoudre les enjeux principaux, partant du principe que dans une construction intellectuelle comme celle-là, on ne peut pas tout résoudre. C'est un peu ce que disait le Président tout à l'heure. On ne peut pas en même temps résoudre les enjeux principaux, les enjeux secondaires. Je prétends moi, en ce qui me concerne, que cette loi arrive à régler et à trouver des solutions pour les enjeux principaux, qui sont d'abord l'équilibre démographique. Je n'étais pas encore Conseiller général, j'entendais déjà Joseph PINARD évoquer, sans fustiger tel ou tel canton ou telle partie du territoire, ce déséquilibre.

Le Préfet a eu raison. Je m'excuse, je ne fais pas fi moi de certains principes fondamentaux constitutionnels de représentation des populations. Dans une démocratie, c'est important. Et on ne peut pas avoir un phénomène de représentation de 1 à 10. Tous les citoyens sont égaux sur le territoire. Donc, la question démographique ne peut pas être balayée comme cela d'un revers de manche. Elle est importante. Elle est même une référence à nos principes constitutionnels, sans pour autant, d'ailleurs je comprends mal ce dilemme qu'on veut faire paraître entre le côté urbain et le côté rural.

Moi, vous savez, moi et quelques autres ici, on fait partie d'une Communauté d'agglomération, le Grand Besançon, qui est très particulière, avec le poids important démographique de la ville centre de Besançon par rapport à la périphérie. Le district s'est construit, est devenu agglomération avec je crois une intelligence de relation entre l'urbain et le rural. Il ne s'est pas construit ville contre la partie périphérique ou péri-urbaine. Donc, il faut faire confiance à l'intelligence des élus pour préserver ce côté important d'équilibre entre les territoires ruraux et urbains.

L'autre aspect, l'autre objectif est aussi important. Ce n'est pas neutre. Cela vaut le coup quand même de s'y attarder. Je vois qu'il y a des débats, ils sont tout à fait légitimes. C'est la parité. J'ai bien compris que ce n'était pas l'obsession de certains de nos collègues qui se sont exprimés. Moi, je suis résolument pour, sans simplifier le débat. Je vois même que dans les mêmes sensibilités politiques, entre Marie-Noëlle BIGUINET et puis Christine BOUQUIN, il peut y avoir des différences d'approche. Mon sentiment est qu'il faut être volontariste dans ce domaine. Cela ne règle pas tout, c'est vrai. Mais s'il n'y avait pas cet aspect volontariste, les femmes seraient encore ultra minoritaires partout. Même si j'accepte l'idée que les parlementaires pourraient montrer l'exemple, ce qui est aussi une réalité. Mais c'est important. Alors, cela ne règle pas tout.

La question de la parité est liée aussi au vivier que nous possédons à travers ce qui est quand même important dans les démocraties, ce sont les partis politiques. Il faudrait qu'il y ait plus de femmes dans les formations politiques. Cela veut dire aussi que l'évolution... mais chaque homme ici doit balayer devant sa porte. Vous savez que la participation des hommes aux tâches ménagères, en 50 ans, a augmenté à peu près de 10 minutes. Donc, si on veut que les femmes puissent s'impliquer, c'est un ensemble. C'est l'aspect volontariste d'une politique qui permet aux femmes d'accéder aux responsabilités, qui doit avoir un effet d'entraînement et créer des viviers dans l'ensemble des partis politiques, pour peu que le machisme ambiant évolue également.

Je terminerai en faisant référence aussi à ce qu'évoquait Jean-François LONGEOT tout à l'heure puisque vous savez qu'on a abandonné une proposition de loi par rapport à ce qui était proposé sous Nicolas SARKOZY pour en proposer une autre, celle qui est aujourd'hui en débat. Je n'ai pas une idée aussi idyllique que celle de Jean-François par rapport à ce qui nous était proposé avant, mais ça fait référence à certaines contradictions que certains ici ou là voulaient mettre en évidence.

D'abord, la loi de décembre 2010, qui était la réforme des collectivités territoriales, avait simplement supprimé le Conseiller général pour le remplacer par un élu, qui était une sorte d'élu hybride, qui était appelé à siéger, vous vous en souvenez, en même temps à la Région et au Département. Donc, le Conseiller territorial avait été un peu créé ex-nihilo sans que son territoire d'élection d'ailleurs ne soit réellement précisé, vous vous en souvenez également. Il devait être élu au scrutin majoritaire à 2 tours dans le cadre d'une nouvelle carte électorale départementale, sans prévoir pour autant, pour moi c'est important, la parité. Vous vous souvenez aussi. Donc, on aurait eu le même déséquilibre que celui que nous connaissons aujourd'hui entre les hommes et les femmes. Une fois de plus, l'objectif égal d'accès était complètement abandonné à l'époque, même si j'ai compris que cela n'en chagrinait pas certains. Le Doubs, par ailleurs, aurait eu 39 Conseillers territoriaux à la place de 35 Conseillers généraux et des 20 Conseillers régionaux. Au total, la Région de Franche-Comté aurait dû accueillir 104 Conseillers territoriaux au lieu des 43 actuels. Ce qui veut dire que cette réforme aboutissait purement et simplement à la suppression du Département.

Jean-François lui, c'est assez cohérent, puisque tu es pour la suppression du Département, tu l'as déjà évoqué. Alors, je m'amuserai un peu en te voyant faire campagne pour les cantonales et en disant aux gens ou à nos concitoyens : « votez pour moi, je me ferai hara-kiri dès que je serai élu ». C'est une boutade, parce qu'intellectuellement je te reconnais quand même le droit de faire l'un et de soutenir l'autre.

En outre, la loi de 2010 allait clairement à l'encontre de deux principes pour moi importants, qui sont fondateurs de la décentralisation à savoir la libre administration des collectivités territoriales et l'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre. Il faut quand même vous en souvenir.

Enfin, je préfère le binôme puisque ça a été évoqué, même si je conçois que ça puisse être une difficulté. Je préfère ce binôme à l'élu bicéphale que j'évoquais tout à l'heure, qui aurait siégé dans deux collectivités différentes, avec la multiplication par deux des représentations au sein des multiples organismes. Sachant qu'aujourd'hui, vous le savez, les 35 Conseillers généraux du Doubs siègent dans près de 360 structures. Donc, soit peu de temps, c'est le moins qu'on puisse dire, pour être présent sur le territoire. Mais très franchement, je ne pense pas que cette proposition d'alors favorisait davantage la proximité que ça n'est le cas aujourd'hui.

Donc, voilà pourquoi je soutiendrai ce projet, parce qu'il répond aux enjeux principaux, essentiels. Le Président l'a rappelé tout à l'heure, on ne peut pas tout régler à la fois. Mais je crois qu'on préserve l'essentiel, on préserve la proximité, les Départements, la cohérence territoriale et aussi cet équilibre démographique et la parité. Il était impossible de réussir le pari d'en même temps régler les enjeux principaux et les enjeux secondaires. L'autre démarche que j'ai cru comprendre chez certains, étant de privilégier les enjeux secondaires... à l'enjeu principal qui est quand même une politique départementale. Et Noël [GAUTHIER] a très bien rappelé que nous sommes avant tout des élus départementaux.

**M. le PRESIDENT.** – Bien merci, mon cher collègue. Jean-François LONGEOT je suppose, comme il a été interpellé, veut répondre.

**M. LONGEOT.** – M. le Président, merci de me redonner la parole, je n'avais pas prévu d'intervenir une nouvelle fois. Mais je voudrais quand même, effectivement, par rapport aux interventions qui ont été faites, apporter quelques précisions. Vous savez, sur le millefeuille territorial... Alors, vous interrogez tout le monde, tout le monde est d'accord que le millefeuille est trop important, mais tout le monde veut préserver non pas la mission, mais le siège sur lequel il est assis. Et pour répondre à Yves-Michel DAHOUI, je n'ai pas annoncé seulement la dernière fois que j'étais effectivement pour une révision des Départements et leur suppression, je l'ai annoncé pendant ma campagne des cantonales en 1998, et c'était la première. Et je peux vous dire que ça n'a pas été pour autant le fait que je n'aie pas été élu. Et ce n'est pas pour autant le fait que je ne sois pas attaché au Département. Je pense qu'aujourd'hui, il faut quand même que nous ayons un petit peu de bon sens et que nous acceptions aussi de faire à nous-mêmes ce que nous demandons aux autres. Je pense que ça, c'est une chose importante.

Pour rétablir un peu la vérité parce que ce n'est pas contredire... parce que ces débats ont été intéressants et je ne voudrais pas que ce soit des débats entre untel et untel, mais pour revenir sur ce que disait Paul COIZET tout à l'heure, ce n'était pas la suppression de 13 Conseillers généraux, c'était un regroupement de la Région avec le Département, c'est-à-dire que dans le Doubs nous avons 35 Conseillers généraux et 17 qui siègent à la Région issus du Département du Doubs, ce qui fait 52. Et de 52, nous passons à 39. Donc, ça fait bien 13 de moins et ça faisait des cantons qui n'étaient pas plus grands, et ça faisait toujours une représentativité. Je vous le dis.

Et le Conseiller territorial, c'était quoi ? C'était un seul élu pour que la Région et le Département travaillent mieux ensemble. Et dans le Conseiller territorial, et moi je l'avais regretté à l'époque, il n'avait jamais été question de supprimer l'une ou l'autre de ces deux collectivités territoriales qui avaient, au sens de la loi, une légitimité et une utilité. L'enjeu était de les faire fonctionner sur le mode de la complémentarité et non sur celui de la concurrence. L'objectif était clair. L'objectif était de favoriser les synergies, de supprimer les doublons, de simplifier et d'accélérer les démarches pour les élus locaux, de simplifier et d'accélérer les démarches pour les entreprises, de simplifier et d'accélérer les démarches pour les citoyens.

Que prévoyait la réforme ? La création du Conseiller territorial...

**M. le PRESIDENT.** - Attendez, mon cher collègue... S'il vous plaît, on ne refait pas le film.

**M. LONGEOT.** - Non, je ne refais pas le débat. Je veux simplement vous dire qu'il y avait...

**M. le PRESIDENT.** - Parce que franchement, c'est derrière nous.

**M. LONGEOT.** - Le Conseiller territorial, c'était quelqu'un qui siégeait à la fois au Conseil régional et au Conseil général de son département.

**M. le PRESIDENT.** - On sait tout ça.

**M. LONGEOT.** - On a dit que ce n'était pas une bonne chose.

C'était effectivement des élus parfaitement identifiés, proches des territoires, qui mettaient en symbiose des politiques qui étaient des politiques qui sont complémentaires et qui ne doivent pas être...

Alors, M. le Président, je vous ferais une proposition, c'est de regarder pour la mise aux voix sur le découpage cantonal que nous vous avons présenté et sur lequel vous sembliez avoir un œil ou une oreille attentive, bienveillante. Donc, je proposerais qu'on puisse le regarder, bien que je regrette, comme mes collègues, que ce dossier que nous avons présenté à la presse et ce dossier dont nous avons parlé aux Orientations budgétaires, nous ne l'ayons pas étudié ensemble. Je le dis, je le regrette mais ça on n'y peut rien ce n'est pas de notre fait, que cela n'ait pas été effectivement quelque chose qui fasse l'objet d'une réflexion au niveau de la Commission départementale de coopération intercommunale.

Sur la parité, je me permettrais de vous rappeler mes propos lors de votre élection, lors de votre réélection en 2011 comme Président du Conseil général. J'avais fait une proposition et vous m'aviez répondu que la loi ne pouvait pas le permettre. Mais je pense qu'on aurait pu modifier la loi, on arrive bien à la modifier sur d'autres choses. Je vous avais proposé, rappelez-vous M. le Président, que nous puissions associer nos suppléants et nos suppléantes à nos débats. Et sachez que pour le groupe Territoire comtois, nous le faisons régulièrement sur la préparation des sessions comme celle-ci, où nous invitons nos suppléantes et nos suppléants à venir travailler sur ce sujet. Je crois que vous n'avez effectivement pas le choix, que l'argument moteur de cette loi, c'est la parité. Mais je ne suis pas sûr que les territoires en sortiront grandis et je ne suis pas sûr que l'approche politique et l'approche de proximité en sortiront grandies.

Et moi, je rejoins mes collègues qui ont fait quelques comparaisons entre le nombre de votants. Et quand on se plaint effectivement que l'abstention est très forte, là je pense qu'on va créer une abstention et on fera notre mea culpa lorsqu'on aura aussi effectivement ouvert à tout et aux extrêmes. Après, on viendra pleurer, on viendra faire notre mea culpa en disant : « Qu'est-ce qu'il faut faire ? Comment on fait ? ». Je crois qu'il faut qu'on y réfléchisse avant de voter. Merci, M. le Président.

**M. le PRÉSIDENT.** – Bien, merci mon cher collègue. Je vous félicite pour cette initiative qui a permis, mais dans un cadre hors légal, mais vous avez toute capacité à organiser vos réflexions comme vous l'entendez, d'avoir associé vos suppléants et vos suppléantes. Voilà qui sera de nature à vous aider à préparer l'avenir que nous sommes en train de construire. Donc, vous avez un temps d'avance, ne vous en plaignez pas.

Gilles ROBERT.

**M. ROBERT.** – M. le Président, chers collègues, j'ai bien conscience de l'heure qui passe mais je partage le côté passionnant de ces débats et j'aimerais y participer à ma manière. Donc, je partage le scepticisme de beaucoup d'entre vous quant à la forme de cette consultation face à ce projet de découpage cantonal de notre département, d'un mode d'élection et de fonctionnement nouveau, et je sais les nuages qui obscurcissent le monde rural. Mais j'ai aussi la conviction que nous saurons chasser ces nuages et nous adapter à ces changements. Peut-être la messe est-elle dite, mais l'église restera au milieu du village, comme nous tous, et peut-être davantage comme nous autres élus ruraux et du Haut-Doubs.

Je laboure au quotidien un territoire que je connais bien, hérité d'une longue histoire. Je suis depuis 13 ans le Maire de son chef-lieu dont l'Hôtel de ville imposant rappelle le fier passé, les foires mensuelles, la justice de paix et la République qui gagne lentement les esprits et les cœurs. Cette histoire, ses racines profondes comme celles des gentianes, du Chêne de Flagey ou du Sapin président du Russey sont un patrimoine précieux et inaliénable.

Notre travail de terrain, les nombreuses sollicitations auxquelles nous répondons, notre présence lors de multiples manifestations locales sont les signes visibles du lien solide qui unit les élus départementaux à leurs concitoyens et à un territoire. Chaque jour, nous rendons compte de notre action. Nous sommes interpellés, parfois rudement, et cela est sain. Nous cherchons des réponses, nous trouvons des solutions avec l'appui des services, nous faisons vivre au mieux *Doubs 2017* dans le canton que nous avons l'honneur de représenter ici. Souvent aussi, nous bénéficions durablement de la reconnaissance de ses habitants, et c'est bien les raisons pour lesquelles nous sommes attachés au scrutin majoritaire.

J'ai eu l'occasion de le souligner par ailleurs, ce projet d'une nouvelle organisation de notre département, sur la base discutable et en tout cas discutée ce matin, du nombre d'habitants par canton ne me fait pas sauter de joie. Et pourquoi ne pas le dire franchement et avec un brin d'humour car là n'est pas l'essentiel, il compromet une carrière qui s'annonçait si prometteuse ! Mais fi de ces considérations personnelles, j'ai d'ailleurs l'intuition qu'elles ne sont pas si personnelles que cela, même si on n'en a pas du tout parlé ce matin, et que nous avons tous notre propre histoire et notre propre géographie. Marc PETREMENT citait CHATEAUBRIAND, je vais me contenter de citer le romancier Daniel PENNAC, qui observait fort justement qu'écrire l'histoire c'est foutre la pagaille dans la géographie.

Permettez-moi encore une réserve d'ordre général : le fait que ce découpage cantonal ne s'inscrive pas plus clairement dans une vision globale, nécessaire, attendue par nos concitoyens d'une organisation territoriale nouvelle et simplifiée de notre pays. La question sera prochainement posée au Conseil des ministres en avril, et le débat se poursuivra au Parlement. Nous serons alors tous d'accord, mes collègues, pour affirmer haut et fort le rôle indispensable des Départements en termes de proximité et d'efficacité.

Mes chers collègues, ne faisons pas comme si la carte actuelle héritée de deux siècles d'histoire était idéale, cohérente, parfaitement adaptée aux réalités humaines et économiques du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ne faisons pas comme si nos voisins, je pense notamment aux Suisses, ne tentaient pas eux aussi de s'adapter aux mutations actuelles. Ne faisons pas comme si nous étions incapables de travailler ensemble pour préparer l'avenir. Avec l'Association des Maires du Doubs, Christine [BOUQUIN], et celle des Maires ruraux nous continuerons à défendre nos dotations, nos services publics et à permettre, par exemple, l'accès du plus grand nombre au très haut débit ou aux transports scolaires.

C'est sans nostalgie que nous agissons au sein de nos communes, de nos intercommunalités, que nous abandonnons peu à peu et volontairement, le terme de chef-lieu de canton pour celui jugé plus dynamique de bourg-centre. C'est sans nostalgie que nous devons relever des défis majeurs et passionnants : l'avenir des petites communes, le regroupement des régions, la clarification des compétences, le rôle des intercommunalités et des métropoles, et bien sûr la place du monde rural dans une société en pleine mutation. C'est sans crainte de l'avenir que nos prédécesseurs ont adopté les premières lois de décentralisation, vous l'avez rappelé, qui ont suscité des réactions aussi vives que celles qui s'expriment aujourd'hui, et qui sont aujourd'hui plébiscitées.

C'est sans crainte de l'avenir du monde rural que je veux exprimer aujourd'hui le point de vue d'un élu départemental à qui vous avez confié la belle délégation à l'agriculture et à la ruralité, et m'arrêter brièvement sur cette notion de ruralité qui, si j'ose dire, fait tant de foin. Le concept de monde rural est en effet peu précis. L'INSEE le définit par la négative : est considérée comme rurale toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine, les fameux 2 000 habitants. Contrairement à la vision de nombreux sociologues et géographes, les campagnes sont encore officiellement le négatif de la ville. Et pourtant, les campagnes conservent le dynamisme observé depuis la fin des années 1970, avec plus d'arrivées que de départs, plus de naissances que de décès. Les trois-quarts des communes rurales sont sous influence des villes, signe des nombreuses interactions entre villes et campagnes, que nous n'avons peut-être pas encore complètement intégrées dans nos réflexions et dans nos pratiques. Il faudra approfondir l'analyse pour notre département, mais le Doubs n'échappe pas à ces tendances et la plupart de nos villes, Pontarlier par exemple, se définissent fort justement comme des villes à la campagne. Des villes et des campagnes de plus en plus interdépendantes, tu le disais Eric [ALAUZET]. Des urbains et des ruraux de plus en plus proches par leur mode de vie, leur culture, leurs attentes.

J'emprunte ma conclusion à un dossier publié par le journal *La Croix*, qui s'appelait : « Monde rural terre d'avenir, la belle revanche des campagnes ». Je cite : « savez-vous que les fleurs peuvent s'épanouir dans le désert, dans le désert français en tout cas ? L'expression Paris et le désert français lancée en 1947 par le géographe Jean-François GRAVIER a longtemps fait mouche. 65 ans plus tard, il faut revoir la copie. Le désert est devenu fertile. Bien sûr, ce n'est pas le jardin d'éden, mais dans le monde rural les projets prennent racine malgré la rudesse de la terre ». Fin de citation.

La peur du monde rural, Jean-Pierre [GURTNER], d'être dominé par les villes s'exprime depuis longtemps. Oui, depuis des lustres le monde rural doit se défendre pour que l'on respecte sa spécificité et sa richesse. Oui, les difficultés sont réelles. Oui, la parité par la loi est un constat d'échec mais il faut la faire. Oui, nos circonscriptions électorales vont changer mais non la ruralité. Ce n'est pas le passé, et je suis certain qu'au sein de cette Assemblée nous saurons ensemble la prendre en compte et la faire vivre. Merci.

**M. le PRESIDENT.** - Je voudrais évidemment rassurer notre collègue, Gilles ROBERT, son avenir j'en suis sûr est garanti au sein de cette Assemblée même paritaire, il trouvera toute sa place. Tous les hommes ne sont pas condamnés à se faire hara-kiri.

Christian BOUDAY.

**M. BOUDAY.** – Merci Président. C'est difficile d'intervenir après tous les débats qui ont eu lieu ce matin. Je qualifierais la séance de quasiment historique, puis surtout après le propos très élogieux sur la ruralité de Gilles ROBERT. Je dirais simplement que je souhaite, moi, que ce soit la mairie qui soit au milieu du village et non pas simplement l'église.

Je voudrais intervenir sur deux points.

Le premier point est d'ordre réglementaire, législatif donc politique. Vous savez, je représente l'Association des élus de la montagne, je représente cette collectivité à l'association des élus de la montagne, je fais même partie du Comité directeur. Nous avons eu des débats sur ce découpage cantonal. Vous savez, c'est une association dans laquelle il y a des élus, beaucoup de parlementaires de tous bords confondus. Nous avons fait des motions et nous avons souhaité que ne soit pas retenu exclusivement le critère de population, mais une partie quand même d'un critère qui soit géographique. Peut-être que là on aurait pu trouver une représentativité plus grande de nos territoires qui sont, il ne faut pas le nier, pas seulement de la population mais des routes quand on pense au temps que nous devons, quand on vient du haut, beaucoup le savent, et puis par rapport à un élu Conseiller général qui peut être plus rapidement au siège social. D'ailleurs, le Sénat ne s'est pas trompé, même si ce n'est peut-être pas la raison, n'a pas souhaité voter à quelques voix près, ce projet de loi, même si c'est surtout pour des considérations très politiques.

La deuxième chose que je voudrais dire est d'ordre plus personnel, d'opinion. Je suis très solidaire avec les élus du Haut-Doubs vous l'imaginez, je représente son exécutif, non pas, je le dis vivement parce que je me tirerais une balle dans le pied, et puis je suis mal placé pour le dire, que le conseil général depuis 10 ans que j'y siége, je suis très conscient de voir tous les efforts que nous avons faits, la collectivité, pour ce territoire du Haut-Doubs particulièrement, vous le savez, en matière touristique. Mais il ne reste pas moins que le Haut-Doubs vit aussi avec son Pays, le Pays du Haut-Doubs. Tout à l'heure, des élus étaient là dont son Président. S'il y a des entités d'agglomérations que sont le Pays de Montbéliard et puis Besançon, nous, on essaie de structurer au Pays. C'est difficile de se rassembler dans le Haut-Doubs, vous le savez fort bien. Donc, je regrette vivement qu'on ait dépecé le Pays du Haut-Doubs de deux Communautés de communes : la Communauté de communes de Montbenoît et celle d'Altitude 800 de Levier. Vous n'êtes pas étonné, Président, que je m'exprime à ce sujet-là parce que ce sont des choses que j'ai dites en débats que nous avons eus en interne.

Voilà ce que je voulais dire. Très intéressé de ces débats que l'on a eus. C'est une des premières fois que l'on rentre un peu dans le fondement même de l'existence un petit peu de l'élu que nous sommes. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.** - Merci, mon cher collègue, de ces propos qui contribuent, je pense, à la qualité de ce débat.

Vincent FUSTER, dernier orateur inscrit. Ah si, il y avait encore Pierre HELIAS qui vient de se manifester. D'abord Pierre HELIAS, peut-être.

**M. HELIAS.** – Merci Président. Effectivement, je ne voulais pas intervenir, parce que je fais partie des rares cantons qui ont été dépecés dans ce découpage, et je dois dire que si j'interviens c'est parce que les débats de ce matin ont été d'une grande qualité. Ils ont été d'une grande qualité pour un découpage qui aurait pu peut-être tenir compte davantage des territoires en général.

Personnellement, je ne sais pas si je parle pour moi, pas comme Gilles [ROBERT], je suis plus vieux que lui, mais son discours en tous les cas m'a beaucoup séduit parce qu'il résume pas mal la situation, de même que le discours de Christian [BOUDAY].

L'essentiel est que cette loi finalement, ce nouveau découpage atteigne ses objectifs. Je crois qu'il atteint ses objectifs principaux, comme disait Yves-Michel [DAHOUÏ]. Est-ce opportun de citer Mao Tse Toung d'ailleurs en l'occurrence, parce que je dois dire que la Marche verte, c'était quand j'avais 20 ans ? Maintenant, c'est un petit peu passé. Ce qui m'intéresse quand même au bout du compte, c'est de voir le résultat que ça va avoir sur les élections, alors pas du tout sur les élections gauche/droite. Il n'y a pas eu de tripatouillage, d'ailleurs ce mot n'a pas du tout été utilisé ce matin, je trouve ça remarquable. Vraiment. Il n'y a pas eu de tripatouillage électoral. On ne peut pas dire. En tous les cas, s'il a eu lieu ce n'est pas au profit de la gauche et de la droite. Ça, manifestement. Donc, il n'y a pas eu de... On va partir du point de vue qu'il n'y a pas eu de tripatouillage électoral. Il y a peut-être eu par contre un découpage assez technocratique ? Ça, je le pense. Alors, quand je dis technocratique, ce n'est pas urbain, et ce n'est pas la ville contre la campagne. Je dis simplement un découpage technocratique : on prend une calculette, on essaie de découper au mieux pour passer dans les critères qui ont été bien décrits par M. le Préfet ce matin. Ce découpage technocratique a, à mon avis, un inconvénient énorme : il va encore une fois éloigner les électeurs de leurs élus et je crois que c'est vraiment une chose dramatique. Je lisais hier qu'aux élections européennes, le FN promettait d'être en tête, je crois que quelque part, on va encore une fois, se tirer une balle dans le pied, nous, politiques, collectivement. J'ai fini.

**M. le PRÉSIDENT.** – Très bien merci. Tout dernier inscrit cette fois, Vincent FUSTER, et nous nous en tiendrons là avant que je vous propose une conclusion. Et je vous proposerai aussi que nous puissions achever ce premier point de l'ordre du jour avant d'aller déjeuner. Cela me semble nécessaire, si vous voulez bien partager cette exigence.

**M. FUSTER.** - J'entends bien, Président, je vais essayer de faire court.

Simplement, je ne voudrais pas revenir sur ce découpage, je crois que tout a été à peu près dit, en rappelant tout de même que les objectifs majeurs de la loi : parité, proximité, égalité sont bien atteints par ce découpage. Même si, je reprends les propos du Président, il n'est effectivement pas idéal.

Je voudrais simplement revenir quant à moi sur le débat très fort que nous avons entendu sur le... je ne veux pas dire l'opposition mais pas loin... entre le rural et l'urbain, et vous imaginez bien que quant à moi je le regrette beaucoup, moi qui suis un élu urbain et qui n'ai pas, je crois, profité de cette position pour défendre uniquement les villes.

Je voudrais simplement vous rappeler que la majorité départementale a changé depuis 10 ans, que notre composition actuelle comporte beaucoup plus d'élus urbains que ruraux, et que pour autant les politiques départementales que nous menons n'ont pas, loin s'en faut, avantagé les villes. Il suffit d'ailleurs pour cela de lire le guide des aides aux communes pour en être persuadé. Et, si je complète cela, par toutes nos politiques, le Président l'a rappelé, le très haut débit, les transports scolaires, l'aide aux communes... enfin, de nombreuses politiques départementales qui sont bien dirigées vers le monde rural, au moins autant, que vers le monde urbain.

Je voudrais reprendre les propos de Rémy NAPPEY, nous sommes des élus départementaux, enfin un certain nombre d'entre nous l'ont dit, élus sur un territoire que nous défendons bien évidemment les uns et les autres, mais surtout nous sommes élus pour mettre en œuvre cette politique départementale équitable.

Depuis 10 ans, nous avons prouvé qu'au-delà de nos circonscriptions électorales, nous avons privilégié nos deux priorités : solidarité des hommes, solidarité des territoires. Et ce deuxième point est pour nous aussi important que le premier, et nous le défendons sans cesse. Nous le défendons à tel point que nous sommes en train de réfléchir, et le Président nous a mandatés si je peux me permettre pour cela, pour mettre en œuvre une politique d'aide aux Maires des petites communes qui sont aujourd'hui seuls par rapport à leur projet. Et le travail que nous avons à mener aujourd'hui, c'est justement, avec toutes nos structures para départementales, de mettre en œuvre des propositions pour justement vous accompagner dans vos projets. Donc, je crois que là nous sommes vraiment au cœur de notre solidarité envers les territoires. Même si, prioritairement, je le rappelle, nous sommes des élus urbains.

Donc, ne faisons pas, et je reprends les propos de Jean-Pierre GURTNER, de procès d'intention à nos successeurs, qu'ils soient urbains d'ailleurs ou ruraux, je pense qu'il faut qu'on fasse confiance aux femmes et aux hommes qui seront élus demain, qui géreront cette Assemblée au service, je le rappelle en conclusion, avant tout, des habitantes et des habitants de notre département, quels que soient leurs territoires, ne l'oublions pas.

**M. le PRÉSIDENT.** – Très bien, merci. Mes chers collègues, il me revient de conclure avant de passer au vote. Je voudrais d'abord vous donner acte et vous remercier pour la qualité de ce débat, et pour la hauteur de vue que les uns et les autres, malgré les désaccords, vous avez su présenter, et avec un sens de la responsabilité particulièrement élevé.

Je ne reviendrai pas naturellement sur toutes les interventions, nous serions encore là cet après-midi. Je voudrais juste revenir sur 5 points, qui d'ailleurs pour l'essentiel constituent aussi une redite par rapport à ce que j'ai pu souligner dans mon propos liminaire.

Vous avez tous, c'est votre point commun, abordé la question de la cohérence des nouveaux territoires cantonaux pour regretter qu'elle ne soit pas de votre point de vue au rendez-vous. Vous avez souligné, et je le comprends bien, au regard de l'histoire qui est la vôtre, de l'histoire qui est la nôtre, la nécessité dans ce projet de découpage de renforcer à la fois la force et la cohérence du point de vue territorial de ces nouveaux cantons. Je comprends cette démarche, je vous ai dit que de ce point de vue-là, sachons le reconnaître, le découpage est loin d'être idéal. Mais qu'en même temps, il y a un énorme malentendu, c'est que ce découpage traduit des nouvelles circonscriptions électorales qui vont être utilisées dans le cadre des futures élections départementales. C'est cela et rien de plus. Je vous aurais même invités à rejeter ce projet de carte, s'il n'avait pas comporté, ce qui me semble encore une fois je veux le redire, un certain nombre d'exigences majeures.

Ces exigences majeures sont au nombre de trois, je veux le redire. En plus, ce n'est pas le cas de toutes les cartes cantonales, regardez ce qui s'est fait ailleurs. C'est : le respect des Communautés de communes. Nous avons, et je peux le dire, j'ai été entendu du Ministère de l'Intérieur. C'est à mes yeux essentiel au regard de ce que nous faisons, au titre de nos politiques départementales. Et, mon cher Jean-Pierre GURTNER, j'entends ce que vous dites sur le rural qui est un espace interstitiel. Peut-être ? Sauf ici, dans le Doubs. Comment pouvez-vous affirmer cela, alors que sur l'ensemble de nos politiques précisément, Vincent FUSTER vient de le rappeler, nous avons privilégié précisément cet équilibre rural et urbain ? Et rappelez-vous, ici même, dans cette enceinte, j'ai été de ceux qui avec la majorité, pour ne pas dire avec l'unanimité des Conseillers généraux, très dubitatif et très sceptique sur la création du Pôle métropolitain qui nous est proposé, parce que je crois que le Pôle métropolitain porte en lui-même, si nous n'y veillons, les germes d'une future inégalité territoriale puisque le propre d'un Pôle métropolitain est d'envisager son développement sur les pôles majeurs du territoire, alors ici en l'espèce Besançon, Pontarlier, Dole, Vesoul etc., les risques de créer un territoire qui ressemblerait à un territoire palestinien, et ça vous savez bien que ce n'est pas le choix du Département.

C'est pourquoi, mon deuxième point sera pour m'étonner quand même et puis aussi réaffirmer ici ce en quoi je crois pour ma part, ce faisant je sais que je m'exprime au nom de la plupart d'entre vous. J'ai du mal à comprendre comment on peut préconiser la disparition du Département au nom d'un principe, je reprends les termes qui ont été utilisés, selon lequel il serait quand même bon de s'imposer à nous-mêmes ce qu'on veut imposer aux autres. Ce n'est pas du tout la problématique.

J'ai du mal à comprendre comment on peut ici même défendre la proximité, alors même que la raison d'être de notre collectivité départementale, c'est précisément la proximité, et que je rappelle aussi que cette raison d'être se conjugue sur deux dimensions : les solidarités sociales, et je le dis d'ailleurs à Jean-François LONGEOT, dans l'avenir de notre collectivité, c'est loin d'être notre seule compétence parce que je le dis souvent et c'est notre deuxième pilier, il n'y a pas de solidarité sociale sans solidarité territoriale. Et tout notre projet ici qui, au passage, traversera aisément le nouveau découpage cantonal, je parle de *Doubs 2017*, repose sur cette ambition.

Alors, j'entends, et c'est mon troisième point, je voudrais quand même faire un sort à cette question. Il faut à un moment donné que nous soyons cohérents, mes amis. On me dit que de passer de 35 à 38 élus, c'est scandaleux, je reprends même les termes que vous avez utilisés, nous sommes révoltés. Enfin, écoutez... il faut une fois de temps en temps être un peu cohérent. D'abord, passer de 35 à 38 élus, on augmente les dépenses... Je pense que, sauf à alimenter un populisme qui est, je le reconnais, la chose la plus partagée aujourd'hui, c'est quoi la dépense que représentent les indemnités des élus ? Je voudrais quand même qu'on se le rappelle de temps en temps. On a un budget de 564 M€ cela représente 1 M€ c'est-à-dire que c'est 0,18 % du budget total. Et avec trois élus supplémentaires, traduisons les choses, en maintenant le niveau des indemnités actuelles, c'est 100 000 € supplémentaires. Alors, vous allez me dire : c'est le principe. Alors, je vous rejoins. Si c'est le principe, je vous invite à la prochaine mandature, quels que soient ceux qui seront ici dans cette Assemblée, à maintenir le crédit global. Il n'est pas nécessaire de l'augmenter, il suffira de diminuer les indemnités de chacun. D'ailleurs, j'observe, et je vous le rappelle, qu'ici nous avons pris la décision de ne pas augmenter les indemnités en fonction de l'augmentation démographique de notre Département. C'est un choix qui nous honore, et nous pourrions continuer à le maintenir.

Mais surtout ce que je veux vous dire, c'est qu'on ne peut pas affirmer cela et en même temps regretter qu'il y ait une loi « ruralicide » avec des cantons ruraux trop vastes. Si nous avions eu 34 élus au lieu de 38 puisque pour tomber sur un nombre pair, vous vous seriez lamentés ici et sans doute à juste raison, sur le fait que les cantons étaient encore plus grands. C'était inexorable. On ne peut pas défendre une chose et son contraire.

Je voudrais revenir sur une deuxième antienne qui a été largement ce matin utilisée : nous n'avons pas été concertés sur ce découpage. Moi, je voudrais rappeler un certain nombre de choses. Sur cette affaire, il est traditionnel que ce soit le Ministre de l'Intérieur qui ait la responsabilité exclusive du découpage. Et vous me dites : il aurait pu nous concerter. Chers amis, un peu d'histoire, et un peu de mémoire : cela n'a jamais été le cas sur ces questions. Vous nous dites : la CDCI... Elle n'a pas cette vocation. Elle a vocation à organiser l'intercommunalité.

Et quand je vous dis que cela n'a jamais été le cas, il me semble, gardons un peu de mémoire, les deux derniers Ministres qui ont organisé un découpage territorial, ils s'appellent Alain MARLEIX, si ma mémoire est bonne, et Charles PASQUA. Je n'ai pas le souvenir qu'ils aient consulté quiconque dans le redécoupage des circonscriptions législatives. Au moins ici, mais moi je veux le rappeler, le Préfet a été mandaté pour consulter, et il l'a fait, les Associations de Maires, certes on peut contester les conditions dans lesquelles il l'a fait, les parlementaires et même les Maires des localités les plus importantes puisque, je rappelle que le Maire de Besançon, le Maire de Montbéliard, le Maire de Pontarlier ont été consultés.

Je crois qu'il faut avoir un peu de mémoire et raison garder, les consultations ont eu lieu. Moi, je n'avais pas mandat, je veux le dire ici, il faut que les choses soient claires, je n'avais pas mandat pour organiser la concertation, c'est encore une fois une responsabilité qui incombe au Ministre de l'Intérieur. Je ne dis pas cela pour me défendre, ou pour me défausser. Je pense que ceci relève simplement de la clarté, de la responsabilité des uns et des autres.

Alors j'ai entendu Mme JACQUEMET, c'est la seule à mon avis, qui du coup a dit : « s'il n'y a pas eu de concertation, c'est qu'il y a un loup derrière cette affaire ». Et le loup, vous l'avez dit, c'est pour permettre à la gauche de gagner, c'est une forme de tripatouillage électoral, il faut se dire les choses, qui favorise la gauche. Alors, je veux vous dire que vous avez le droit de l'exprimer, et ça me permet à moi d'expliquer la réalité des choses. Même si je n'ai pas tenu les ciseaux, j'ai compris ce qui avait inspiré celui qui tenait les ciseaux.

Cette carte, à mon avis, vous, vous avez le droit, et nous pouvons y compris membres de la majorité avoir une appréciation nuancée, mais c'est tout, franchement, sauf un charcutage politique qui avantagerait l'un ou l'autre au profit de l'autre. J'ai fait des projections, je vous invite à les faire, des dernières élections présidentielles alors qu'elles n'ont évidemment aucun rapport avec une élection départementale, à les appliquer à ces futures élections cantonales ou départementales, je pense que vous serez surpris.

Je vous invite aussi à sortir de ce point de vue-là, du schéma binaire qui voudrait que la gauche soit urbaine et que la droite soit rurale. D'abord, ici il y a de la gauche qui n'est pas que socialiste et qui est divers gauche. Et je pense à un certain nombre d'entre nous qui sont reconnus tout simplement dans leur zone rurale, dans leur canton pour leur engagement et leur ancrage territorial. Je n'ai pas de nom à donner, vous les reconnaîtrez. Et que, il n'est pas du tout évident que le fait d'être d'un canton urbain, il y a des précédents, regardez comment les choses se sont faites, favoriserait la gauche.

Je vais vous faire une confidence, comme on est entre nous, elle restera entre nous. Franchement, aujourd'hui, quel est l'équilibre politique ? Vous l'avez tous en tête, 22 sièges pour la majorité, 13 pour la minorité. Franchement, si nous avions voulu que rien ne change, et c'est évidemment l'espérance que je mets pour le prochain rendez-vous électoral, je crois honnêtement que nous aurions tous gagné, nous majorité, à ce que rien ne change et à ce que ce soit le statu quo actuel qui se maintienne. Du point de vue de l'efficacité électorale, je suis convaincu de ce que je vous dis. Ceci doit sans doute apporter de la tranquillité et de l'assurance, si d'aventure vous aviez encore quelques inquiétudes.

La quatrième chose que je voudrais dire, cessez de nous faire croire ou de faire croire à l'opinion que c'était infiniment mieux avant. Je ne parle pas de la parité, on lui a fait un sort. Mais avant, lorsque vous faites croire que le canton était un espace cohérent, vous savez bien que c'était loin d'être le cas, c'était vrai dans un certain nombre de territoires, mais c'était loin d'être le cas partout. Vous voulez que je vous rappelle l'opposition sur le canton de Roulans entre le haut et le bas, Roulans/Clerval ? Ce n'est d'ailleurs pas un hasard que deux Communautés de communes aient pu être créées sur ce territoire. Levier, avec deux Communautés de communes ? Et certains cantons manquaient pour le moins d'unité. Vous voulez que je vous parle de Marchaux ? Vous vous rappelez les discours de Michel BOURGEOIS ici sur ce canton tiraillé, écartelé ? N'est-ce pas cher Philippe [BELUCHE] ! Comment peut-on parler d'unité territoriale ? Donc, je crois qu'il faut là-dessus mettre fin à un mythe.

Enfin, dernier point, je voudrais faire écho à la réflexion de Christian BOUDAY. Je comprends ce qu'il dit sur le Haut-Doubs et il a raison d'être attaché au Haut-Doubs. Nous aurions tous rêvé pouvoir faire des cantons qui ressemblent au Pays. Et vous avez compris que tel n'était pas le sens de la démarche puisque le premier critère était démographique. Mais franchement, qu'est-ce qui est de nature à garantir une vision cohérente et homogène sur le Pays du Haut-Doubs ? Croyez-vous que c'est un découpage cantonal ? Moi, je me rappelle, quand je suis arrivé ici à la tête de cette collectivité, vous étiez là un certain nombre d'entre vous, il y avait un grand projet, le Syndicat mixte, qui devait fédérer toutes les forces du Haut-Doubs. Jean-Marie SAILLARD, vous vous rappelez ? *[M. SAILLARD approuve d'un signe de la tête]*. Qui devait fédérer toutes les forces du Haut-Doubs. Il n'y avait pas besoin d'avoir un grand canton Pays du Haut-Doubs pour y arriver, le Syndicat mixte aurait pu être le bel outil. Et pourquoi ça n'a pas marché ? C'est parce que les solidarités financières n'ont pas été au rendez-vous et que ce sont les égoïsmes locaux qui ont prévalu. Alors, chers amis, qu'est-ce que ça veut dire ? Si on veut avancer sur le développement et la cohérence territoriale, ce qui est infiniment plus important que les assemblages plus ou moins théoriques, de territoire, c'est la volonté de travailler ensemble, d'être ensemble, la volonté de partager les ressources et de sortir de nos égoïsmes.

Voilà ce qui me semble essentiel de dire.

Alors, en conclusion, ce que je vous dirais, c'est qu'aucun découpage, et je rassure Annick JACQUEMET, et je lui donne rendez-vous aux prochaines échéances, n'a jamais fait une élection. Et que ceux qui font l'élection, ce sont les électeurs. Il convient de ne pas l'oublier. Ce sont toujours eux qui disposent en effet, en dernier point. Je voudrais juste vous citer une phrase d'un poète, Khalil GIBRAN, il parle des lois, alors appliquons-le à la loi électorale : « quelle loi devras-tu redouter - écrit-il - si tu danses en évitant de te prendre les pieds dans le métal des chaînes humaines. Peuple d'Orphalèse - il s'adresse à vous - vous pouvez étouffer le son des tambours, détendre les cordes de la lyre, mais qui empêchera l'alouette de chanter ? ». Alors, chers collègues, qui empêchera l'électeur de s'exprimer ? Et c'est bien cela qui compte au bout du chemin.

C'est la raison pour laquelle je vous invite dès à présent à procéder au vote de cette carte. Nous allons prendre en compte les trois motions, plus la motion que nous propose Annick JACQUEMET, que je trouve utile. Je n'en garantis pas l'aboutissement parce qu'elle met... Je ne vois qu'une solution, j'ai regardé, elle me paraît cohérente effectivement, on gagnerait un peu en cohérence territoriale... Comme on l'a fait pour François et Serre-les-Sapins, on peut transférer, me semble-t-il, la commune de Grandfontaine du canton de Besançon 1 Planoise vers le canton de Besançon 6 qui est Besançon ouest, ce qui amènerait la population, j'en ai fait le calcul, à 31 886 habitants. Nous sommes légèrement en augmentation, mais ça me semble pouvoir être acceptable. Donc, je vous propose déjà de mettre aux voix la carte cantonale, et ensuite, chacun des amendements.

Jean-François LONGEOT.

**M. LONGEOT.** - Je ne reviendrai pas sur vos propos derrière vous parce qu'on ne va pas alourdir le débat. Tout simplement, on a fait aussi une proposition, c'est le projet de carte, de découpage que nous avons proposé. Et puis, nous souhaiterions, compte tenu que nous n'avions pas connaissance des amendements, que nous puissions effectivement obtenir soit une suspension de séance, soit de voter en début d'après-midi sur les amendements je ne sais pas, mais qu'on puisse quand même se concerter parce que les amendements, je les ai découverts quand vous les avez annoncés, ce qui est normal d'ailleurs, ce n'est pas une critique. Donc, je souhaite qu'on puisse voter sur le découpage, parce que là on sait ce que l'on fera. Mais sur les amendements, il faut que nous en parlions.

**M. le PRESIDENT.** - Je vous propose la chose suivante, c'est que nous votions tout de suite la carte cantonale, qu'ensuite nous votions à la reprise les quatre amendements, plus votre proposition alternative puisque vous dites : « nous, on a une proposition alternative - qui est votre carte - et que vous la mettiez aux voix comme un amendement ». Naturellement, vous avez compris que nous ne voterons pas favorablement pour cette carte puisque nous allons voter pour, je l'espère, n'anticipons pas sur le résultat du vote, sur la proposition que nous fait le Premier Ministre.

Est-ce clair ?

Jean-Marie POBELLE, on ne refait pas le débat.

**M. POBELLE.** - Non, Président. Est-il encore temps, puisque je viens de découvrir au cours de cet intéressant débat, j'ai pris acte du fait que les communes qui appartenaient historiquement au canton de Maîche, Belleherbe etc., j'ai eu un doute, c'est pour cela que je me suis rapproché de mon collègue du Russey avec lequel je vis en bonne harmonie, je ne voudrais pas le dépecer de la commune de Bretonvillers dont les enfants sont scolarisés chez nous au collège, alors j'interrogeais... Paraît-il qu'elle resterait attachée au Russey. J'interroge. Est-ce définitif ? Ai-je mon mot à dire ? Ai-je le droit de suggérer quelque chose ? Je voudrais un peu clarifier cette situation.

**M. le PRESIDENT.** - Pour l'instant, je m'en tiens aux amendements que je vous ai proposés. J'y ajoute l'amendement de Mme JACQUEMET, et j'y ajoute la proposition de votre Président de groupe. Si vous avez un amendement supplémentaire à ajouter, vous me le proposerez tout à l'heure. Mais on s'arrête là.

Je mets au vote le projet de décret du Premier Ministre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ? Merci.

Donc, vous avez les amendements pour tout à l'heure. Vous prendrez 5 minutes avant le début de la séance, que nous allons reprendre à 14 h 30.

- *La séance, suspendue à 13 h 00 est reprise à 14 h 35* -

**M. le PRESIDENT.** - J'en reviens à l'ordre du jour. Donc, nous avons donné un avis favorable à la majorité sur le projet de carte cantonale. Il nous reste à voir un certain nombre d'amendements.

**Amendement n°1 : Rattachement de la commune de Bavans au canton n°13 (Montbéliard)**

Je commence par le projet d'amendement n°1 qui vous propose le rattachement de la commune de Bavans au canton n° 13 de Montbéliard, sachant que nous sommes là, vous l'avez compris, dans un processus dérogatoire.

Jean-François LONGEOT.

**M. LONGEOT.** - Merci, M. le Président, de me donner la parole pour, très, très rapidement, reprendre, en effet un peu les propos de fin de matinée, pour vous dire que, sur ce que vous avez annoncé : « on limitera le montant des crédits pour la répartition des indemnités de 38 à 35 Conseillers généraux », de les laisser au même niveau, c'est évident que nous sommes d'accord. D'ailleurs, nous n'avons jamais, personne n'a, à un moment donné, demandé que les indemnités soient effectivement revues lorsqu'on est passé à plus de 500 000 habitants. Je crois que c'est important, sur cette unité, de le faire et de le dire. Donc, sachez que nous sommes tout à fait d'accord.

Simplement, sur les projets d'amendement, nous laisserons dans le groupe à chacune et chacun le soin de se prononcer ou positivement, ou négativement pour une bonne raison. Vous nous avez expliqué ce matin, et on a pris acte que c'était un projet qui émanait du Ministère de l'Intérieur et que bien que vous essayiez d'intervenir et que vous avez essayé effectivement de faire modifier les choses, tout cela est resté relativement figé. Alors, on pense que ce projet d'amendement, c'est effectivement quelque chose qui fait bien dans le décor mais qui n'aura aucun aboutissement et qui ne sera, en aucun cas, retenu donc c'est simplement essayer de se faire plaisir pour après essayer d'expliquer aux gens : « Vous voyez, on était pour, mais en fait on était pour mais on n'était pas d'accord, mais comme on n'avait pas le choix, donc on a essayé de proposer des choses, puis les choses qu'on a proposées, elles ne sont pas retenues. Donc, voilà... ». C'est une histoire de dédouanement. Donc, nous nous prononcerons individuellement vis-à-vis de l'amendement et des projets d'amendement et de rattachement qui sont prévus à ce que vous avez proposé. Voilà, merci M. le Président.

**M. le PRÉSIDENT.** - Non. Ce n'est pas une histoire de dédouanement, c'est une histoire d'exigence, de cohérence que nous voulons porter, même si encore une fois, mais vous l'avez rappelé, le décideur est bien le Ministre de l'Intérieur. Mais il me paraît de bonne politique et de notre devoir collectif au moins de suggérer les quelques éléments qui ne remettent pas en cause le vote de tout à l'heure, à savoir l'avis favorable que nous avons apporté.

Je propose que, je ne vais pas faire de longs développements sur cet amendement, chacun en comprend, et le sens, et la portée. Il nécessitera en effet une dérogation puisque nous modifions les équilibres démographiques par rapport à la moyenne puisque le seuil ainsi est très légèrement au-dessus des 20 %. Nous arrivons à 22,35 % sur le canton n°13 de Montbéliard avec ce transfert. Et, effectivement, si j'applique strictement les principes du Conseil d'Etat, cet amendement a peu de chance de prospérer. Je pense néanmoins que, encore une fois, l'exigence de cohérence que nous avons, doit nous conduire à le faire, ce qui n'est pas en effet, vous avez raison, de ce point de vue-là, une garantie pour l'avenir.

Je mets aux voix cet amendement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui est pour ? Très bien merci.

**Amendement n°2 : Rattachement de la Communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche au canton n° 12 (Maîche)**

**M. le PRESIDENT.** - L'amendement n° 2 vise au rattachement de la Communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche au canton n° 12, à savoir le canton de Maîche. Là aussi, cela procède d'une logique qui semble partagée par tous, et il semble là aussi que sans remettre en cause les équilibres fondamentaux on arrive à 23, donc c'est vrai un peu au-delà. En même temps, il y a un gain de cohérence par ailleurs. Je ne reviens pas sur le fond.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui est pour ? Très bien, il est donc approuvé.

**Amendement n°3 : Rattachement de la commune de Serre-les-Sapins au canton n°4 (Besançon-1)**

**M. le PRESIDENT.** - Rattachement de la commune de Serre-les-Sapins au canton n° 4, il s'agit là, vous l'avez compris de permettre à Serre- les-Sapins et à Franois de se retrouver sur le même canton. Ça ne modifie pas les grands équilibres. On ne s'inscrit pas du tout pour cet amendement dans un cadre dérogatoire, il peut avoir des chances d'aboutir.

Il y avait une question ? Non. Des oppositions sur cet amendement ? Des abstentions ?

**Amendement n°4 : Rattachement de la commune de Grandfontaine au canton n°9 (Besançon-6)**

**M. le PRESIDENT.** - L'amendement n° 4 proposé par Annick JACQUEMET, qui propose de rattacher la commune de Grandfontaine au canton n° 9 Besançon 6 - Besançon Ouest - ex-Besançon Ouest...

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable ? Merci, il est donc adopté.

**Projet de révision de la carte cantonale proposé par le groupe Territoire Comtois 25**

**M. le PRESIDENT.** - Nous en arrivons... est-ce que vous souhaitez mettre votre carte alternative à la proposition de l'Assemblée ? Jean-François LONGEOT.

**M. LONGEOT.** - Bien sûr, Président, merci, parce que ça fera preuve d'une ouverture démocratique. Mais, ça n'a aucune chance d'aboutir parce qu'on serait dans un contexte qui serait exceptionnel. Figurez-vous que la carte que nous ayons proposée soit adoptée par les 35 Conseillers généraux que nous sommes, comment pourrait passer le vote de ce matin ? Donc, on souhaite le maintenir mais c'est vrai qu'on nous le propose en disant : « allez, voyez, on est sympathique et puis on leur a permis de voter et permis de s'exprimer sur un travail qu'ils ont fait ». C'est très bien. Mais si vous voulez que je vous donne le résultat avant que vous mettiez aux voix, je pense que sans être Mme Soleil, je suis capable de vous le donner immédiatement.

**M. le PRESIDENT.** - Sans doute. On est bien d'accord, ça poserait, s'il était approuvé à l'unanimité, un problème de cohérence pour la collectivité, j'en conviens avec vous. Mais vous refuser cette possibilité serait, à mes yeux en tout cas, un abus de pouvoir manifeste. Donc, je mets aux voix votre carte alternative, celle que vous nous avez présentée, il y a plusieurs mois. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Effectivement, je pense que le score était annoncé d'avance.

Très bien, je vous remercie.

Nous en avons donc terminé avec ce point de l'ordre du jour. Nous allons entrer, si vous le voulez bien, dans l'examen du deuxième point qui est la révision des taux de droits de mutation à titre onéreux [DMTO].

**N° 502**

**DGS/DFAJ**

**Financement des allocations individuelles de solidarité –**

**Mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013**

**M. JEANNEROT, Rapporteur**

**M. le PRESIDENT.** - Mes chers collègues, je voudrais quand même revenir sur le... je ne voudrais pas que cette question soit escamotée par certes l'important débat que nous avons eu sur la carte cantonale, parce que ce rapport de DMTO est aussi très important, au regard notamment de la pérennité de nos allocations de solidarité, et il me paraît nécessaire que nous puissions revenir quelque peu sur le sens de cette disposition.

C'est, je ne vous le cache pas, je souhaiterais que nous soyons effectivement, même si je ne nourris aucune illusion particulière, mais que nous soyons unanimes sur cette approche. Comme je vous l'indiquais en décembre dernier, au moment où nous avons regardé ensemble le budget primitif, l'Etat pour la première fois a exprimé sa volonté de reconnaître le rôle des Départements dans la solidarité nationale. Et cette reconnaissance, vous l'avez rappelée d'ailleurs mon cher collègue Jean-François LONGEOT, s'est faite sur la base d'un pacte de confiance et de responsabilité, conclu le 16 juillet dernier entre le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France, et trouve aujourd'hui sa concrétisation dans la loi de finances pour 2014. Je voudrais en rappeler le sens.

Ces mesures apportent un soutien financier qui est indispensable aux Départements dans le financement des trois allocations individuelles de solidarité : le RSA, l'APA et la PCH. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici que le poids de ces trois allocations s'est considérablement accru au cours des dernières années, à la fois pour des raisons sociales, économiques, démographiques. Il faut garder en mémoire quelques chiffres simples. Le reste à charge pour notre Département a plus que doublé entre 2005 et 2010 sur ces trois allocations réunies, c'est passé de 25 M€ à 54 M€. Et celui-ci aurait atteint près de 74 M€ je parle du reste à charge, en 2014, en l'absence d'un nouveau soutien de l'Etat, 74 M€ sur 126 M€ que représente le poids financier de ces allocations. 126 M€ sur un budget, rappelez-vous, de 564 M€. Il est évident, et il n'y a pas besoin d'être un grand expert financier pour comprendre qu'à ce rythme, ce reste à charge met en péril l'équilibre financier des Départements.

C'est la raison pour laquelle l'Etat, à la demande des Départements, a décidé de réagir. Concrètement, je veux rappeler, pour que l'information de chacun soit complète, que le soutien apporté par l'Etat s'articule autour de deux mesures.

La première consiste à transférer aux Départements la totalité de la ressource fiscale perçue jusqu'alors par l'Etat au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela représente, au niveau national, 830 M€ Il ne s'agit pas d'un impôt nouveau, mais c'est un transfert du bénéfice de cet impôt qui allait à l'Etat, aux Départements. Cela permet, en particulier à notre Département, de disposer d'une recette nouvelle en 2014 qui est loin d'être négligeable, c'est 7 523 000 € Imaginez de quel montant nous aurions dû augmenter la taxe du foncier bâti pour aboutir à ce niveau de recettes supplémentaires.

La seconde mesure consiste en la création d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement sur les droits de mutation, assortie de la possibilité qui nous est offerte, ce n'est pas une obligation en effet, c'est un acte volontaire, de faire évoluer le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 % sur les deux prochaines années.

Ce dispositif est pour nous évidemment très intéressant, parce qu'il doit permettre des recettes de l'ordre de 11 M€ pour un prélèvement estimé à 5 M€ c'est-à-dire que le dispositif de péréquation qui est attendu de cela a un effet levier considérable, puisque nous allons avoir une recette nette supplémentaire d'environ 6 M€ Autrement dit, en augmentant de quelques points le pourcentage des droits de mutation, nous allons pouvoir, par le jeu du système de péréquation mis en place, obtenir 11 M€ Et donc, au total, le reste à charge des trois allocations (RSA, APA, PCH), tout en restant élevé, pourrait être amené à 56 M€ au lieu des 74 M€ qui étaient prévus sans ce dispositif complémentaire.

Je pense que vous devez être conscients que parallèlement au dynamisme de la dépense, les Départements, je n'apprends rien à personne, doivent faire face à une baisse historique de leurs ressources. Pour la première fois dans son histoire, le Doubs a connu en 2013 une baisse des recettes de fonctionnement, moins 1,1 %, s'expliquant notamment, vous l'avez compris pour ce qui nous concerne, par un recul de la CVAE et une baisse aussi du produit des droits de mutation.

Vous avez noté aussi par ailleurs, parce que le débat budgétaire n'est pas si loin, que la poursuite forte de l'augmentation des allocations du RSA qui, au budget primitif 2014, évoluent de près de 15 % par rapport à 2012, tandis que la PCH, par ailleurs, ne diminue pas, tandis que l'APA ne diminue pas, nous avons besoin en effet de prendre cette disposition qui, faut-il le rappeler, ne pèse pas sur l'ensemble des contribuables mais pèse sur, en effet, les transactions immobilières, sachant que nous avons fait, et nous l'avons évoqué à la faveur du débat budgétaire, un certain nombre de projections et que certes, c'est une augmentation de plus, il ne faut pas se le cacher, mais que ça pèse à la marge dans la réalité de la transaction immobilière, sans compter qu'une partie sans doute aussi de ces prélèvements peut être absorbée par les intermédiaires et pas exclusivement par l'acheteur, cela va sans dire.

J'ajoute que, comme le dit et ce n'est pas l'apanage des socialistes, quand on regarde comment les Départements de France aujourd'hui réagissent par rapport à cette possibilité, j'observe, pour n'en citer qu'un, que le Président UDI du Loir-et-Cher, Maurice LEROY, souligne : « les Départements n'ont pas d'autres choix que d'augmenter les droits de mutation ».

C'est pourquoi, mes chers collègues, je ne doute pas que vous choisirez cette voie de la sagesse, car on ne peut pas d'un côté regretter que le Gouvernement reste sourd à nos appels et, de l'autre, regretter que nos capacités d'investissement soient entamées, au moment même où précisément nous pouvons par ce biais trouver une solution qui fait levier. Parce que je rappelle, sur une augmentation à la marge des droits de mutation, ça nous permet de préserver nos capacités d'investissement et par ailleurs aussi de préparer l'avenir et de créer de l'activité. Donc, je pense que le choix s'impose à nous. Je sais bien qu'on peut dire non à tout et en même temps revendiquer tout sur le reste, mais tous ces choix ne sont pas compatibles entre eux. Il revient, un moment, à la collectivité de devoir choisir, c'est ce qui nous est demandé à l'instant.

Voilà ce que je voulais vous dire en guise d'introduction à cette question importante.

Jean-François LONGEOT.

**M. LONGEOT.** - Merci M. le Président. Je suis un tout petit peu surpris par la présentation de ce dossier qui, effectivement, ne nous donne qu'un choix, celui de voter ce que vous nous proposez, l'augmentation des DMTO. Voter, parce que si nous ne le faisons pas, nous allons perdre nos capacités d'investissement. Mais quelle est franchement cette idée politique, et après je pense que puisque vous aurez le discours final, vous nous traiterez de démagogues ou de populistes, mais tant pis il faut bien que nous nous exprimions, quelle est cette politique de se dire : nous n'avons qu'une possibilité, c'est celle d'augmenter nos recettes ? Et comment se fait-il que jamais, nous n'avons comme possibilité l'idée de diminuer, non pas nos dépenses, mais de ne pas nous imposer de dépenses supplémentaires ? Et nous avons fait des propositions, quand vous nous avez dit : j'aimerais que mon opposition nous fasse des propositions. Nous avons fait des propositions lors des Orientations budgétaires, nous avons fait des propositions lors du vote du Budget primitif, de se dire : mais pourquoi on s'est mis des dépenses supplémentaires sur les transports dans les rythmes scolaires, sur effectivement, le rapport 501 précédent où nous allons nous mettre des dépenses supplémentaires.

Quelle est toujours cette notion de se dire : nous sommes dans l'incapacité de faire des économies et notre seul espoir et notre seul sujet est celui de se dire que nous devons augmenter nos recettes ? Et comment pouvons-nous réfléchir et écrire que, de façon très concrète, la hausse des droits de mutation représente une dépense supplémentaire de 700 € pour l'acquisition d'un bien immobilier de 100 000 € ? Vous nous aviez dit d'ailleurs au moment du budget que ce serait 1 000 € pour 200 000 €. On voit déjà que c'est maintenant 700 € pour 100 000 €. On a déjà quand même progressé sur le montant de la dépense.

Pour celles et ceux qui sont Maires dans cette salle, je ne sais pas si vous avez fait beaucoup de déclarations d'intention d'aliéner, moi, dans ma commune j'en ai fait très peu. Qu'est-ce que ça veut dire que j'en ai fait très peu ? Ça ne veut pas dire que les notaires d'un seul coup ont décidé de ne plus respecter nos plans locaux d'urbanisme, ou nos cartes communales. Ça veut tout simplement dire qu'il n'y a personne qui aujourd'hui est en capacité d'accéder à la propriété et d'acheter des biens. Et aujourd'hui, ces gens, on leur explique que s'ils accèdent à un bien supplémentaire, ça ne leur coûtera que 700 € supplémentaires sur 100 000 €.

Je pense que franchement, c'est quelque chose qui effectivement n'est pas quelque chose de très sérieux et quelque chose qui nous mène... Et j'ai bien entendu les propos de Paul COIZET ce matin qui disait... C'est vrai qu'on est arrivé... Alors après les origines, on peut tous se taper sur la poitrine sur l'origine, aujourd'hui, de l'endettement... L'origine de l'endettement n'est pas venue ni de Claude JEANNEROT, ni de Jean-François LONGEOT, il était malheureusement là bien avant nous et il a bien progressé depuis que nous sommes là. Et rien n'a été fait pour que ce machin recule.

Mais quand aujourd'hui, effectivement, on est dans la situation dans laquelle nous sommes et quand on voit, et j'ai beaucoup apprécié ce qu'il a dit ce matin, un certain nombre de jeunes qui sont dans des difficultés épouvantables et que la seule perspective qu'on leur donne aujourd'hui, c'est que pour trouver du travail ils auront bien du mal et puis pour accéder à la propriété, on leur dit : « aujourd'hui, ça vous coûtait tant et demain ça va vous coûter encore plus cher... ». Donc, je pense que ce sujet n'est pas sérieux.

Et ce qui n'est pas sérieux, c'est le mode de répartition. Je vous cite : « pour bénéficier du fonds, le Département doit présenter un potentiel fiscal par habitant inférieur au potentiel fiscal moyen par habitant des départements, ou un revenu inférieur par habitant à une fois et demie le revenu moyen par habitant, et des DMTO par habitant inférieurs à 1,4 fois le montant moyen par habitant ». Ça veut dire quoi ça ? Ça veut dire qu'aujourd'hui, on va voter un taux de 4,5 % au lieu de 3,8 % et on ne sait pas du tout si ces produits vont revenir au Département du Doubs. Personne aujourd'hui n'est capable de me dire que cela va revenir au Département du Doubs. Et puis, ça veut dire quoi ? Surtout, ce qui est très important, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on donne une prime exceptionnelle et un encouragement à celui qui gère mal. Plus vous gérez mal, plus on vous apportera d'aide.

Je suis toujours très surpris quand on nous dit : « oui, mais vous avez une collectivité qui est riche ». Ça n'existe pas une collectivité qui est riche. Ça n'existe pas une collectivité qui est pauvre. Ce qui existe, c'est une collectivité qui est bien gérée ou pas bien gérée. Et comme notre collectivité, M. le Président, et je vous rends un grand hommage, est bien gérée et que nous faisons tout et que vous mettez tout en œuvre, M. le Président, dans le cadre du désendettement, dans le cadre de notre fiscalité, pour que notre collectivité soit bien gérée, nous allons faire subir, une fois supplémentaire, à nos concitoyens, le fait d'augmenter les DMTO pour que la recette supplémentaire ne soit pas certaine de revenir au Département du Doubs. Je ne veux pas être égoïste, mais je dis tout simplement qu'il faudrait que nous... Parce que la solidarité, à un moment donné, a des limites et la solidarité, il faut que nous puissions la mesurer et savoir comment ça revient.

Et donc nous, sur cette augmentation, parce que c'est très facile... Et j'ai bien compris le message. J'ai bien compris qu'il fallait qu'on compense la PCH, j'ai bien compris qu'il fallait que l'on compense l'APA, j'ai bien compris tout cela. Mais est-ce que demain on n'est pas capable de réfléchir, de se dire mais comment on met des politiques nouvelles en place, plutôt que de, tout le temps, essayer d'augmenter nos recettes ?

Voilà, c'est très modestement la contribution que nous voulions apporter à ce débat, qui est un débat très important et qui est un débat qui nous emmène... Parce que demain, moi aussi, je suis capable de trouver des augmentations de recettes à ma collectivité, je suis capable d'inventer un certain nombre de mécanismes qui feront qu'on augmentera cela.

Ce qui me gêne, vous voyez, encore plus dans ce que vous avez dit, c'est qu'on se réfugie derrière quelque chose où nous ne prenons plus de responsabilités. On se dit : « pour équilibrer notre budget, on aurait besoin d'une fiscalité qui passe de  $x$  à  $x+$  ». Là, on dit non, on ne touche pas à notre fiscalité et, Mmes et MM. les contribuables du département du Doubs, on ne touche pas à notre fiscalité. On n'a pas augmenté nos impôts, oui. Mais par ricochet, on a touché à des dotations parce qu'il y a un avancement.

Ce qui me fait peur, ce sont les expériences en matière d'impôt. Et je vais rendre hommage à Lionel JOSPIN. C'était la vignette automobile qui avait été inventée pour quelques semaines. C'était simplement pour effectivement financer un besoin des personnes âgées et on l'a maintenue jusque dans les années 2 000. D'ailleurs, quelques bruits font croire que nous pourrions effectivement revenir à cette vignette automobile après les élections européennes, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Donc, si vous voulez, les fiscalités sur deux ans, bien maîtrisées, moi, m'ont toujours inquiété.

Voilà, M. le Président, sans polémique possible, mais ça me paraît quand même être quelque chose sur lequel c'est dangereux, parce que nous ne savons pas aujourd'hui si notre budget primitif que nous avons voté au mois de décembre est équilibré, parce que nous n'avons aucune certitude sur l'augmentation des DMTO et sur le produit des DMTO. Donc, aujourd'hui, est-ce que nous ne sommes pas en train de faire comme l'Etat, de se dire si les produits, même si nous passons à 4,5 %, ne sont pas là, notre Budget primitif est voté, est-ce qu'on aura les recettes conséquentes ?  
Merci.

**M. le PRÉSIDENT.** – Très bien merci. Frédéric BARBIER voulait intervenir.

**M. BARBIER.** – Merci Président. J'ai toujours un peu de mal à m'y retrouver après un discours de Jean-François LONGEOT, mais je vais essayer quand même de sortir quelques éléments. Déjà, sur l'incapacité de faire des économies qu'avance Jean-François LONGEOT, je lui ai déjà rappelé ici, mais je vais encore, au risque de me répéter, le faire une deuxième fois, nous avons présenté en 5<sup>ème</sup> Commission, c'était une de vos demandes pour nous faire des propositions, que nous vous présentions ce que nous avons mis en place pour justement parfaitement maîtriser les dépenses du Conseil général du Doubs. Nous avons pris une séance spéciale pour cela. Vous aviez les deux représentants de votre groupe qui étaient présents à cette réunion.

Nous avons présenté, axe après axe, tout ce que nous avons mis en place pour parfaitement maîtriser nos dépenses, et nous y arrivons. Et bien sûr, puisque vous nous aviez fait la proposition, je vous ai demandé, à vos représentants, quelles étaient vos propositions. Vous nous refaites cette proposition de nous dire : il faut écrire des choses pour pouvoir faire ces économies au niveau du Département. Je ne vais pas refaire une nouvelle 5<sup>ème</sup> Commission pour représenter ce que nous avons mis en œuvre, ce qui nous permet de parfaitement maîtriser nos dépenses, pour que vous nous fassiez des propositions que vous nous annoncez mais qui n'arrivent jamais. Par contre, si vous avez envie d'écrire quelque chose sur le sujet, n'hésitez pas un seul instant, prenez la plume, remettez votre texte à vos représentants en 5<sup>ème</sup> Commission et moi je suis tout à fait disposé effectivement à regarder vos propositions. Mais ne parlez pas de propositions si vous ne les faites pas, c'est un tout petit peu à mon sens compliqué.

Je pense que la solidarité nationale, désolé de le dire, a du bon. Si vous avez bien lu le rapport, du fonds de péréquation nous allons retoucher, et donc je pense que cela a un intérêt. Je ne conçois pas des Départements, ou même des cantons puisqu'on parlait de découpage cantonal ce matin, qui fonctionneraient sans regarder ce qui se passe chez les autres. Je pense qu'il faut, à un certain moment, puisqu'on est une nation, qu'il y ait une solidarité nationale qui s'instaure et je pense que c'est plutôt une bonne chose.

Sur les 700 € que vous avancez sur 100 000 €, je pense que cela a été dit dans le rapport, je ne vais pas le redire. En ce qui concerne les transactions immobilières, elles ont énormément augmenté. On sait très bien aussi qu'il y a des commissions d'agences dans certains cas et que là aussi, on a examiné dans un certain nombre de textes de loi que l'on a regardé au Parlement, on sait que là aussi, dans certains cas, il y a de l'abus. Je ne suis pas sûr que ce soit répercuté intégralement. C'est l'offre et la demande, la négociation qui fera peut-être que ces 700 € sur 100 000 € dont nous parlons, ne seront peut-être pas forcément à la charge de celui qui fait l'acquisition d'un bien. Voilà.

Je ne serai pas plus long. Je pense qu'on a des dépenses qui sont... Si, je pourrais faire une toute petite parenthèse, ce sont des dépenses qui sont imposées, ce ne sont pas des dépenses délibérées en ce qui concerne la solidarité. Elles s'imposent à nous. Et, forcément, je crois que c'est aussi de la responsabilité que de mettre en face les recettes qui nous permettent d'assurer cette solidarité auprès des gens qui sont les plus démunis.

Quand j'entends ce discours qui dit que les communes riches n'existent pas, je pense qu'il y a des communes, il y a des collectivités qui ont plus de facilité que d'autres. De la même façon que le discours qui consiste à dire qu'en gérant bien on y arrive, je pense à toutes celles et tous ceux qui justement bénéficient de ces différentes allocations, j'entends ce discours qui est parfois porté, j'espère que ce n'est pas le vôtre, je ne passe pas de la collectivité à la personne, mais on me dit parfois : mais ils ne savent pas gérer ces gens-là. Je pense que si je vous donne 500 € par mois, vous allez voir que c'est excessivement difficile de gérer, et il n'y a plus de gestion possible. C'est pour cela que je vous parle, le discours entre riches et pas riches, je pense qu'il y a des collectivités qui sont plus riches que d'autres, et pour celles-là, c'est bien plus facile, on est d'accord, de gérer.

Je ne serai pas plus long. En tout cas, je pense que c'est une bonne proposition qui est faite. C'est pour deux ans. Il peut y avoir de temps en temps, et c'est cela qui me plaît bien, comme c'est sur deux ans, on va demander un effort complémentaire, c'est pour les plus démunis, je pense qu'en tout cas on peut le faire.

**M. le PRESIDENT.** – Très bien, merci. Jean-François LONGEOT.

**M. LONGEOT.** - Effectivement, c'est vrai que Frédéric BARBIER, dans son propos liminaire, disait qu'il ne comprenait pas ce que je disais. C'est vrai qu'effectivement, je n'ai pas l'intellect qu'il a mais moi, j'ai bien compris ce qu'il disait quand il parle, effectivement, des gens qui sont démunis et qui ont un RSA ou un SMIC. Je ne suis pas sûr qu'on les aide dans ce sens-là, je ne suis pas sûr qu'en augmentant les charges, quand ils voudraient demain devenir peut-être propriétaires d'une petite habitation, je ne suis pas sûr qu'on leur file un bon coup de main. Je ne suis pas sûr qu'on les aide en leur augmentant, effectivement, cette taxe sur les droits de mutation. Donc, cela me pose quand même un véritable problème.

Puis, sur le fait de dire que la richesse... Vous savez, puisqu'on en vient au social, quand je travaillais au Conseil général de Haute-Saône et, quand il y a eu la loi sur le surendettement, je peux vous dire que les premiers dossiers de surendettement qu'on a traités au Conseil général, quand j'étais chef de service, ce n'était pas des gens qui avaient le moins de revenus. C'est effectivement, des gens qui avaient des revenus plus que corrects. Puis, parce qu'ils avaient réussi à se surendetter, parce qu'effectivement on leur ouvrait un certain nombre de lignes de crédits bancaires, c'était eux les premiers surendettés. Vous pouvez demander aux services sociaux du Département qu'ils regardent. Donc moi, je pense franchement que la richesse ne se mesure pas uniquement à ce que l'on gagne mais aussi au fait de savoir gérer un certain nombre de choses.

Je prendrai un exemple, qui a été un exemple d'ailleurs très marrant sur la commune d'Ornans. Dans les années 1983, lors des élections municipales, il y a une opposition de l'époque qui avait écrit, qui avait dit : « Comment le Maire d'Ornans peut se permettre de sacrifier du terrain communal au prix auquel il le vend, pour la construction d'un hangar à stockage ? ». Et, je vous donne en mille le nom du propriétaire de ce hangar à stockage : il s'appelle François GUILLIN. Alors, vous voyez que la richesse ne s'invente pas, elle se provoque.

**M. le PRESIDENT.** – Très bien. Mme BIGUINET.

**Mme BIGUINET.** - Juste une toute petite réaction par rapport aux propos de Frédéric BARBIER, je suis quand même étonnée que jamais on ne parle, effectivement, de réussir à trouver des économies. On justifie toujours, et vous venez de le dire là, l'augmentation, dans ce cas-là des DMTO, en disant il faut bien équilibrer le budget, et puis c'est pour quelque chose qu'on ne peut pas refuser, donc les prestations sociales, ce qui est vrai. Mais je crois que la recherche d'économies s'impose aujourd'hui à toutes les collectivités, et je crois que François HOLLANDE vient de le dire d'une façon tout à fait claire et explicite au cours de ces derniers jours, et il faudra bien que les collectivités arrivent à faire des économies.

**M. le PRESIDENT.** - Mme BIGUINET, je vais vous arrêter parce que je sens la colère monter, la mienne. Je trouve vos propos intolérables, inadmissibles...

**Mme BIGUINET.** - Ah bon, pourquoi ?

**M. le PRESIDENT.** - Je vais vous expliquer pourquoi. Je ne vais pas refaire ici le débat budgétaire que nous avons eu. Est-ce que vous voulez que je vous rappelle ce que nous avons mis en place en matière d'économie ? Voulez-vous que je vous rappelle la commission budgétaire que nous avons mise en place, qui n'a eu de cesse au cours des dernières semaines de rechercher tous les gisements d'économie ? Et vous venez de nous dire ainsi, tranquillement : et si on faisait des économies ? Mais est-ce que vous faites partie de cette collectivité ? Où étiez-vous au moment du débat budgétaire ? Non, c'est inadmissible ! Ou alors, ça relève de la malhonnêteté intellectuelle la plus farouche, et je ne vois pas ce que cela vient faire dans ce débat. Je ne l'accepte pas.

Et je trouve qu'orienter le débat comme vous le faites, comme si jamais cette collectivité n'avait engagé la moindre politique de recherche d'économies, c'est absolument inadmissible et ça, je ne peux pas l'entendre. Voyez-vous, vous faites litière de tout ce que nous avons engagé, mais, pas cette année, depuis plusieurs années. Nous sommes probablement une des rares collectivités, l'avez-vous fait, vous, à avoir diminué le niveau de nos ressources humaines. Qui l'a fait dans cette région, qui l'a fait sur ce département ? Je trouve que venir ici, devant nous, nous expliquer que la voie à prendre est la recherche des économies, ce n'est pas acceptable.

Alors, écoutez, moi, je regarde les choses comme elles se présentent à nous. La solidarité, on vient m'expliquer que : écoutez, ce n'est pas sûr qu'on en sorte gagnant. C'est vrai qu'il y a des Départements qui n'ont pas la chance d'avoir des charges équitables par rapport à beaucoup d'autres. Il y a des Départements qui ont beaucoup de personnes âgées en responsabilité, je pense aux Départements du sud. Il y a des Départements qui ont une charge RSA exceptionnelle, c'est le cas du nôtre, c'est le cas des Départements, notamment, à vocation industrielle parce que nous payons le poids du chômage et en plus, nous accueillons, je le rappelais tout à l'heure aux journalistes de France 3, nous accueillons une charge de RSA souvent en décalage par rapport aux réalités du chômage, c'est-à-dire deux ans après, nous avons la charge RSA. Nous pouvons le mesurer, nous le voyons bien, 15 % d'augmentation du RSA sur l'année 2014. Qu'y pouvons-nous, qui peut le maîtriser, malgré toutes les politiques d'insertion ? Trouvez-vous anormal que le RSA, la PCH, les personnes âgées relèvent de la solidarité nationale ? Ce que nous ne cessons de demander... Et je ne m'étais pas aperçu, franchement, que le Gouvernement que vous représentez, je parle du Gouvernement SARKOZY, avait su se mettre à l'écoute de cette réalité. C'est la première fois que nous sommes un peu entendus, avec une solution concrète.

Je veux le dire à Jean-François LONGEOT, quand on dit qu'on n'est pas sûr de gagner à l'arrivée et que finalement on donne une prime aux Départements qui gèrent mal, mais de quoi parle-t-on ? Il ne s'agit pas de cela ! Il s'agit de regarder parmi les Départements qui ont les plus forts restes à charge, d'essayer de les aider, eux, plus que d'autres. C'est cela la solidarité.

Et précisément, j'aimerais qu'on me dise, par rapport à ce système, combien il va coûter aux contribuables et aux habitants de ce Département ? Il va coûter un prélèvement de 5 M€ et il va nous rapporter par le jeu des péréquations, 11 M€ Donc, soyez un peu honnêtes. Posez la question de savoir combien ça coûte à notre territoire. Mais tout de suite après, ne manquez pas de poser la question de savoir combien ça nous rapporte. C'est cela aussi la solidarité. Et je pense qu'il faut un peu de rigueur dans nos démonstrations.

Moi, je ne veux pas entendre la question des économies. On est allé aussi loin qu'on pouvait. Moi, j'essaie de me rappeler de ce que vous avez proposé dans le débat budgétaire, vous avez proposé deux choses puisque j'ai un peu de mémoire. Vous avez proposé d'abord qu'on modifie le Code des marchés publics pour avoir les éléments de souplesse nécessaires. Et puis, vous avez dit, ce serait bien aussi qu'on modifie le code du travail, toute chose naturellement dont vous pensez que c'est à la portée de l'Assemblée départementale.

Par contre, vous avez dit : « il faut faire plus pour l'investissement. On n'en fait pas assez dans ce Département ». Et vous êtes en train de vouloir nous refuser une recette qui précisément est productive et sans qu'elle pèse, ce qu'a dit Frédéric BARBIER et je le soutiens, sur les transactions immobilières pour la simple raison qu'il y a une série d'intermédiaires sur ce marché qui peuvent et qui ne manqueront pas d'endosser une part de l'effort. Par contre, au cours du débat budgétaire, vous n'avez pas manqué de me demander des dérogations sur les transports scolaires, dont le résultat s'inscrit plutôt en dépenses qu'en économies. Voilà la réalité.

Et alors, je rappelle aussi, vous avez la mémoire courte mes chers collègues, qu'au budget primitif dernier, Jean-François LONGEOT lui-même saluait les économies réalisées, les suppressions de postes. Un mois après, vous avez perdu la mémoire ? Soyons sérieux ! Et ce que vous avez demandé de plus pour les communes, pour les routes ? Vous voulez que je continue ? Alors oui, Jean-François LONGEOT, nous sommes là dans la démagogie la plus pure, il n'y a aucun doute.

Alain MARGUET.

**M. MARGUET.** - Président, je ne vais pas vous parler d'économies, je vais simplement vous dire que le passage de 3,8 % à 4,5 % peut être un frein à la construction, et notamment chez les jeunes parce qu'en fin de compte, un jeune construit une maison à 200 000 €. Si on lui rajoute 1 400 €, ce sera difficile pour lui, même si l'investissement est important. Et puis, il aura aussi des difficultés avec sa banque.

L'histoire de la redistribution et de la péréquation, là-dessus on ne va pas discuter, mais en fin de compte on n'est sûr de rien. Au budget, je vous alertais que sur le bassin lémanique, sur Annemasse/Gaillard, on avait au mois de décembre, cinq agences immobilières qui fermaient, donc c'est un indicateur important. Et puis, pas plus tard que vendredi passé, je discutais avec un constructeur de chalets sur le Haut-Doubs qui est très connu et reconnu pour la qualité de son travail, et lui me disait que depuis le mois d'octobre, pour 2014, il avait moins 40 % de commandes sur son carnet. Donc, ça peut être des indicateurs. Ce qu'il ne faudrait pas, c'est justement ce que je vous ai dit au budget primitif, il ne faudrait pas que cette augmentation perturbe la volonté des jeunes d'accéder à la propriété. Ça s'arrête là. Si vous êtes convaincu, persuadé qu'on va récupérer entre 8 et 10, vous avez le choix de le faire, vous avez la majorité. Je me suis permis de vous dire cela au budget, parce qu'en fin de compte, j'avais des informations. On a pu voir aussi sur la zone frontalière, maintenant, un frein important au niveau des permis de construire. Cela s'arrête là.

**M. le PRESIDENT.** - Je vais vous dire, Alain MARGUET, ce ne sont pas les frais de notaire qui empêchent les gens d'aboutir dans leurs transactions immobilières. Quand il n'y a plus que cela à payer, croyez-moi ils trouvent ce qui est nécessaire pour le faire. Ce qui entrave aujourd'hui l'accès à la propriété, c'est une donnée simple : les coûts de construction ont quasi doublé sur ces 10 dernières années. C'est là la réalité. C'est cela qui empêche aujourd'hui nos concitoyens d'accéder à la propriété, ne vous trompez pas de problème. N'expliquez pas que ce sont les droits de notaire. Quand il n'y a plus que cela à payer, croyez-moi la négociation est possible avec tous les intermédiaires qui sont dans le jeu.

Je mets aux voix ce rapport. Oui, Jean-François LONGEOT et puis on arrête.

**M. LONGEOT.** – Oui, après on arrête, Président, je ne veux pas que ce soit un débat qui devienne agressif parce que...

**M. le PRESIDENT.** - Non, il ne l'est pas.

**M. LONGEOT.** - Simplement, Président, c'est très compliqué parce que quand on ne vous fait pas de propositions, vous me dites qu'on ne fait pas de propositions. Quand on vous fait des propositions, ce ne sont pas les bonnes. Et quand on a salué, M. le Président, et nous l'avons salué, toutes et tous, qu'effectivement, M. le Président, vous aviez fait un effort sans précédent, et je souligne le mot « sans précédent », pour faire des économies, et on l'a salué, et on l'a dit...

**M. le PRESIDENT.** - Il me semblait.

**M. LONGEOT.** - On l'a dit.

**M. le PRESIDENT.** - Il me semblait.

**M. LONGEOT.** - Ce n'est pas pour cela qu'il faut qu'on se le fasse reprocher. Et puis quand vous nous dites : « oui, mais vous avez proposé la réforme du Code des marchés », ce n'était pas pour faire des dépenses supplémentaires, c'était pour essayer d'accélérer un peu les procédures de travaux. Et vous le savez très bien, ça ne vient pas du Gouvernement actuel, les procédures sont longues, les procédures administratives sont difficiles. Quand on vous a demandé aussi sur le Code du travail, ce sont des propositions. On ne vous a jamais demandé, effectivement, de faire des dépenses supplémentaires. On s'est simplement posé la question de se dire : « pourrait-on s'éviter, et à toutes les collectivités, des dépenses supplémentaires ? ». Et vous savez très bien qu'on s'en est mis à charge. Vous savez très bien que la réforme des rythmes scolaires... Alors, les quatre jours et demi, ok, on est tous d'accord. Mais le problème est que c'est quand même un coût supplémentaire énorme, énorme sur les transports, énorme d'un point de vue écologique... Ce n'était pas de faire des économies, c'était simplement de ne pas se mettre des dépenses supplémentaires.

Et puis, sur les coûts de construction, c'est dommage qu'il n'y ait plus aucun représentant à la fois de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, mais si effectivement construire aujourd'hui... On ne peut imputer la non-construction que sur ce que les artisans dans les professions du bâtiment peuvent faire en disant : « ils sont trop chers, ils demandent trop d'argent, c'est pour cela que les gens ne peuvent pas construire, et nous, comme on a fait ce constat de se dire que c'est le coût du bâtiment qui est trop cher, on dit on va le diminuer en augmentant les taux de DMTO ». Je veux bien ! Mais cela me pose un vrai problème.

**M. le PRESIDENT.** - Ce n'est pas vraiment ce que j'ai dit, mais enfin bon...

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ?  
Le rapport est donc adopté.

Nous en avons terminé avec l'Assemblée. Je vous propose de rentrer tout de suite, si vous le voulez bien, sans interruption, dans la Commission permanente.

*- La séance est levée à 15 h 30 -*